★ Année 1975-1976. — N° 97 A. N. Le Numéro : 0,50 F Mardi 4 Novembre 1975 ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 41e SEANCE

1re Séance du Lundi 3 Novembre 1975.

SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1976 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7724).

Culture :

MM. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie général et du Plan, pour la culture ; Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture ; Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma ; Simon-Lorière, Mme le président.

2. — **Rappels au règlement** (p. 7731).

MM. Claudius-Petit, Ralite.

3. — **Loi de finances pour 1976 (deuxième partie).** — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 7731).

Culture (*suite*) :

MM. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture ; Fillioud, rapporteur pour avis.

MM. Marcus, Fabre, Gaussin, Chambaz, Frédéric-Dupont, Simon-Lorière, Gayraud, de Montesquiou, Julia, Ehm, Claudius-Petit, Mesmin, Cressard.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — **Ordre du jour** (p. 7750).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE CHONAVEL, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1976
(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (nos 1880, 1916).

CULTURE

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la culture.

La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Monsieur le secrétaire d'Etat à la culture, mes chers collègues, lorsque le rapporteur apprit, à l'issue du séminaire de Rambouillet, que la culture faisait partie des priorités pour 1976, il pensa naïvement que le Gouvernement avait enfin pris conscience que le « supplément d'âme » demandé à la rue de Valois impliquait un supplément de crédits.

Il avait oublié qu'à Rambouillet, on avait aussi parlé de redéploiement et qu'à l'évidence, redéploiement ne signifiait pas croissance, ni même mise en place des prémices d'une autre croissance. En fait, ce redéploiement — cette traduction en termes budgétaires du changement — n'était que l'aménagement de la pénurie.

Le budget de la culture qui nous est soumis en est une preuve éclatante : il n'augmentera en 1976 que de 4,30 p. 100.

A ceux qui ont eu le temps de prendre connaissance de la note de synthèse établie par la rue de Valois et du rapport économique et financier annexé à la loi de finances, je voudrais donner la raison de la différence énorme qui existe entre les pourcentages établis par M. le secrétaire d'Etat et M. le rapporteur général et ceux qui résultent des calculs effectués par la commission.

Le budget de la culture progresse de 24 p. 100, disent les premiers ; il n'augmente que de 4,3 p. 100, disons-nous. Il faut en effet comparer des choses comparables. C'est pourquoi la commission a estimé ne pas devoir prendre en compte le transfert de cent millions qu'a entraîné le rattachement au secrétariat d'Etat à la culture des services de la lecture publique. C'est aussi pourquoi elle a estimé qu'il n'était pas significatif d'additionner les dépenses de fonctionnement de 1976 et les autorisations de programme dont nous savons tous que les crédits correspondants sont échelonnés sur plusieurs années.

Il faut noter enfin que si les crédits de fonctionnement progressent d'une manière satisfaisante — plus 17,4 p. 100 — les crédits d'équipement sont en revanche délibérément sacrifiés, puisqu'ils diminuent de 18,3 p. 100.

Voilà pour ce qui est de la présentation du budget dans sa globalité.

Si nous allons plus loin dans l'analyse pour essayer de voir quelle politique sous-tend le dispositif budgétaire qui est soumis à notre approbation, nous avons d'autres raisons d'inquiétude, qu'il s'agisse de la conservation du patrimoine, de l'action culturelle ou de la diffusion qui constituent en quelque sorte les trois volets de ce budget.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, les crédits d'équipement figurant au titre des monuments historiques et de l'architecture sont en baisse sensible puisqu'au chapitre 56-30 « Monuments historiques et palais nationaux » les autorisations de programme stagnent et les crédits de paiement diminuent dans des proportions considérables, passant de 170 millions à 118 millions de francs.

Il en va de même pour les crédits figurant au chapitre 66-30 « Subventions d'équipement en matière d'architecture » et l'on ne peut, monsieur le secrétaire d'Etat, que s'interroger sur la crédibilité de votre politique des villes — cette fameuse opération « cent villes et deux cents monuments » — annoncée l'an dernier et qui constituait, selon vos propres dires, l'un de vos objectifs essentiels.

A une autre ligne budgétaire, les crédits pour la protection des sites décroissent, en autorisations de programme, de 9 millions de francs à 5 800 000 francs. C'est dire que là encore les moyens dégagés dans votre budget ne concordent en aucune manière avec les discours.

Les archives, du moins à l'échelon départemental, sont un peu moins mal traitées. Le rapporteur ne peut que s'en réjouir puisqu'il avait réclamé l'an dernier un effort en leur faveur, estimant que ce secteur, qui participe à la conservation du patrimoine national, peut jouer un rôle important d'animation culturelle. En revanche, la situation des archives nationales reste préoccupante et seule la première unité du centre interministériel des archives de Fontainebleau, sur les dix prévues, bénéficiera d'un financement.

Mais c'est surtout en matière d'action culturelle que les choix — quand il y en a — font apparaître un énorme déséquilibre dans la répartition des crédits : en définitive, ceux-ci continuent de renforcer les positions acquises et les équipements lourds existants.

A cet égard, je vous rappelle que Beaubourg, l'Opéra et la Comédie-Française recueillent, à eux trois, qu'il s'agisse des crédits d'équipement ou des crédits de fonctionnement, environ 20 p. 100 du budget total de la culture. Or il s'agit là de trois équipements aux structures rigides, tous situés à Paris, si bien que l'on peut dire que seuls 300 000 privilégiés bénéficieront, en fait, de l'effort de l'Etat.

A propos des choix — je pense à tout ce que l'on nous a annoncé, aussi bien en ce qui concerne l'architecture que le cinéma — ici encore nous attendons en vain les réformes promises.

Mais ce qui est paradoxal, c'est que même les crédits destinés à favoriser la décentralisation sont répartis de telle sorte que les inégalités régionales s'en trouvent accentuées. Cette constatation a d'ailleurs fait l'objet de la première observation adoptée par la commission des finances.

J'examinerai successivement, au chapitre de l'action culturelle, les cinq points suivants : la musique, le théâtre, les musées, le cinéma et le fonds d'intervention culturelle — le F. I. C.

En ce qui concerne la musique, l'essentiel des moyens consacrés à l'art lyrique est concentré sur la Réunion des théâtres lyriques nationaux, dont le budgtet prévisionnel pour 1975 était chiffré à 96 millions de francs, avec une subvention d'équilibre de 72 millions.

Je me permets à ce sujet de rappeler que lors de l'enquête que j'ai effectuée au mois de juin, il m'a été indiqué que l'Opéra aurait un besoin urgent de 11 millions de francs d'ici à la fin de l'année et qu'il faudrait prévoir l'an prochain 25 millions supplémentaires pour permettre à la salle Garnier de réaliser son programme de spectacles et de respecter ses engagements.

Or le budget qui nous est proposé n'augmente que de 6,2 millions de francs la subvention d'équilibre, dont 2,5 millions de francs au titre du fonctionnement et 3,7 millions de francs au titre des caisses de retraites.

Une question se pose : les autorités de tutelle veulent-elles voir la grande scène lyrique française poursuivre ses activités dans l'orientation définie, notamment par M. Liebermann, et, dans l'affirmative, avec quels moyens ? Envisagent-elles au contraire une revision déchirante de la politique lyrique en France ?

Que l'on ne nous tance pas de démogagie ! Nous avons pleinement conscience des difficultés que pose le fonctionnement de l'Opéra, et nous trouvons normal que la collectivité nationale prenne en charge la plus grande scène lyrique française. Mais, compte tenu de l'importance de l'effort consenti par l'ensemble de la nation, nous estimons aussi que le Parlement est en droit d'exiger une réflexion d'ensemble sur l'art lyrique en France et de réclamer plus de rigueur dans la gestion et plus d'imagination de la part des responsables.

Et d'abord plus de rigueur dans la gestion. Cette année encore, j'ai cru bon de rappeler dans mon rapport écrit que la pratique qui consiste à faire systématiquement appel, à grands frais, à des vedettes internationales, sans permettre l'éclosion de talents nationaux, mérite sans doute d'être tempérée .

Par ailleurs, nous avons été surpris de l'importance des dépenses de sous-traitance. L'Opéra dispose d'un certain nombre de moyens qui lui sont propres. Il devrait donc être possible de limiter l'appel aux ateliers extérieurs, qui nous a paru trop souvent être la règle au cours de l'exercice passé.

Plus d'imagination aussi. Certes, il convient de diffuser le plus possible les spectacles de l'Opéra. Mais il ne sagit pas de livrer — comme on l'a fait avec le *Don Giovanni* de Mozart — une

œuvre lyrique à l'état brut à des milliers de téléspectateurs souvent mal avertis. Pourquoi ne pas assortir l'émission de commentaires appropriés ? A cet égard, la télévision peut devenir un instrument privilégié de pédagogie et d'initiation à la musique et à l'art lyrique.

Plus d'imagination aussi pour favoriser le déplacement en province d'un certain nombre de prestations de l'Opéra. Nous souhaitons à cet égard l'allégement des décors et leur plus grande mobilité afin que les spectacles puissent être adaptés aux scènes de province.

En ce qui concerne les autres activités musicales et les orchestres, une observation s'imposait, qui fut d'ailleurs adoptée par la commission des finances. Des dispositions doivent être prises, en effet, en faveur des trois orchestres régionaux autrefois rattachés à l'O. R. T. F. — je pense à Nice, à Lille et à Strasbourg — sans que la charge du financement pèse trop lourdement sur les collectivités locales, qu'il s'agisse de la survie des orchestres ou de leur reconstitution, puisque chacun sait que la mise en pré-retraite d'une partie des musiciens a amputé certains d'entre eux d'une bonne partie de leurs effectifs.

Les théâtres et les maisons de la culture jouent un rôle important dans l'action culturelle. Or, là encore, les mêmes remarques s'imposent concernant la concentration sur la région parisienne ou la décentralisation dramatique opérée au profit de quelques régions déterminées.

Les quatre théâtres parisiens : la Comédie-Française, Chaillot, l'Odéon, le Théâtre de l'Est parisien, bénéficient de subventions qui s'élèvent, au total, à plus de 74 millions de francs, c'est plus que ne reçoivent les autres théâtres en France.

Vous n'ignorez pas, en outre, que des travaux très importants ont été engagés, tant à la Comédie-Française qu'à Chaillot, qui s'élèveront à 68 millions de francs pour le premier établissement et à 34 millions de francs pour le second, sans que, pour autant, nous puissions nous estimer complètement satisfaits.

En ce qui concerne la Comédie-Française une véritable réflexion sur la meilleure façon de conserver, d'exploiter et de jouer le patrimoine français ne semble pas avoir été menée.

Quant à la nouvelle salle de Chaillot, si elle bénéficie maintenant d'équipements techniques qui en font l'un des meilleurs instruments de théâtre d'Europe, je ne suis pas sûr que le programme, tel qu'il nous a été annoncé, corresponde véritablement à l'utilisation optimale de cette salle. Il y a là un risque d'incohérence qui n'est guère justifié à une époque où des secteurs entiers d'activités culturelles sont menacés d'asphyxie faute de crédits.

J'indiquais tout à l'heure que la décentralisation dramatique, si elle bénéficie d'un accroissement sensible de sa dotation, témoignait également d'un déséquilibre dans la répartition au niveau géographique. J'appuie cette affirmation sur un chiffre : la région parisienne et la région Rhône-Alpes obtiennent à elles deux 52 p. 100 du total des crédits.

Nous savons bien que des problèmes se posent à ces régions, mais il ne serait pas logique que la pénurie contribue à aggraver les inégalités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un autre sujet de préoccupation est partagé par plusieurs élus : c'est l'augmentation, par trop insuffisante, des crédits destinés aux maisons de la culture. Elle sera de l'ordre de 7 p. 100, alors que les responsables réclamaient, à juste titre, une augmentation de 15 p. 100.

A-t-on l'intention d'abandonner le principe de la parité que l'on avait décidé d'appliquer lors de la mise en place des maisons de la culture ?

Il paraîtrait inconcevable que le Gouvernement, après avoir engagé les collectivités locales dans l'aventure que constituait les maisons de la culture, puisse aujourd'hui se décharger sur elles de ses responsabilités, et abandonner ainsi un des éléments importants de sa politique de décentralisation.

Je ne reprendrai pas ici les critiques dirigées contre la politique des maisons de la culture mises en place en 1960. Celles-ci ont le mérite d'exister. Certaines d'entre elles — grâce à leurs responsables — constituent de véritables foyers d'animation et il serait regrettable de les vouer à la disparition.

Les musées, troisième élément de ce volet que constitue l'action culturelle, sont l'un des secteurs favorisés — j'en conviens volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat.

Les musées nationaux notamment, voient leurs crédits passer de 78 millions à 107 millions de francs ; mais là encore, je rappelle à l'Assemblée que les musées nationaux sont, pour l'essentiel, concentrés en région parisienne et que, finalement, le Louvre et le château de Versailles vont bénéficier à eux deux de 52 p. 100 des crédits de travaux.

Le problème des personnels des musées continue à se poser. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les musées peuvent constituer un élément important d'animation culturelle ; malheureusement, les personnels qu'il s'agisse des gardiens ou des conservateurs, déjà mal payés, sont peu préparés à l'adaptation qu'impliqueraient les nouvelles lois de la muséographie.

Peut-on, monsieur le secrétaire d'Etat, espérer la mise à l'étude, dans les plus brefs délais, d'un statut des personnels des musées qui permettrait la revalorisation de leurs fonctions ? Cela leur éviterait d'établir une comparaison, qui ne tourne pas à leur avantage avec la situation réservée aux personnels du centre Beaubourg.

En effet, le centre Georges-Pompidou prend une place essentielle dans le dispositif des musées. Je rappelle que, l'an dernier, l'Assemblée avait bien voulu suivre la commission des finances et demander à la Cour des comptes d'effectuer une enquête sur la gestion du centre.

La Cour a présenté deux remarques. La première avait trait à l'absence de tutelle unique, qui risquait de rendre difficile la maîtrise administrative de l'ensemble. Cette critique n'a plus d'objet puisque la lecture publique a été rattachée au secrétariat d'Etat à la culture. La seconde remarque concernait la sous-consommation des crédits d'équipement. Elle demeure valable.

Toutefois, ces constatations ne sont que des aspects du problème fondamental que posent le poids financier et l'utilité du centre Beaubourg.

N'oublions pas que, pour l'année 1976, qui ne sera pourtant pas encore une année de croisière les frais de fonctionnement de Beaubourg atteindront 100 millions de francs ; autrement dit, son budget sera égal à celui de l'Opéra. C'est dire toute l'importance que nous devons attacher au rôle futur de Beaubourg et au point, essentiel à nos yeux, de savoir si ce centre sera ou non ouvert au plus grand nombre. Voilà un premier point.

Le second, qui a d'ailleurs suscité les observations de nos collègues en commission des finances, concerne l'apport que Beaubourg peut ou non représenter pour les musées de province. Nous souhaitons, à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, obtenir des éclaircissements.

Quant au cinéma, quatrième élément d'une politique d'action culturelle, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois. Très récemment encore, lorsqu'elle a examiné l'article 10 du projet de loi de finances, l'Assemblée a eu l'occasion d'aborder ce sujet.

Le budget de 1976, comme les précédents d'ailleurs, ne consacre malheureusement que très peu de crédits au cinéma : 7,6 millions de francs contre 7,3 millions en 1975.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous préparez une importante réforme du régime d'aide à l'industrie cinématographique, qui doit permettre une application sélective et non plus automatique de l'aide.

Nous savons également que vous envisagez de mettre en place un office de création cinématographique qui aurait pour mission d'aider les créateurs à faire aboutir leurs projets.

Toutefois, il semble qu'il faille aller plus loin et remettre en cause les structures mêmes de l'industrie cinématographique.

L'an dernier déjà, nous avions insisté sur le fait que la concentration était trop importante au niveau de l'exploitation des salles : trois groupes se partagent 80 p. 100 du chiffre d'affaires et contrôlent, en définitive, la plupart des salles, donc la sortie des films. Nous avions d'ailleurs rappelé, pour la déplorer, la privatisation de l'U. G. C., qui aurait pu et dû constituer un réseau public d'exploitation.

Aujourd'hui, un film qui n'est pas accepté par l'un des trois groupes dont j'ai parlé a peu de chances de sortir. En revanche, les films pornographiques, source assurée de profit, sont certains de trouver un débouché et envahissent le marché. Une sélection à rebours s'opère ainsi au détriment de la qualité esthétique et met réellement en danger la liberté de choix des spectateurs.

M. Eugène Claudius-Petit. Très bien !

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Or nous pensons qu'en matière de production, de distribution ou d'exploitation, on ne peut pas laisser le cinéma, qui est une activité artistique essentielle, dépendre seulement de la loi du profit.

Le jeu de la concurrence conduit à l'élimination des films qui ne correspondent pas à d'étroits critères de rentabilité, et, ainsi, l'industrie cinématographique française tout entière est menacée

d'asphyxie. Il importe donc d'enrayer ce processus, dont la pornographie est l'effet et non la cause, et, pour cela, il faut, en réalité, une politique et des moyens financiers. Or votre rapporteur, mes chers collègues, a pu constater que ni celle-ci ni ceux-là n'étaient visibles dans le budget de 1976 et il estime que le fameux article 10 dont j'ai parlé tout à l'heure aggravera encore le malaise de l'industrie cinématographique, sans favoriser à coup sûr la production de qualité.

J'en viens au fonds d'intervention culturelle.

La dotation de ce fonds reste étale : 17 millions de francs environ. Je pose donc la question : s'agit-il d'une pause conjoncturelle dictée par l'austérité du budget de 1976 ou s'agit-il au contraire, pour les responsables du fonds, d'une volonté de réflexion — nous les avions incités l'an dernier à s'engager dans cette voie — sur le rôle et sur les méthodes de décision de cet organisme ?

Lorsqu'on examine la répartition des crédits déjà engagés en 1975, on constate que le fonds d'intervention culturelle s'oriente davantage vers l'aide à la diffusion et à l'animation. S'agit-il d'une politique délibérée ? Je pense que vous pourrez nous éclairer sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je dois aussi vous faire part de la préoccupation manifestée par certains membres de la commission des finances à propos de l'absence de relais des interventions du fonds. En effet, cet organisme engage et finance des opérations pendant deux ou, exceptionnellement, trois ans, mais ne trouve pas toujours le relais qui permettrait de continuer des actions dont, bien souvent, l'utilité ne doit pas être mise en cause. Or il serait dommage que, en raison de cette absence de relais, les projets végètent ou soient interrompus. Vous aurez sans doute l'occasion de nous apporter une réponse apaisante à ce propos.

Il est un troisième point qui vous tient à cœur, monsieur le secrétaire d'Etat ; je veux parler de la diffusion de la culture. A cet égard, le budget de 1976 ne semble pas non plus donner entièrement satisfaction.

La diffusion culturelle proprement dite est certes dotée d'un crédit global de neuf millions de francs environ dont quatre millions pour l'office national de diffusion artistique — O. N. D. A. — et quatre millions pour la diffusion audiovisuelle et radiophonique.

Votre rapporteur, mes chers collègues, tient à dénoncer la fragmentation des crédits affectés à la diffusion ou à la décentralisation, fragmentation qui se trouve d'ailleurs accentuée par la création de l'O. N. D. A., par les orientations du fonds d'intervention culturelle et par le développement du centre Beaubourg qui veut, lui, aussi, participer à cette politique de diffusion, comme cela est normal.

Nous souhaiterions que cette dispersion n'entraîne pas une perte d'efficacité pour l'action du secrétariat d'Etat qui devrait essayer de mieux regrouper les maigres ressources dont il dispose en matière de diffusion. D'ailleurs, cette dispersion rend difficile l'appréciation de l'effort consenti : certains organismes reçoivent des subventions dérisoires, alors que d'autres, qui perçoivent des aides de sources différentes, finissent par obtenir des sommes quelquefois disproportionnées.

J'en arrive au deuxième aspect de la diffusion : la lecture publique. Il ne me paraît pas nécessaire ici d'en souligner l'importance, mais je crois utile de rappeler les graves difficultés rencontrées en la matière.

Le fonds national du livre, qui sera créé en vertu de l'article 20 de la loi de finances et qui, sous l'égide du futur centre national du livre, permettra d'aider la création littéraire et l'édition, ne devrait pas faire oublier les bibliothèques publiques. Celles-ci connaissent actuellement une situation misérable. Or, si certains postes ont été créés, la plupart d'entre eux seront affectés à la bibliothèque du centre Pompidou.

Enfin, troisième élément de la diffusion de la culture, les enseignements artistiques.

Les enseignements constituent une des vos missions essentielles, monsieur le secrétaire d'Etat. Or ils semblent se placer, dans le projet de budget, sous le signe des 7 p. 100 d'augmentation. C'est ce taux qui est prévu pour l'augmentation des bourses — 7,5 p. 100 — et pour les conditions de fonctionnement des unités pédagogiques de l'architecture. A cet égard, je rappelle qu'on a laissé se dégrader, lentement mais sûrement, l'enseignement de l'architecture en dépit de son importance fondamentale dans la vie de notre pays. Il sera bien difficile d'effacer rapidement les traces de ces négligences. Nous attendons avec une impatience de plus en plus déçue que ce fameux projet de loi sur l'architecture vienne enfin en discussion. Il ne serait que temps puisque c'est en 1972 que cette réforme a été mise en chantier.

L'enseignement des arts plastiques n'est guère mieux loti. L'école des beaux-arts n'a pratiquement pas les moyens d'améliorer l'enseignement de la section des arts plastiques par manque de place et de crédits. Quant aux écoles nationales d'art de province, elles ne bénéficieront, elles aussi, que de 7 p. 100 de crédits supplémentaires. C'est le sort qui est également réservé au Conservatoire national d'art dramatique.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que je voulais présenter sur ce budget.

Pour que les choses soient bien claires, je tiens à rappeler que, lorsque nous avons dénoncé le déséquilibre de la répartition des crédits entre certaines régions ou selon les équipements, nous ne voulions pas pour autant reprocher au secrétariat d'Etat de donner trop à la région parisienne ou à la région Provence-Côte d'Azur. Ce qui est inquiétant, c'est la démarche intellectuelle qui justifie cette ventilation des ressources. Tout se passe comme si l'on ne cherchait qu'à diffuser, à partir de quelques centres dominants, des modèles sélectionnés par une élite éclairée et dans lesquels les masses devraient *ipso facto* se retrouver.

Le marketing culturel que nous avions dénoncé l'an dernier continue d'inspirer votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat. Il est normal qu'il soit condamné à l'échec. Certes, des prototypes de grande qualité recueillent dans les salles parisiennes ou à l'occasion des festivals un succès mérité. Malheureusement ils circulent, mais ne rayonnent pas.

La majorité des citoyens, prisonnière de ses conditions de travail et d'existence, est étrangère à un langage qu'elle entend mal et dont les thèmes d'inspiration ne correspondent guère aux situations concrètes qu'elle vit chaque jour. Elle doit, dès lors, se satisfaire d'un autre réseau d'activités de loisirs, entièrement commercial et dont la médiocrité racoleuse conduit au nivellement des esprits.

Comment, alors, s'étonner qu'en réaction contre cette entreprise de « massification » une volonté de plus en plus marquée d'identification culturelle régionale apparaisse dans tous les coins de France et se manifeste par un foisonnement d'associations qui ont en commun l'enthousiasme et une réelle volonté de travail en profondeur, mais aussi, hélas, des moyens d'action dérisoires.

Pourtant, l'expression culturelle régionale, y compris la langue, n'est-elle pas un des moyens privilégiés d'enrichissement du patrimoine national ?

En bref, ni dans son volume, ni dans son contenu, le budget de 1976 de la culture ne nous paraît répondre aux énormes besoins de la majorité des citoyens.

Certes, ces besoins ne sont pas toujours clairement ressentis et ils sont encore moins clairement exprimés. Faut-il pour autant les oublier ?

Je ne peux terminer la présentation de ce rapport sans souligner l'énorme contradiction dont témoigne une société qui semble reconnaître, par la bouche de ses porte-parole officiels, le désarroi de sa jeunesse, la solitude de ses vieillards, le manque de dignité du travail, l'aliénation de la femme, la déshumanisation des villes, l'isolement du monde rural et qui refuse, aux uns et aux autres, les moyens d'un autre type de relations collectives que pourrait permettre une véritable culture populaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Georges Fillioud, *rapporteur pour avis.* Mesdames, messieurs, c'est déjà un signe — et un mauvais signe — que ce débat sur la culture et l'avenir culturel de notre pays pour l'année qui vient s'engage, contrairement aux habitudes parlementaires, un lundi après-midi, presque dans la clandestinité, un jour où, plus que d'autres, nos collègues sont retenus par leurs charges dans leurs départements.

Il n'y a pas de budget imaginaire. Vous en avez fait, monsieur le secrétaire d'Etat, en un an d'exercice du pouvoir culturel, l'expérience, et je veux croire que cette expérience vous a été douloureuse.

Vous voici, de plus, aujourd'hui, contraint d'en dresser le bilan publiquement et, pire, d'en justifier la poursuite, alors que maintenant, pour avoir essayé, pour avoir persévéré et, il faut bien le dire, pour avoir échoué, vous savez parfaitement qu'au niveau de l'Etat les idées ne remplacent pas les moyens financiers et qu'il ne peut y avoir de politique culturelle cohérente lorsqu'on ne dispose pas du minimum nécessaire de crédits pour la servir.

Je ne citerai qu'un exemple parmi tant : votre prophétie, du haut de cette tribune, l'an dernier, sur la recherche et l'animation culturelle, votre incantation ou votre inspiration

à propos d'un architecte étranger, Ricardo Bofill, et votre promesse, dans le même temps, d'un grand festival international d'architecture à Paris pour l'automne 1975 qui devait être, disiez-vous, ce qu'est au cinéma le festival de Cannes. L'automne 1975 vient de s'achever ; il n'y a pas eu de grande fête de l'architecture à Paris ; de M. Ricardo Bofill, on ne parle plus guère, et sans doute est-ce dommage.

Nous vous disions alors — j'ai encore ces mots en mémoire — que les faits étaient têtus, et vous ne sembliez pas véritablement nous croire.

Monsieur Michel Guy, ne prenez pas cette remarque comme une attaque de caractère personnel. Ici vos choix et vos orientations ne sont pas en cause ; le sont seulement — mais c'est important — les moyens qui ont été mis à votre disposition pour servir les ambitions que vous décriviez il y a un an. C'est un constat de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, constat de faillite, en tout cas, de carence ou de défaut, dont — nous en avons bien conscience — le Gouvernement tout entier, et non pas vous seul, porte la responsabilité, sans doute à votre corps défendant. Vous n'êtes donc pas le principal accusé, mais vous l'êtes solidairement, et nous vous connaissons assez pour être certains que vous ne refusez pas cette solidarité. Cependant vous devez sûrement vous interroger sur sa signification et sur le sens de votre action.

Souvenez-vous : « Il me semble que, dans la compétition mondiale, l'avenir de la France se joue sur deux plans, celui de l'économie et celui de la culture. »

Cette affirmation, qui est aussi promesse, est de M. Valéry Giscard d'Estaing, rapporteur du budget des affaires culturelles en 1967. Cette affirmation — cette promesse — pouvait emporter l'engagement d'un homme tel que vous. Mais ne mérite-t-elle pas, maintenant, après quinze mois d'expérience, d'être confrontée à la réalité telle que vous la vivez depuis cinq cents jours pour qu'on en tire conclusion ? Conclusion lamentable, dérisoire, autant que les chiffres qui l'attestent ; je n'en retiendrai que deux parmi tous ceux que Charles Josselin, au nom de la commission des finances, a présentés : votre budget réel n'augmente, si l'on peut dire, que de 4,5 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier ; il marque donc une nouvelle et importante régression de vos moyens d'action en raison de la hausse des prix — alors que l'augmentation du budget de la France pour cette année est de plus de 13 p. 100 — et il ne représente, ce budget de la culture, que 0,51 p. 100 des dépenses de l'Etat. Nous sommes loin, très loin, toujours aussi loin de l'objectif de 1 p. 100 fixé par le Plan.

Vous êtes donc contraint de cesser d'investir. Vos dépenses d'équipement diminuent de 30 p. 100. Vos arguments de technique financière ne masquent pas le drame : contrairement, sans doute, à ce que vous vouliez, contrairement à ce que vous disiez, vous en êtes réduit « à sacrifier le durable à l'éphémère ». Le fonctionnement de vos services administratifs mange tout et il ne reste rien, plus rien, pour le reste.

Dans ces conditions d'extrême indigence, on ne peut qu'à peine critiquer les contours de la culture libérale avancée que vous voudriez, sans doute, dessiner. En réalité, vous ne pouvez guère avoir d'autre politique que celle que vous imposent la nécessité et la misère. Mais comment ne pas voir les funestes conséquences de cette situation ?

L'absence de moyens aggrave la ségrégation culturelle : c'est un fait d'évidence. Faute de pouvoir inventer, innover, encourager la création, on est conduit à maintenir, à conserver, à imiter, à entretenir les grandes institutions culturelles reconnues, le plus souvent parisiennes.

Vous dénoncez, monsieur Michel Guy, la « culture cultivée ». Mais vous ne pouvez rien faire d'autre que de la cultiver : c'est l'Opéra, la Comédie-Française, Chaillot, Beaubourg, et puis quoi d'autre ? Presque rien, car il ne reste presque rien.

En outre, dans ce domaine, la pauvreté publique livre sans combat la culture au commerce et à l'argent. Elle devient production de masse, marchandise proposée à la consommation par les multinationales de la culture qui se partagent le marché du cinéma, du disque, du feuilleton télévisé, de la bande dessinée, de la publicité, de l'urbanisme, et même de l'opéra, mêlant l'art et le vice, la cupidité et la pornographie, la violence et les beaux sentiments. Ce qu'il faut, c'est broyer les différences, nier les identités culturelles, régionales et nationales, afin d'offrir au public le plus vaste une marchandise bien fabriquée, aux contours bien polis, susceptible d'être absorbée par tous à travers le monde.

Enfin, il faut le dire aussi, la pénurie est un prétexte politiquement commode. Elle donne au censeur économique l'image désolée d'un libéral contraint, faute de moyens, d'interdire, mais qui regrette tellement d'être trop pauvre pour pouvoir permettre.

Toutes les observations témoignant de cet état de fait, que j'ai présentées à la commission, ont été adoptées. Si des commissaires membres de la majorité présidentielle ont voté ces observations, ou se sont abstenus lors des scrutins, c'était — j'en suis convaincu — non pour condamner les orientations, les inspirations de votre politique culturelle, mais pour bien marquer qu'on était arrivé à une situation intolérable, pour manifester leur volonté d'y mettre fin, pour alerter l'Assemblée nationale tout entière et la faire juge.

Je n'ai pas le temps de citer toutes ces observations : elles figurent dans mon rapport écrit. Je me bornerai à en résumer quelques-unes.

Les chartes culturelles ?

Elles constituent sans doute une voie possible vers une certaine décentralisation et, en tout cas, elles peuvent améliorer la procédure de discussion entre les municipalités et vos services. Mais ces chartes culturelles, dont vous avez fait l'un des axes principaux de votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat ne consacre aucun crédit nouveau. Les 51 millions de francs inscrits à ce titre sont tout simplement prélevés sur la masse destinée à l'ensemble de vos partenaires. Ainsi, ce que vous allez donner aux sept villes avec lesquelles vous avez conclu un accord devra être enlevé aux autres. C'est ce que la sagesse populaire appelle « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Les bibliothèques et la lecture publique ?

Vous avez lancé une O. P. A. sur le livre en rattachant à votre département les bibliothèques municipales et les centrales de prêt : mais — et M. Charles Josselin le soulignait tout à l'heure — les crédits destinés en 1976 aux bibliothèques et au livre sont en baisse, à l'exception de ceux qui concernent la bibliothèque du Centre Georges-Pompidou : recul des autorisations de programme — et quel recul ! — de 34 à 25 millions de francs d'une année sur l'autre ; hausse nominale des dépenses de fonctionnement de 6 p. 100, bien inférieure à la hausse des coûts. Ce budget ne prévoit pas, pour toute l'année, l'achat d'un seul bibliobus à travers la France. Belle affaire, dès lors, pour la lecture que d'avoir démantelé le corps des bibliothécaires et la direction de la lecture publique, désormais partagés entre vos services et ceux de M. Soisson.

Les maisons de la culture ?

Voulez-vous les clore ? Ce que vous leur accordez — ou ne leur accordez pas — y conduit tout droit. La commission vous demande fermement, dans une observation votée à une forte majorité, une augmentation de 15 p. 100 des crédits de cette ligne, considérée comme un minimum de survie. Si vous la refusez, ce sera à coup sûr l'asphyxie. Peut-être est-ce ce que vous voulez, et vous avez certes le droit de décider d'un changement d'orientation politique. Mais, alors, il faut le dire. Cette même observation, ces mêmes besoins et cette même exigence de revalorisation valent pour les centres d'animation culturelle.

Les orchestres de l'ex-O. R. T. F. ?

C'est une symphonie inachevée dont la commission des affaires culturelles, familiales et sociales voudrait bien qu'on termine enfin d'écrire la partition. La société de radiodiffusion devait assumer les charges de ces trois orchestres. Un décret vous les a transférées sans vous donner les moyens d'y faire face. Les trois orchestres ont été démantelés par la mise à la retraite anticipée d'un tiers environ des musiciens. Depuis quinze mois, on paie ceux qui restent sans qu'ils puissent jouer, faute de former des ensembles complets. Pour le budget que vous nous présentez cette année, vous n'avez obtenu que 30 p. 100 des crédits qu'exigeait la reconstitution de ces formations et leur existence. Vous demandez alors aux collectivités locales de payer la différence. Mais, dans deux cas sur trois au moins, vous vous heurtez à un refus : les villes et les départements ne veulent ou ne peuvent régler la note. C'est donc l'impasse, ou plutôt le silence. Si nous vous suivions, tout permet de penser que, dans un an, nous nous retrouverions dans la même situation.

Les festivals, enfin, ou plutôt le festival d'automne... et les autres ?

Notre commission s'inquiète des critères qui président à l'attribution des crédits et voudrait qu'ils soient rendus publics et appliqués sans discrimination. Elle a relevé, en effet, que le festival d'automne de Paris recevait de l'Etat autant que tous les autres réunis : 2,5 millions de francs en 1974, contre 240 000 francs au festival d'Avignon, Paris versant 140 000 francs pour son festival et Avignon 2 millions de francs pour le sien, pour un nombre de spectateurs comparable, à quelques milliers près.

Faute de temps, je dois interrompre ces observations. Mais bien d'autres faits sont relevés dans mon rapport écrit, qui vont dans le même sens, qui jugent, qui condamnent. C'est à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de conclure.

Si vous croyez — et vous le croyez, et je le crois aussi — comme le disait M. Giscard d'Estaing, que « l'avenir de la France se joue aussi sur le plan de la culture », comment ne pas voir qu'avec le budget que vous présentez, pour vous et pour notre pays, le pari est perdu ?

Telle est la crainte qu'exprime la décision de la commission des affaires culturelles de rejeter ce projet de budget.

Mais, j'y insiste, votre responsabilité personnelle est en cause. Notre assemblée, mais aussi tous les acteurs et tous les témoins de l'événement culturel dans ce pays, attendent, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous parliez. Il faut dire aujourd'hui si vous continuez de cautionner cette politique ou si vous renoncez. Nous sommes loin d'être tous d'accord avec les inspirations de l'action culturelle que vous pourriez mener ; mais, aujourd'hui, la question n'est même pas là. Elle est d'obtenir pour la France une politique de la culture, pour vous d'en trouver les moyens, pour nous de la discuter.

Trouver d'abord les moyens. Si vous êtes résolu, je suis persuadé que notre assemblée vous suivra. Et le Gouvernement sera alors contraint de faire plus et mieux. Sinon, je devrai demander à mes collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, de rejeter les crédits proposés, et je vous dirai, monsieur Michel Guy, à titre personnel, que vous ne pourrez demeurer la caution d'un ministère qui, peut-être, ne méprise pas, mais, dans sa pratique, ignore la dimension culturelle, sans la reconnaissance de laquelle votre raison d'y demeurer est perdue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* Mesdames, messieurs, présentant pour la troisième fois consécutive le budget du cinéma du secrétariat d'Etat à la culture, je peux dire ceci :

Il était une fois un budget confetti : 3,3 cent-millièmes du budget de l'Etat ;

Un budget diminuant d'année en année en francs constants ; me référant au taux de dévaluation cité par le rapporteur général du budget, je précise qu'il recule de 15,6 p. 100 sur l'an passé ;

Un budget ignorant les grandes revendications du cinéma : taux de T. V. A. réduit, prise en charge par l'Etat des dépenses causées par ses décisions en matière cinématographique, suppression de la censure ;

Un budget laissant notamment l'I. D. H. E. C., les archives du film, la cinémathèque, le musée du cinéma, la bibliothèque de l'I. D. H. E. C., le court métrage, l'enseignement du cinéma, les studios et l'école Louis-Lumière dans une situation de crise aggravée ;

Un budget accompagné pour le plein-vent de trois principes, cinq objectifs, quatre grands groupes de travail, une commission ;

Un budget instituant un office de la création, mais avec un million de francs de crédits — c'est se moquer du monde — et organisant le festival de Paris du cinéma en ne le finançant qu'à concurrence de 28 p. 100, et encore par le fonds d'intervention culturelle qui, légalement — chacun le sait — ne renouvelle pas sa mise ;

Un budget, enfin, que la majorité de la commission des affaires culturelles, qui correspond à la majorité présidentielle, a voté, tout en marquant son intérêt pour certaines propositions du rapporteur, intérêt à mon sens un peu myope puisque, pour faire vivre les mesures proposées, il faut de l'argent, que votre budget n'en a pas et qu'il n'y a pas, par conséquent, d'autre logique — c'est ce que je propose pour ma part — que de le refuser.

Tout cela est vrai, et j'imagine que d'aucuns, devant cette permanence dans la stagnation — j'ai eu la curiosité de relire les dix derniers rapports budgétaires sur cette question — lèveraient les bras ou chercheraient des raccourcis.

Mais je veux être sérieux, car le cinéma, la création cinématographique française plutôt, est une grande question d'intérêt national et démocratique. Or, pour symbolique que soit votre budget, sans le sou, c'est ailleurs que se règlent les grands problèmes du cinéma, un ailleurs dont vous êtes solidaire, monsieur le secrétaire d'Etat, en tant que membre du Gouvernement désigné par M. Giscard d'Estaing, un ailleurs sur lequel le Parlement — soit dit en passant — n'est pas appelé à se prononcer.

Disons les choses clairement : c'est à l'Elysée que se détermine la politique du cinéma français et, en cette saison 1975-1976, elle se résume à deux grands scénarios : le scénario « Porno » et le scénario « S. F. P. ».

J'ai déjà dit devant l'Assemblée ce que je pensais du premier : « Il s'agit pour le pouvoir d'utiliser la pornographie, fruit avancé du régime capitaliste en crise, pour porter de nouveaux coups à la création cinématographique et aux libertés populaires tout en ramassant au passage un profit financier. »

Il suffit de faire un peu d'histoire pour s'en convaincre.

Oui, le film « porno » occupe une large place sur les écrans français, mais c'est la place qu'occuperaient les créations authentiques si votre politique leur en donnait les moyens et la liberté.

Oui, le film « porno » est à combattre, mais ça n'est pas une affaire de censure ou d'administration. C'est une affaire de société.

Or votre société pollue tout et, traitant l'homme comme une marchandise, en arrive là à ses conséquences extrêmes.

Oui, le film « porno » est une insulte à l'amour, non pas au nom d'une histoire d'Ordre moral réactionnaire, mais au nom de la quête de nouvelles libertés voulues par les hommes et par les femmes, libertés réconciliant les individus avec les exigences de leur corps, l'homme et la femme avec leurs désirs.

Comment ne pas évoquer en cet instant Aragon rendant hommage à Saint-John Perse et lisant pour les lecteurs de *L'Humanité* l'immense poème *Amers*, ce qui signifie « Amours » : « *En ces temps où partout de l'Amour s'en donnent images commerciales, le cinéma, les livres,* l'underground, les sexshops, *puisqu'il nous faut le dire en langue étrangère... saluons la grande beauté de l'Amour réel qui demeure l'Amour avec ses hauts chantres, peintres comme poètes...* » — j'ajouterai cinéastes — « ... *lesquels pour l'avenir demeureront la gloire de notre temps !* »

C'est à cette source que se nourrit la démarche communiste.

Oui, le film « porno » pose un problème — il n'est pas le seul, d'ailleurs — pour les enfants et les adolescents qui doivent être protégés, mais aussi qui devraient pouvoir bénéficier d'un cinéma pour l'enfance et la jeunesse, cinéma toujours absent de notre pays.

Là sont les vraies questions.

Par le tapage, organisé depuis quatre-vingt-dix jours avec la complicité de la grande presse, le pouvoir a voulu créer un dégoût légitime dans la population et, dans un même mouvement, légaliser le « porno » en le taxant et en lui organisant un domaine réservé, porter un coup à la création cinématographique — la rédaction de l'article 10 de la loi de finances, version Fourcade ou version Foyer, en témoigne puisqu'on organise la censure de créateurs aussi incontestés que Bergmann, Antonioni, Melville, Jean-Luc Godard, Agnès Varda, Pasolini, Chabrol, Bunuel, Rohmer, Hitchcock, Visconti, Polanski et tant d'autres — et, au-delà, toucher aux libertés publiques, tant il est vrai qu'en tonnant contre un prétendu excès de liberté au cinéma le pouvoir souhaite, par glissement, agir contre un prétendu excès de liberté à l'usine, dans la rue, dans la vie quotidienne, dans la société d'aujourd'hui.

Ne comptez pas sur nous pour jouer un rôle à vos côtés, monsieur le secrétaire d'Etat, qui avez énervé le problème. N'est-ce pas vous qui, en avril, dans un interview accordé à *Pariscope* — n° 320 — vous déclariez pour « un libéralisme excessif » au cinéma ?

Nous, nous sommes simplement pour la liberté de création qui, comme toute liberté, n'est jamais excessive. Elle est ou elle n'est pas. Aujourd'hui, elle n'est pas, et la loi que vous préparez ainsi que les mesures réglementaires que vous allez prendre veulent l'étriquer encore.

Nous proposons à l'Assmblée de retenir deux propositions : suppression de la censure, d'une part ; rejet de l'article 10 de la loi de finances, d'autre part, cette deuxième proposition ayant d'ailleurs été adoptée à l'unanimité par la commission des affaires culturelles.

Je propose de leur jumeler deux autres propositions.

M. Aymeric Simon-Lorière. Monsieur Ralite, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Simon-Lorière, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Aymeric Simon-Lorière. Madame le président, estimant que le ton employé par M. le rapporteur pour avis est tout à fait étonnant, je tiens, au nom de la commission des affaires culturelles, à préciser deux points.

En premier lieu, c'est grâce à la majorité que M. Josselin et M. Fillioud ont pu s'exprimer librement, ainsi que M. Ralite qui ne tient d'ailleurs pas compte de l'opinion de la majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. J'y insiste : c'est la majorité qui a souhaité que trois rapports sur les affaires culturelles soient confiés à l'opposition. Et voilà le ton employé aujourd'hui !

En second lieu, monsieur Ralite, à partir du moment où vous mettez en cause le Président de la République, le Gouvernement et le secrétaire d'Etat à la culture, vous n'agissez plus en tant que rapporteur puisque la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté ce budget. Actuellement, vous ne présentez donc pas le rapport de la commission : vous présentez le rapport Ralite. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mon observation vaut aussi pour M. Josselin — je représente, certes, la commission des affaires culturelles, et non la commission des finances, mais je suis convaincu que M. le président de la commission des finances serait de mon avis — qui a présenté un rapport personnel alors que la commission des finances a décidé d'adopter ce budget.

M. Jacques Cressard. M. Josselin a oublié de le dire !

M. Aymeric Simon-Lorière. Et M. Cressard a raison : M. Josselin a oublié de le dire. Le cas de M. Fillioud est différent, il faut le reconnaître, puisque la commission des affaires culturelles a adopté son rapport.

Etant donné le tour qu'a pris ce débat, qui me paraît complètement détonner par rapport à ce que pensent les gens de la majorité, il était nécessaire, je crois, d'apporter ces précisions en demandant à M. Ralite de faire le rapport de la commission et non le sien, qu'elles qu'en soient les qualités. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* Je répondrai en faisant deux remarques.

D'abord, à entendre M. Simon-Lorière, on pourrait penser que l'on a confié à l'opposition des rapports pour qu'elle tienne le même langage que la majorité. Dans ce cas, je ne vois pas de quelle liberté disposeraient les membres de l'opposition.

Ensuite, si j'avais dû rapporter seulement l'opinion des membres de la majorité qui étaient présents en commission, j'en aurais déjà fini ; je n'aurais même pas eu besoin de monter à la tribune, puisque leur avis s'est traduit, pour l'essentiel, par les mots : « Nous sommes d'accord ». Il y a bien eu quelque discussion ensuite, dont je viens de faire état, mais c'est tout.

M. Aymeric Simon-Lorière. Faites-vous inscrire dans la discussion, monsieur Ralite !

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* C'est un problème très sérieux que j'évoque.

Si je ne faisais pas état des éléments que j'ai recueillis au cours des contacts que j'ai eus en ma qualité de rapporteur, l'Assemblée n'aurait qu'un seul écho sur le cinéma français.

M. Aymeric Simon-Lorière. Oui, mais faites-le dans le débat qui va suivre.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ralite ?

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Si M. Simon-Lorière a le sentiment que nous déformons les propos tenus en commission, qu'il me permette de lui rappeler que les six observations que nous avons proposées ont été adoptées à une très large majorité.

M. Aymeric Simon-Lorière. Vous n'en avez pas parlé à la tribune.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Voulez-vous que je le fasse maintenant ?

M. Aymeric Simon-Lorière. Il fallait le faire tout à l'heure !

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Premièrement, « la ventilation des crédits de la culture accentue les inégalités régionales ». Cela a été voté aussi par vos amis, Dieu merci. « Ces crédits de la culture sont concentrés sur quelques régions françaises... »

Mme le président. Monsieur Josselin, ne présentez pas une nouvelle fois votre rapport.

M. Charles Josselin, *rapporteur spécial.* Certes, je n'avais pas repris ces observations à la tribune. Mais l'accusation qui nous a été faite de rapporter autre chose que l'avis de la commission, me paraît tout à fait infirmée par le fait que ces observations, que nous n'avons fait que développer oralement, ont été adoptées à une très large majorité, y compris par les amis de M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. Je demande la parole.

Mme le président. Je vous invite à être bref, sinon le débat risque de ne pas se dérouler dans des conditions normales, alors qu'il s'agit d'un budget très important.

La parole est à M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. Je serai donc très bref.

Mes propos se trouvent approuvés par M. Josselin. En effet, n'ayant pas présenté les observations de la commission à la tribune, il se voit contraint de le faire maintenant. Cela montre bien que j'avais raison.

Mme le président. La parole est à M. Ralite, pour terminer la présentation de son rapport.

M. Jack Ralite, *rapporteur pour avis.* Je propose de jumeler deux autres propositions à celles que j'ai déjà énoncées :

Premièrement, l'application au cinéma de la T. V. A. au taux réduit — rappelons qu'en 1975 la T. V. A. au taux majoré a rapporté 210 millions de francs aux finances ;

Deuxièmement, la prise en charge par l'Etat des services rendus par le Centre national du cinéma.

Voyons maintenant le scénario S. F. P. Société française de production et de liaison audiovisuelle. Pour le comprendre, il faut remonter en 1964 où le ministre des finances d'alors — vous connaissez — avait confié à l'inspecteur des finances M. Reverdy une enquête sur le cinéma.

Je cite l'essentiel de sa conclusion :

« Il ne faut pas se cacher que le maintien d'une production française constitue une forme de luxe. Une telle option est par nature coûteuse.

« Dans la mesure où cette production perd sa rentabilité naturelle, le problème qui se pose à la collectivité est de savoir si elle accepte ou non soit par la voie fiscale, soit par la voie budgétaire, de relayer les capitaux privés défaillants. Ce choix est à la fois financier et culturel, donc politique. »

L'historien du cinéma, Georges Sadoul, demandait alors avec une véhémence justifiée : « Que deviendront alors les réalisateurs français, des hommes de luxe ? »

Depuis, le futur Président de la République a agi dans ce sens. Rappelons pour mémoire seulement deux faits : il a vendu au privé l'Union générale cinématographique — l'U. G. C. — et a refusé d'appliquer l'article 15 de la loi de finances de 1971 prévoyant de soumettre au taux réduit de la T. V. A. le cinéma.

Mais surtout, depuis son arrivée à l'Elysée il a fait supprimer l'O. R. T. F. et jeter ainsi les premières bases d'un ensemble audiovisuel où la création cinématographique française risque de perdre son âme, d'être ravalée à la production de films de « nulle part », au service de l'idéologie dominante ; la création télévisuelle aussi d'ailleurs.

Le Président de la République a programmé le contenu des images : « Donnez-nous un peu de délivrance ». M. Jean-Charles Edeline, président de la S. F. P., ancien président de l'U. G. C. et président de la fédération des exploitants de cinéma, a traduit en se déclarant pour des films « loin d'un ésotérique intellectuel et rétrograde qui se pare des plumes de l'avant-garde ».

On nous dit : la S. F. P. n'est pas tout. Certes, mais voici sa carte d'identité résumée, en précisant qu'il a été très difficile de la dresser, comme en témoignent les deux seules lignes consacrées à sa dotation — 455 millions de francs de capitaux publics dont 90 p. 100 provenant de la redevance acquittée par les téléspectateurs — dans le bleu du budget de 1976 des sociétés de radio et de télévision.

La S. F. P. est un ensemble pouvant produire, techniquement parlant, 1 200 heures-images par an dont cinquante films. C'est la véritable plaque tournante de l'audiovisuel, d'autant qu'elle est, de fait ou de droit, liée à l'U. G. C., à la fédération nationale des exploitants de cinéma, à Vidéogramme de France, à l'étranger, aux sociétés T. F. 1, Antenne 2, F. R. 3, à l'Institut national de l'audiovisuel, à l'Olympia et — il faut bien avoir une décoration à sa boutonnière — au plateau Beaubourg.

Elle mène sa politique « comme celle d'un ensemble industriel » et derrière la guerre de communiqués entre l'industrie du cinéma et elle — véritable industrie de la télévision — il y a une entente profonde. Avec la S. F. P., l'industrie cinématographique se branche sur la manne de la redevance.

On nous dit aussi : la S. F. P. est si puissante qu'elle pourra faire pièce aux Américains. C'est une légende. L'U. G. C. disait cela et elle se targue aujourd'hui d'avoir obligé les majors compagnies américaines à lui redonner des films américains dont elles l'avaient privée quand elle s'était emparée des 285 points de projection de l'Afrique francophone. La belle affaire ! Où est la différence entre les films américains diffusés par les Américains et les films américains diffusés par U. G. C. ?

Et puis, la direction de la S. F. P. est obnubilée par les films internationaux, c'est-à-dire bâtis sur critères américains. Et puis, la distribution en France même est fortement tenue par les Américains. La « soupape de sûreté » européenne qu'on nous présente est de la poudre aux yeux. Puisque l'on parle beaucoup de la République fédérale allemande il faut savoir — bulletin du centre national du cinéma français du 26 mai 1975 — que c'est « un marché dominé par les distributeurs des U. S. A. ».

Non, avec la S. F. P. pas de mieux pour le cinéma national, mais un mieux pour l'industrie du cinéma et pour la campagne idéologique du pouvoir. Il y a là une structure de mercantilistes de haute zone et de propagandistes de basse zone.

Je ne peux d'ailleurs, à ce moment, résister à citer Jean Drucker, collaborateur de Jean-Charles Edeline à l'U. G. C. :

« Il n'y a pas, ici... » — à la S. F. P. — « ... d'unique créateur d'une œuvre ; l'aventure individuelle ne peut pas être. Tout ici est équipe. Et d'ailleurs, si création veut dire invention, imagination, c'est plus dans la technique que dans l'artistique qu'elle se manifeste à la S. F. P. Nous n'avons pas de force de frappe artistique. »

Ces propos sont significatifs. En effet, s'il n'est nullement question de nier le rôle de la technique, donc des techniciens, le rôle des collaborateurs de création, il demeure qu'une œuvre télévisuelle passe nécessairement par un créateur. A moins que les images souhaitées soient standards ; alors, bien sûr, l'objectif est techniquement de faire l'image la plus « léchée » possible. Jean Drucker ajoute : « Au cinéma, c'est différent. C'est un art. »

Comme si dans le train audiovisuel de la S. F. P. le film pouvait être traité comme un art, la vidéo étant traitée comme un gadget. On peut presque dire, paraphrasant Robert Bresson : pas d'épousailles de la télévision et du cinématographe sans extermination des deux.

D'ailleurs, la S. F. P. via les sociétés de télévision, est soumise aux cahiers des charges et à la fameuse équation de M. Rossi. Un patient a calculé que l'ensemble aboutissait à 585 recommandations, un véritable code civil pour la création en quelque sorte.

J'ajoute que les ouvriers, les personnels, les techniciens et cadres de l'ex-O. R. T. F. et du cinéma sont aujourd'hui en butte à la S. F. P. et à ses conséquences : on veut leur reprendre les acquis qu'ils avaient obtenus et, en même temps, aggraver leurs conditions de travail.

Je suis sûr que les professionnels du cinéma et de la télévision, notamment les créateurs, trouveront le chemin de l'union pour retourner à l'envoyeur cette agression contre leur raison de vivre. Ils auront — vous devriez y réfléchir — l'amitié des publics qui comprennent de plus en plus que le discrédit que le pouvoir tente de jeter sur les créateurs a un frère jumeau, le mépris en lequel il tient la population.

Mesdames et messieurs, voilà les deux scénarios élyséens et leurs échos pratiques. Ils sont de taille.

En débutant cet exposé j'ai commencé par dire : il était une fois. Oui, il était une fois une politique d'austérité, d'autorité, de discrédit des créateurs et de mépris du peuple. C'est la vôtre. Mais il était une fois une autre politique. Oh ! c'est demain, bien sûr ! avec un autre régime, celui du programme commun, qu'elle sera ! Mais, dès aujourd'hui, les prémices en sont « constatables ».

Les talents sont nombreux, comme en témoignent malgré tout les créateurs qui pourtant travaillent dans des conditions précaires. Cette année, la création cinématographique française a réussi à sortir de la zone bleue où le Gouvernement la parque et à témoigner pour notre temps. Beaucoup d'images nouvelles, de créations originales marquent de nombreuses réalisations cinématographiques, malheureusement souvent diffusées dans de petits circuits loin de tout et de tous.

Les créateurs du cinéma français — j'ajouterai : et de la télévision française — résistent. Ils ne cèdent pas sur quelques idées fortes. La création, c'est pour eux qui la font, d'abord et chaque fois risquer leur vie. La création, c'est rénover les yeux du monde, mener les esprits à la chasse. Elle donne à chacun de ceux qui la rencontrent des vivres pour leur vie.

Oui, de cela aujourd'hui certaines images du cinéma français, certaines images de la télévision française témoignent. Allons donc, les cinéastes, les « téléastes » n'ont pas à fabriquer, à arranger une culture moyenne. Ce dont le peuple a besoin, c'est de créations grandes, belles, fortes, diverses et dérangeantes, se remettant sans cesse en cause, sans concession à quiconque, anciennes et nouvelles mêlées, participant à leur manière, si tel est le vouloir de leurs auteurs ou la dynamique interne, des œuvres à la quête de lendemains où les hommes, tous les hommes, travailleurs intellectuels et manuels, pourront prendre toutes leurs responsabilités, être pleinement propriétaires d'eux-mêmes.

Ce sont des démagogues, ceux qui prônent la voie tiède d'un prétendu juste milieu. La création cinématographique, télévisuelle — c'est vrai pour toute création artistique — permet de dépasser tous les rapports habituels que nous avons avec le monde, elle nous donne vue sur l'invisible, accès à ce qui n'a point d'accès, elle est une porte sur l'infini.

Là est la spécificité du travail social des créateurs ; là est leur grandeur. En défendant leur liberté, ils nous défendent. Pour notre part, nous ne céderons jamais aux sollications, d'où qu'elles viennent, y compris quand elles se déguisent avec le costume des « inégalités culturelles ». Si elles s'en servent pour remettre en cause la liberté de création, alors elles me font songer à ces pickpockets qui font la conversation avec le peuple pour mieux continuer de lui « faire » le contenu réel de sa vie ; ce n'est là que de la pleurnicherie giscardienne.

Au cinéma, c'est une très grande chose que des créations, malgré vous, se réalisent aujourd'hui.

Le cinéma c'est, disait Louis Delluc « le regard aigu de la machine pouvant aller jusqu'à l'âme et révéler dans le silence les sentiments les plus secrets ».

La sensibilité du xx' siècle, celle de l'homme manifestant sa puissance sociale, son degré d'adaptation à la nature, sa culture, pour tout dire, avait besoin de ce nouvel art ; « le monde entier est dans ma chambre ». Le cinéma seul a une voix assez puissante pour dire tout ce qu'il y a à dire. Il répond dans son essence et ses réalités profondes aux grandes formes d'expression collectives.

Mais si ces deux spécificités du cinéma — d'une part, sortir de la révolution scientifique et technique et l'accompagner ; d'autre part, expression sociale du xx' siècle — sont sources de tous les envols, elles sont aussi en proie au traitement de choc destructeur que leur font subir et le grand capital et son pouvoir, cela depuis toujours mais beaucoup plus aujourd'hui où précisément ces profits, monnaie et idéologie, du grand capital s'inscrivent en contradiction avec la révolution scientifique et technique et ont une peur panique du mouvement social réel.

C'est la crise, la crise de tous les éléments de la société, crise qui appelle à « désinfecter de ce qui fut », selon le mot de Marcel L'Herbier.

Ma conclusion est simple. Il ne faut plus dire : « il était une fois », mais : « il était deux fois ».

Il était une fois votre politique contre la création cinématographique et contre l'intérêt profond des masses populaires, politique s'appuyant sur le profit et sur les intérêts idéologiques de votre pouvoir.

Il était une fois une politique de liberté de création, de reconnaissance du rôle irremplaçable des créateurs, de respect du public, politique s'appuyant sur les batailles culturelles, politiques, idéologiques des créateurs, des critiques, du public, s'appuyant sur la grande force politique que représente le monde qui entoure grandissant le programme commun.

Cette année 1975 qui se termine et l'année 1976 qui vient sont ainsi faites qu'il y a déjà du demain dans aujourd'hui. Cela ne fait qu'accroître notre colère contre les mauvais coups que vous portez au cinéma, mais aussi notre optimisme.

En 1925, Léon Moussinac parlait de « l'âge ingrat du cinéma ». Vous travaillez avec les marchands à « son âge avancé ». Nous travaillons avec les créateurs et le public dont l'alliance est désormais enclenchée, à « son âge adulte ». Nous y arriverons.

M. Didier Julia. Et vive Sakharov !

— 2 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Eugène Claudius-Petit. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Claudius-Petit, pour un rappel au règlement.

M. Eugène Claudius-Petit. Dans ce rappel au règlement je tiens à porter à la connaissance de l'Assemblée la conclusion de M. Ralite telle qu'elle figure dans son rapport écrit. Je pensais que notre collègue lirait au moins les trois dernières lignes de ce rapport. Les voici :

« En conclusion, contrairement à la proposition de son rapporteur, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma inscrits dans le budget de la culture pour 1976. »

Il avait été convenu que les rapporteurs ne liraient plus leurs rapports imprimés. Mais il était bien entendu — et il n'a jamais été dit autre chose — que le temps de parole qui leur était imparti était destiné à leur permettre de commenter le rapport écrit et non de faire un autre rapport confidentiel qui n'a pas été soumis aux commissaires. En effet, une telle pratique est tout à fait irrégulière et non conforme aux usages en matière d'examen de textes parlementaires.

Madame le président, il serait bon que, dans cette assemblée — l'opposition restant dans son rôle et la majorité dans le sien — ceux qui cherchent la vérité là où elle se trouve, donc pas toujours du côté où ils siègent, permettent, dans le respect de la règle du jeu, le fonctionnement normal des institutions de la République. Sinon, nous ne pourrions pas continuer à légiférer en toute sérénité. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jack Ralite. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Ralite, pour un rappel au règlement.

M. Jack Ralite. Je constate que si M. Claudius-Petit a lu la dernière phrase de mon rapport écrit, il n'a pas écouté le début de mon exposé où j'ai déclaré : « Un budget que la majorité de la commission des affaires culturelles, qui correspond à la majorité présidentielle, a voté, tout en marquant son intérêt pour certaines propositions... ».

Deuxièmement, vous nous dites : vous nous lisez un trop long rapport que nous avons déjà lu. Je m'aperçois que vous n'avez lu du mien que les dernières lignes et pas l'intégralité. Or, rien dans ce que j'ai déclaré à la tribune n'y était extérieur.

M. Eugène Claudius-Petit. Si !

M. Jack Ralite. Je constate que la majorité a une conception de la liberté singulièrement étriquée.

M. Eugène Claudius-Petit. Oh ! je sais que nous devrions prendre des leçons de liberté chez vous !

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

(deuxième lecture).

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976.

CULTURE (*suite*).

Mme le président. Nous continuons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la culture.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat à la culture.* Madame le président, mesdames, messieurs, il n'y a pas de politique culturelle à court terme. En revanche, il y a, chaque année, des échéances budgétaires : les institutions culturelles, pour vivre, doivent disposer année par année des moyens financiers nécessaires. Je vous demanderai dans un instant d'arrêter ces moyens et leurs conditions d'emploi.

Mais il n'en va pas des institutions culturelles comme des autres institutions dont vous avez à connaître. Tout ne revient pas, pour elles, à un problème de moyens. Elles expriment et elles maintiennent, en même temps, une vocation, ce que j'appellerai un dessein à longue portée, dont dépendent les chances d'une société et d'une civilisation.

Je m'arrêterai quelque peu sur ce dessein culturel. Il doit être, à mon sens, non seulement l'âme de nos institutions, mais encore le fil directeur de l'action de l'Etat dans le domaine de la culture, action qui, autrement, serait soumise à l'alternative de l'opportunisme ou de la sclérose. Une société comme la nôtre ne peut se contenter de l'un ni consentir à l'autre.

Les besoins, ici, sont moins faciles à déceler et peut-être à justifier qu'ailleurs. Car ils sont contradictoires.

La culture, en effet, est à la fois et indissociablement, retour aux sources, remise en question du présent, préoccupation d'un avenir à inventer. Elle exprime l'inquiétude de l'homme en quête de sa liberté et de sa dignité.

Une politique culturelle ne mérite pas son nom, ni les moyens qu'elle demande, si elle ne permet pas à chacun de recueillir le message d'humanité que notre patrimoine a maintenu vivant et communicable, qu'il soit inscrit dans la pierre ou dans le texte.

Elle ne le mérite pas non plus si elle ne donne pas à chacun le goût et le moyen de découvrir et de juger son temps à ses œuvres, comme l'art, à toute époque, a été à la fois source d'apaisement et matière à scandale. Nul ne doit s'étonner si notre époque ne fait pas exception.

En chacun de nous, enfin, il y a une parcelle de création et une parcelle de responsabilité. C'est le rôle de la culture que d'en permettre l'épanouissement. Une société où la culture n'aurait pas su ouvrir et maintenir ouvertes, au profit de chacun, les voies de l'expression et de la création serait une société d'incommunication. Quels que soient les risques de la libéralisation — et ils ne m'échappent pas — il faut la préférer à l'incommunication qui engendre toujours l'incompréhension et la haine.

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* On sait ce qu'il advient des sociétés qui choisissent cette facilité au détriment de la tolérance.

J'en conclus qu'il n'y a pas de culture sans liberté pour le créateur comme pour le simple citoyen. Et chaque fois que j'ai le choix entre une solution libérale et une mesure restrictive, je donne la préférence à la première, en me préoccupant ensuite d'organiser la liberté. Je ne veux pas être de ceux qui ne connaissent du libéralisme que ses pièges.

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Cette conception, je la crois profondément celle de notre société libérale avancée. Il ne faut pas se dissimuler qu'elle signifie des besoins énormes, au regard desquels ces moyens peuvent paraître insuffisants. Mais on ne réalise pas un dessein de société sur un exercice budgétaire. C'est en ce sens que je disais tout à l'heure que la politique culturelle n'est pas à court terme.

J'aborderai donc l'analyse de mon budget sans résignation ni récrimination, mais sans renoncer à vous rendre claires, et à vous faire partager, les préoccupations spécifiques d'un département dont l'on ne connaît pas assez l'obligatoire précarité de ses moyens au regard des fins supérieures que, presque seul au Gouvernement, il a à défendre. Ce budget, je me suis déterminé à l'utiliser avec réalisme, de manière à franchir l'étape la plus longue dans la triple mission que je me suis assignée : la sauvegarde du patrimoine, l'aide à la création et à la diffusion, la mise en place des conditions pour que chacun accède, en pleine liberté, au savoir et à la création.

Je serai donc conduit à examiner tout d'abord, sur un plan technique, les équilibres fondamentaux de ce budget et les conceptions financières auxquelles il obéit.

Je parlerai ensuite de quelques politiques sectorielles où le budget du secrétariat d'Etat joue un rôle d'appoint, mais dans des secteurs fondamentaux comme l'architecture et le cinéma.

J'étudierai enfin les choix que ce budget permet dans le triple domaine du patrimoine, de la création et de la diffusion, en précisant les progrès que l'on peut attendre dans une option fondamentale pour ma politique : la régionalisation.

Vous constaterez, je l'espère, chemin faisant, que j'ai tenu compte des avis et des conseils que nombre d'entre vous m'ont prodigués. Je tiens ici à les remercier tous, conscient du fait que vos conseils me sont aussi indispensables que votre appui.

Je vous propose donc d'arrêter le budget de la culture à 1 605 millions de francs, soit 1 228 millions en crédits de fonctionnement et 377 millions de francs en crédits de paiement. Les autorisations de programme s'élèvent à 549,7 millions de francs.

Ces chiffres appellent quelques précisions, car ils comprennent les crédits de tous les services de la lecture publique qui viennent de m'être rattachés.

Si l'on retranche de mon budget tout ce qui la concerne, on constate que les moyens qui me sont attribués pour agir, c'est-à-dire les crédits de fonctionnement et les autorisations de programme, sont de 1 640 millions, soit une hausse de 15,8 p. 100 par rapport à ceux de 1975.

Je rappelle que le budget de 1975 n'était en hausse que de 13,4 p. 100 par rapport au précédent. Si l'on ajoute les crédits affectés à la lecture publique, on arrive à un montant de 1 776 millions, soit une hausse de 26 p. 100.

De tels chiffres ne doivent donc pas engendrer le pessimisme, comme les rapporteurs veulent le laisser croire.

D'autre part, les crédits de paiement sont en forte diminution puisqu'ils passent de 553 millions de francs à 377 millions. Je tiens à souligner que cette mesure, purement technique, a été prise à ma demande car, à la suite d'une mission d'inspection très rigoureuse, j'ai constaté que la couverture en crédits de paiement des autorisations de programme était largement surévaluée. D'où les crédits de report qui sont de l'ordre de 300 millions cette année et que j'entends résorber dans un délai de deux ans. Cette remise en ordre financière, ai-je besoin de le dire, n'est évidemment pas de nature à diminuer en quoi que ce soit ma véritable capacité d'action, en progression, je le répète, de 15,8 p. 100 si l'on additionne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme.

Les équilibres réalisés dans le présent budget entre le f tionnement et l'équipement réaffirment les options que j'ai prises en 1975.

De 1971 à 1974, en effet, la part des dépenses ordinaires n'avait cessé de décroître, passant de 70 à 57 p. 100. J'ai renversé cette tendance en 1975 puisque j'ai ramené leur niveau à 63 p. 100. Aujourd'hui, je vais encore plus loin puisque le budget de fonctionnement atteint 75 p. 100 contre 24 p. 100 pour les dépenses en capital. Je pense que nous avons atteint là un maximum et que l'an prochain il faudra s'en tenir à ces pourcentages voire réduire quelque peu celui des crédits de fonctionnement.

L'important est de savoir évaluer l'évolution des besoins année par année. Je voudrais aussi rappeler qu'en matière culturelle, ce sont les hommes qui créent et qui transmettent.

Enfin, je l'ai souvent dit, mieux vaut reprendre un monument ancien pour le faire vivre plutôt de construire un équipement nouveau. Ce sont ces trois considérations qui me permettent et me permettront de déterminer de justes proportions.

En outre, dans le domaine des investissements, je sollicite et j'obtiens des concours extérieurs importants, notamment auprès de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et des régions.

Je voudrais souligner, d'autre part, que ce budget permet une remise en ordre, pour la première fois, des subventions affectées aux théâtres nationaux ainsi qu'aux grandes formations musicales. Les uns comme les autres consacrent plus de 80 p. 100 de leur budget à des charge : salariales. L'indexation de ces salaires sur les hausses accordées dans la fonction publique conduisait à des dépenses inéluctables que mon budget n'avait pas prévues.

Pour assumer ces hausses, j'étais donc contraint de gager sur mon budget d'équipement. C'est ainsi que la somme que j'avais mise en réserve pour l'acquisition de la gare d'Orsay a dû être consacrée à ces gages. Une telle situation est évidemment inadmissible.

M. Georges Fillioud, *rapporteur pour avis.* Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Fillioud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Fillioud, *rapporteur pour avis.* Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains qu'après vos propos personne ne comprenne plus rien à l'évolution de votre budget...

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Si vous aviez présenté de façon correcte les crédits de mon département, il n'en serait pas ainsi.

M. Georges Fillioud, *rapporteur pour avis.* Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est votre droit le plus strict de présenter les choses comme vous le faites, mais je tiens à formuler trois observations :

Premièrement, vous êtes à ma connaissance le seul membre du Gouvernement qui, en présentant son budget, additionne les crédits de paiement et les autorisations de programme pour mesurer les moyens dont il disposera au cours de l'année prochaine.

Deuxièmement, si votre département ministériel avait élaboré, comme d'autres, un plan pluriannuel de cinq ans par exemple, prétendriez-vous disposer pour l'exercice 1976 de l'ensemble des autorisations de programme que ce plan vous autoriserait à engager ?

Enfin, allez-vous faire figurer dans les moyens dont vous disposerez l'année prochaine les autorisations de programme qui n'auront pas fait l'objet de crédits de paiement au cours du prochain exercice ?

Pour ma part, je continue à affirmer, sur la base des chiffres que j'ai cités tout à l'heure, que vos moyens n'augmenteront que de 4,5 p. 100 en 1976.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Cela suffit : il ne faut pas se moquer du monde ! Laissez-nous écouter le Gouvernement !

M. Jacques Cressard. Est-ce au nom de la commission des affaires culturelles que M. Fillioud a interrompu M. le secrétaire d'Etat ?

M. Didier Julia. On ne devrait pas autoriser de telles interruptions !

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Je crois m'être déjà expliqué sur le problème des crédits de report qui se pose avec une particulière acuité dans mon département ministériel. Une remise en ordre s'imposait, et je l'ai entreprise.

Quoi qu'il en soit, vous m'accorderez que la capacité budgétaire de mon secrétariat d'Etat résulte de l'addition des dépenses ordinaires et des autorisations de programme qui sont la garantie de financement, et non de celle des crédits de paiement qui ne reflètent que les besoins en trésorerie.

Je vais maintenant poursuivre mon exposé, si vous le voulez bien.

J'ai donc obtenu que l'on établisse les prévisions budgétaires pour les théâtres nationaux en prenant des bases exactes, celles qui incluent les hausses réelles intervenues dans l'année, sans se borner à reprendre les chiffres inscrits dans le précédent budget.

C'est la raison pour laquelle vous constaterez que les dotations pour les théâtres nationaux sont très accrues puisque les mesures nouvelles passent à 19,4 millions de francs contre 10,7 en 1975. Sans doute dira-t-on que ces crédits favorisent des institutions parisiennes. C'est vrai, mais ces institutions jouent un rôle croissant dans les échanges entre Paris et la province : Chaillot, par exemple, présentera ses spectacles à Bordeaux et sans doute dans d'autres villes françaises ; l'Odéon accueille des spectacles de la décentralisation. Quant à la R. T. L. N., et plus précisément l'Opéra, vous constaterez une décélération dans le rythme de la subvention de l'Etat puisque les mesures nouvelles ne sont plus que de 6,3 millions de francs.

Mais je considère comme anormal que la ville de Paris ne prenne pas en charge une partie des dépenses de son opéra, comme le font toutes les capitales du monde et toutes les villes de province en France. Cette année, il est prévu qu'elle apporterait une subvention de 10 millions de francs. Je serais heureux que, répondant à mon appel, elle fasse preuve à l'égard de la province d'un sens de la solidarité et, envers l'Etat, d'un esprit d'équité auxquels il faudra rendre hommage.

J'ai évoqué tout à l'heure le concours que m'accordaient la D. A.T.A. R. et les régions pour les ressources complémentaires. Ainsi, à son tour, la ville de Paris apportera sa quote-part à la charge considérable que supporte le budget du secrétariat d'Etat à la culture pour la capitale. Car si ce budget, comme je l'ai indiqué en commençant cet exposé, est ma préoccupation fondamentale, il ne doit pas être la seule source de financement d'un dessein culturel qui est l'affaire de tous. Il faut inlassablement concevoir et rechercher toutes les ressources qui sont adaptées à tel ou tel secteur de l'action culturelle.

En ce sens, une quatrième source de financement extérieure au budget est l'emprunt. Dans un secteur capital, celui de la restauration de notre patrimoine architectural, je suis aujour-

d'hui en mesure d'annoncer que j'ai réussi, grâce à l'accord de M. Fourcade, ce qui n'avait pu se faire jusqu'ici : mettre en place un emprunt s'élevant à 80 millions de francs qui me donnera, en 1976, la possibilité d'accélérer de façon décisive la restauration de nombreux monuments par des subventions supplémentaires.

Une partie de ces ressources sera affectée à la restauration des cathédrales qui appartiennent à l'Etat et dont les travaux ont pris un assez grand retard ; une autre partie, en liaison avec des fonds de concours, permettra de réaliser des travaux sur les monuments appartenant aux collectivités locales ou à des particuliers. Le remboursement de l'emprunt sera assuré sur les ressources de la caisse nationale des monuments historiques. Je montrerai tout à l'heure que mes efforts pour concevoir en termes d'innovation le financement de la culture ont connu, ailleurs aussi, d'autres succès.

Je voudrais enfin, pour terminer l'examen des emplois par grandes masses de mon budget, insister sur l'importance que j'ai accordée à l'accroissement des moyens en personnel.

Le nombre des créations d'emplois est de 461, ce qui représente la plus forte progression depuis 1969. Je me propose d'en affecter l'essentiel dans les services extérieurs. Ainsi se confirmera la volonté, déjà affirmée dans le budget de 1975, de renforcer l'assise du secrétariat d'Etat sur l'ensemble du territoire.

L'effort accompli en faveur de la protection du patrimoine se traduit dans la progression des personnels des musées et des archives, dont les effectifs se sont accrus respectivement de 58 et 20 unités, mais surtout de la direction de l'architecture, qui est celle qui reçoit le plus grand nombre d'emplois nouveaux — 109 — et établit ainsi son record absolu depuis sa création. Dans l'attente des prochaines réformes sur l'architecture, ce secteur m'a paru nécessiter un renforcement immédiat.

Ce sont ces hommes qui vont permettre, sur le terrain, si j'ose dire, de mettre en œuvre la politique de conservation de nos sites et de notre patrimoine et de donner les impulsions décisives pour que notre pays cesse de se dégrader.

Au total, grâce à ces moyens, plusieurs instances régionales seront créées :

Quatre directions régionales tout d'abord, ce qui portera à seize leur nombre, alors que j'en ai trouvé sept en arrivant rue de Valois. J'aurai donc plus que doublé cette implantation en deux ans ;

Une conservation régionale des bâtiments de France pour les trois départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;

Trois agences des bâtiments de France en Guadeloupe, Guyane et Réunion.

A partir de 1976, chaque département sera doté d'une agence des bâtiments de France, alors qu'en 1974 je n'en avais trouvé que quatre-vingt-deux.

D'autre part, il est prévu le renforcement des services existants des fouilles et antiquités.

Enfin, je soulignerai que soixante-sept postes nouveaux sont affectés à la délégation aux enseignements.

Cet effort sur les hommes implique une priorité en matière sociale et c'est bien le cas pour le budget de 1976 puisque j'ai effectué dans ce secteur un effort sans précédent.

Ces mesures portent sur 2 570 000 francs affectés à des réformes statutaires pour les personnels scientifiques, de documentation et de recherche, pour les personnels de surveillance des musées nationaux, les personnels techniques des bâtiments de France et, enfin, pour les personnels du laboratoire de recherches de la direction de l'architecture.

En outre, des mesures indemnitaires diverses sont prévues pour le personnel scientifique des archives de France, pour les conservateurs et gardiens des musées de France.

Un plan d'amélioration des taux de vacations a été mis en place et un effort substantiel pour la formation professionnelle est engagé pour la première fois dans mon ministère avec une dotation de 500 000 francs.

Ainsi, ces mesures, auxquelles s'ajoutent les créations d'emplois que je mentionnais tout à l'heure, doivent accompagner les crédits nouveaux dont mon département bénéficiera. Il m'a semblé indispensable, en cette période de difficultés économiques et sociales, d'apporter un soin tout particulier à ces mesures, pour un personnel dont j'ai pu depuis dix-huit mois mesurer la compétence et le dévouement.

En matière sociale également, je vous demanderai au cours de la présente session, de voter une loi sur la généralisation de la sécurité sociale pour les créateurs.

M. Aymeric Simon-Lorière. Très bien !

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Si je devais, en fin de compte, qualifier ce budget, je dirais qu'il est un budget de vérité et de développement articulé sur des ressources financières extérieures et complémentaires.

Au cours de l'année 1976, j'aurai à conduire diverses réformes préparées durant les mois précédents. Toutes n'auront pas d'incidence budgétaire directe, mais la plupart auront des conséquences sur la manière dont j'utiliserai les crédits que je vous demande de m'accorder. C'est une raison supplémentaire, à mon sens, pour donner à l'Assemblée nationale les éclaircissements sur ces réformes.

Je parlerai tout d'abord de l'architecture.

Au mois de juillet dernier, le Gouvernement a défini, sur ma proposition et pour la première fois, une politique d'ensemble dans ce domaine. Cette politique concerne tout d'abord la restauration et l'entretien du patrimoine architectural.

J'ai pris acte des critiques nombreuses qui étaient formulées contre la situation actuelle : lenteur, coût élevé, mécanismes de rémunération contestables, absence de concurrence, ce qui ne met nullement en cause le talent et le dévouement des architectes qui se consacrent à cette tâche.

Le statut et les missions des architectes en chef des monuments historiques seront transformés dès 1976. Le *numerus clausus* actuel de quarante sera supprimé et leur nombre sera porté aussi rapidement que possible à soixante-dix. Les architectes des monuments historiques, toujours recrutés par concours, seront inscrits sur une liste d'aptitude qui garantira leur titre. La territorialité, telle qu'elle est conçue actuellement, sera supprimée.

Pour le monument et ses abords, qu'il soit public ou privé, le maître d'ouvrage aura la liberté du choix des architectes inscrits sur la liste, lorsque les travaux seront subventionnés. La rémunération ne sera plus calculée sur la base actuelle d'un pourcentage fixe du montant des travaux ; elle sera prévue et discutée dans le cadre d'un contrat qui déterminera la durée des travaux et les tranches de financement. Quelques règles simples, élaborées en liaison avec la profession, fixeront le cadre du débat contractuel qui sera de rigueur entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Ces nouveaux mécanismes, plus souples et d'inspiration libérale, donneront aux moyens de financement dégagés une plus grande efficacité. En outre, de jeunes architectes seront assurés de nouveaux débouchés.

D'autre part, le corps des architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux sera transformé en corps d'extinction, et il sera mis fin au régime particulier des bâtiments civils le 1er janvier 1977. A cette date, l'effort de simplification aura abouti : il ne subsistera plus qu'un régime de droit commun fondé sur la distinction entre les bâtiments classés ou inscrits et pouvant être subventionnés sur des crédits inscrits au secrétariat d'Etat à la culture.

L'autre versant de cette politique concerne évidemment l'architecture de création.

Il s'agira tout d'abord de mettre en place une réforme de l'enseignement de l'architecture, dont la pédagogie sera rééquilibrée grâce à un renforcement de l'étude des techniques et de l'histoire. Un groupe de travail présidé par M. Narbonne, mis en place à cette fin, remettra ses conclusions au printemps prochain.

En deuxième lieu, dans le souci d'améliorer la qualité architecturale des constructions publiques, qui représentent de 30 à 35 p. 100 de ce qui se bâtit en France, une mission qui a débuté au mois d'octobre a été confiée à M. Cornuau. Celui-ci a reçu la charge de proposer des procédures qui tiendront à remettre en cause les modèles-types, à renouveler fréquemment les architectes choisis par les collectivités publiques et à développer l'innovation et l'expérimentation, grâce à des moyens complémentaires.

Un troisième train de mesures aura pour objet d'organiser les relations des Français et de leurs architectes, et de réformer l'exercice de la profession.

Théoriquement, trois solutions sont concevables : le monopole des architectes sur toute construction, la liberté totale, une solution mixte. Cette dernière a paru la mieux adaptée à la situation régnant en France, où la construction privée est réalisée pour 60 à 70 p. 100 sans architecte.

La liberté totale ne permettrait aucune politique de redressement de la qualité architecturale et condamnerait en outre beaucoup d'architectes à disparaître.

Un monopole imposé par la loi apparaîtrait aux Français comme une mesure sans doute inutilement contraignante, technocratique et coûteuse. Ne risquerait-on pas de provoquer une réaction de rejet ? Ne risquerait-on pas de voir se multiplier d'autres formes de corporatisme ? Enfin, un monopole aurait toutes chances de donner plus de travail à ceux qui en ont déjà beaucoup, alors qu'il faut faire travailler davantage d'architectes. Il faut bien plutôt, je crois, apprendre aux Français à retrouver le dialogue nécessaire avec l'architecte, dans lequel le client apporte ses aspirations et l'architecte son imagination.

Cette tâche d'éducation, qui doit être à la fois individuelle et collective, les conseils architecturaux devront l'accomplir. Recrutés sur contrat pour une durée limitée à trois ans, investis d'une mission de conseils qui seront gratuits pour les projets individuels et d'information de la population sur les problèmes généraux de l'architecture, de jeunes architectes composeront une cellule qui, dans chaque département, recevra son impulsion d'un comité d'orientation où les élus auront à jouer un rôle important. Que l'on ne parle pas, dans ces conditions, de « services administratifs », comme on l'a abusivement fait.

Cette cellule devra aider le candidat constructeur à prendre conscience de ses responsabilités et le convaincre que la qualité architecturale est une exigence.

Les crédits qui sont inscrits à mon budget à cette fin ont pour objet de permettre la poursuite et le développement des expériences prometteuses déjà réalisées avant qu'elles ne soient généralisées, sur la base de ressources fournies par une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement qu'il vous sera demandé d'approuver.

En définitive, comme l'Etat s'engagera lui-même à recourir à des architectes, comme les conseils architecturaux suggéreront dans nombre de cas à leurs clients de s'adresser à un architecte et feront ainsi progressivement diminuer la proportion de ce qui se bâtit actuellement sans architecte — 40 p. 100 de la construction totale — j'estime que ces mesures sont réellement favorables à la profession.

Je regrette donc que ces questions, que je me suis efforcé d'exposer en toute sérénité, aient pu susciter quelques débats confus au lieu de nourrir une discussion indispensable sur un projet où les évidences sont rares et où il convient plus de s'adapter à une situation avec réalisme que de brandir les anathèmes. Je poursuivrai, pour ma part, et sans me lasser, la discussion avec la profession et l'explication devant l'opinion publique.

Il restera enfin à permettre à la profession de moderniser les conditions dans lesquelles elle s'exerce actuellement, en lui donnant le droit de s'associer sous des formes diversifiées, mais en veillant à préserver son indépendance, comme je crois l'avoir fait.

Enfin, si l'on supprime les pouvoirs disciplinaires de l'ordre, qui sera rénové, pour les confier aux tribunaux, la loi de 1940 actuellement en vigueur — qui est complètement dépassée et fréquemment tournée — aura cessé d'exister pour être remplacée par le nouveau texte qui sera déposé devant vous.

Telle est l'orientation libérale et réaliste, mais ambitieuse dans ses perspectives, dans laquelle le Gouvernement est engagé en matière d'architecture.

J'aborderai maintenant, et plus brièvement, le problème du cinéma.

Au mois de mai a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à libéraliser la censure et à réglementer inversement, d'une façon rigoureuse pouvant aller jusqu'à l'interdiction totale, l'affichage et la publicité par voie de presse.

Autant je crois que chaque adulte doit être libre d'entrer dans une salle de cinéma pour se faire lui-même une opinion sur le film projeté, quel qu'il soit, autant l'agression permanente qui se manifeste dans les rues et dans les journaux est inadmissible. Il s'agit ici, je l'ai souvent souligné, des deux faces d'un même problème de liberté : la liberté de voir, mais aussi celle de ne pas voir, qu'il est aussi important de préserver.

M. Bertrand Denis. Eh oui !

M. Michel Guy, *secrétaire d'Etat.* Telle est ma position dans le domaine de la pornographie.

Elle est moins tolérante vis-à-vis de la violence, dont le redoutable effet d'exemplarité est démontré. C'est la raison pour laquelle, depuis que je suis secrétaire d'Etat, j'ai toujours, sans exception, suivi les avis de la commission compétente lorsqu'elle se prononçait pour une interdiction aux mineurs ; j'ai toujours, sans exception, entériné ses propositions d'interdiction totale lorsqu'elles étaient motivées par la violence. En revanche, j'ai écarté les propositions d'interdiction en matière de pornographie pour une simple raison : les critères en ce domaine sont toujours contestables et contestés, et si je demande où commence l'obligation d'interdire, je risque fort d'obtenir autant d'avis qu'il y a de personnes interrogées.

J'indique toutefois que si la violence se mêle à la pornographie, je n'hésiterai pas à prononcer l'interdiction.

Un second problème s'est posé, de toute autre nature, qui appelle donc des solutions différentes de celles que je viens d'évoquer.

Compte tenu du faible coût des films pornographiques, nous avons constaté un développement très rapide de cette production et de sa diffusion. Dès lors, il devient financièrement difficile pour un créateur de réaliser des films qui ne soient pas pornographiques. Quant au spectateur, il perd toute liberté de choix. Pour des raisons économiques, cette fois, nous enregistrons une double atteinte à la liberté, à celle des créateurs et à celle des spectateurs.

Il est donc indispensable de rééquilibrer les conditions économiques de production et d'exploitation : la taxation que vous avez votée, mesdames, messieurs, est une première mesure dans ce sens, la suppression pour cette forme de cinéma de l'aide automatique en est une seconde. La spécialisation des salles complète le dispositif.

Certains ont estimé que l'ensemble de ces mesures, qui me paraissent concilier toutes les exigences de la liberté, ont été insuffisamment articulées entre elles. Je serai plus clair en disant que cette politique implique des mesures d'ordre législatif et d'ordre réglementaire extrêmement imbriquées.

J'avais donc fait préparer un texte, qui avait été aussitôt adopté par le Gouvernement et déposé devant votre assemblée, je le répète, au mois de mai. Malheureusement, il ne put être discuté lors de votre précédente session.

Le temps de l'intersession n'a pas été perdu : il a permis un libre débat sur un problème de mœurs, par définition toujours difficile à trancher. Je ne vois là rien qui ne soit conforme à la démocratie. Le fait que des associations, la presse, de nombreux parlementaires aient pu s'exprimer, alerter l'opinion et l'informer me paraît être aussi la meilleure condition pour que les mesures prises soient acceptées par tous les intéressés.

Enfin, cette période a été mise à profit pour engager avec la profession une concertation qui a repris au mois de septembre, s'est accélérée au mois d'octobre et a trouvé une issue avec l'adoption, pour les professions du cinéma, d'une charte d'autodiscipline.

Dès lors, cet épineux problème, qui a agité de nombreux pays, qui n'a trouvé nulle part de solutions satisfaisantes, sauf par la lassitude que ce genre de cinéma n'a jamais manqué d'engendrer au bout de quelques années, ce problème, dis-je, aura été résolu en France en six mois, à la suite d'un libre débat, dans la concertation, et par un échelonnement de mesures législatives et réglementaires.

Tous les partenaires naturels de la démocratie, le Parlement, l'opinion publique et le Gouvernement ont, me semble-t-il, joué leur rôle légitime, sans que les libertés aient eu à souffrir des solutions arrêtées.

Il me reste maintenant à commenter les choix que ce budget me permet. Ils concernent à la fois le patrimoine, la création et la diffusion.

Dans le domaine du patrimoine, la priorité accordée à la restauration des monuments historiques est évidente. Sans doute les incidences budgétaires seront-elles faibles, puisque les crédits affectés aux monuments historiques — 175,5 millions de francs — ne sont en hausse que d'un million de francs. Mais le plan de relance m'a permis de consacrer 79 millions de francs supplémentaires aux monuments historiques et aux bâtiments civils du secrétariat d'Etat à la culture en 1975, et l'emprunt m'apportera des ressources presque égales à la moitié de mon budget. On peut donc considérer qu'en 1976, par rapport à 1974, l'effort dans ce secteur aura pratiquement doublé.

Les musées sont également favorisés de façon très volontaire. Les crédits de fonctionnement s'accroissent de 25 p. 100, contre 19 p. 100 en moyenne au cours des trois dernières années. En crédits d'équipement, les musées nationaux voient leur dotation de 1975 majorée de 67 p. 100, tandis que les musées de province voient la leur multipliée par 2,3. Ces moyens seront consacrés pour partie à des aménagements rendant mieux accessibles les collections au public, et pour partie à la mise en place de systèmes de sécurité renforcés contre l'incendie et le vol. Les enseignements sont, enfin, pourvus de façon substantielle.

La dotation en crédits d'équipement pour l'enseignement des arts plastiques et de l'architecture a plus que triplé en 1976 par rapport à 1975 — environ 36 millions de francs, contre 10 millions de francs — effort qui permet de retrouver un niveau de crédits égal à celui qui aurait résulté d'une croissance homogène. Les crédits de fonctionnement augmentent de 20 p. 100 et soixante-sept emplois supplémentaires sont créés.

Dans le domaine de la musique, un effort important est également accompli. Pour les conservatoires et auditoriums, une dotation de 32 millions de francs est prévue, en augmentation de 8,5 millions de francs.

Une nouvelle mesure, évaluée à 3,7 millions de francs, est destinée à améliorer la formation des artistes, à l'étranger ou au sein de formations musicales et chorégraphiques. Malheureusement, le taux d'ensemble des bourses reste, à mes yeux, insuffisant.

Pour ce qui est de la création, un effort particulier est accompli dans le domaine du théâtre pour les centres d'art dramatique — l'augmentation des crédits s'élève à 9,9 millions de francs — afin de tenir la promesse que j'ai faite d'accroître leur budget de 25 p. 100 chaque année.

Les moyens destinés aux activités théâtrales seront accrus de 6,2 millions de francs et les crédits alloués à la commission d'aide aux compagnies dramatiques seront doublés.

En revanche, les maisons de la culture verront cette année encore, malgré le jeu de plusieurs ressources budgétaires cumulées, leur dotation simplement actualisée.

J'envisage de mettre à profit l'année 1976 pour étudier de façon approfondie le fonctionnement des maisons de la culture et les améliorations qu'il convient de leur apporter afin de justifier des crédits accrus dans les prochains budgets.

D'autre part, une dotation de 6,5 millions de francs doit permettre à l'Etat d'apporter sa contribution à l'effort des collectivités locales pour le développement des activités musicales et chorégraphiques.

Enfin, les activités cinématographiques bénéficient d'une mesure nouvelle de un million de francs. Dans ce domaine, je serai amené à envisager des crédits plus importants l'an prochain, car il me paraît normal de prévoir dans le budget de l'Etat un effort accru en faveur de l'enseignement, de la conservation et de la création dans le domaine du cinéma.

La politique de diffusion doit trouver dans le projet de budget pour 1976 les moyens de consolider les options prises en 1975.

A cet effet, il est proposé d'inscrire une mesure nouvelle de 3 millions de francs. Elle est destinée, d'une part, à favoriser la diffusion sur l'ensemble du territoire des meilleures prestations de nos formations dramatiques, instrumentales, symphoniques, lyriques et chorégraphiques, dans le souci d'une meilleure rentabilité culturelle, et pour développer les échanges entre Paris et la province : d'autre part, à développer la retransmission par la télévision et la radio des réalisations les plus intéressantes, et c'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

En ce qui concerne la diffusion des manifestations artistiques sur l'ensemble du territoire, la dotation de l'Office national de diffusion artistique passera à 4 millions de francs.

Je tiens à souligner que cette diffusion a pour objet aussi bien de permettre à chaque région de recevoir les meilleurs spectacles créés dans d'autres régions, et notamment à Paris, que de permettre aux troupes et aux formations implantées en province de faire connaître au public parisien les meilleures de leurs créations.

La qualité du travail mené par la décentralisation dramatique et musicale reste, en effet, par trop méconnue, et je crois que c'est aussi rendre justice aux régions que de faire savoir aux Parisiens qu'elles ne sont pas le désert culturel qu'on imagine parfois.

Je ne néglige pas non plus la dimension internationale, et nos efforts dans le domaine de la diffusion doivent aussi permettre à la France d'accueillir plus habituellement des manifestations étrangères de très haute qualité.

Dans la même perspective, un crédit de 13,2 millions de francs renforcera les institutions permanentes de notre vie musicale. Il permettra non seulement d'ajuster la subvention versée à l'Orchestre de Paris et aux formations conventionnées, mais surtout d'accroître l'effort de l'Etat en faveur des orchestres régionaux existants et des trois orchestres symphoniques issus de l'ex-O. R. T. F. : Lille, Strasbourg et Nice.

Enfin, un effort accru a été fait en faveur des activités lyriques hors Paris. La dotation croît de 7 140 000 francs, soit une augmentation de 50 p. 100.

Articulée sur ces moyens, une nouvelle politique lyrique remplace celle qui, jusqu'à maintenant, en province, s'appuyait sur des distributions de prix. Elle s'est traduite par le rapprochement entre deux villes, Bordeaux et Toulouse, qui ont passé une convention aux termes de laquelle elles montent des productions communes. Cette politique a été sanctionnée par la signature de deux chartes, avec Toulouse et avec Bordeaux.

Ainsi seront développés, à l'avenir, des pôles de création susceptibles d'équilibrer la vie lyrique française, notamment face à la R. T. L. N. Je compte donc favoriser pendant l'année 1976 d'autres rapprochements qui puissent être incités de la même manière dans le budget de 1977.

Je tiens enfin à signaler les progrès sans précédent qui ont été réalisés en matière de diffusion par la radio et par la télévision.

Il y a à peine six mois, les cahiers des charges venaient de paraître. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous affirmer qu'en 1975 les clauses relatives aux retransmissions d'œuvres dramatiques, lyriques ou chorégraphiques seront intégralement respectées. Plus de la moitié d'entre elles sont déjà enregistrées, certaines ont même été diffusées.

Les sociétés T. F. 1 et Antenne 2 ont chacune choisi douze œuvres d'après les propositions de mon département ministériel. De son côté, F. R. 3, bien que son cahier des charges ne l'y oblige nullement, a bien voulu me tenir informé des titres des spectacles qu'elle choisissait de retransmettre.

La participation financière du secrétariat d'Etat à la culture en matière d'enregistrement des manifestations artistiques est donc devenue effective. Conformément aux cahiers des charges des sociétés T. F. 1 et Antenne 2, cinq sur douze des spectacles retransmis par chaque chaîne le sont avec une participation financière de mon département ministériel.

Dans ce domaine, je veux signaler que des efforts particuliers ont été faits en faveur de l'art lyrique et qu'en particulier l'Opéra de Paris n'est plus aujourd'hui un lieu réservé à quelques privilégiés. La retransmission en direct de l'Opéra, du Don Juan de Mozart qui ouvrait la saison 1975-1976, avec 16 p. 100 d'écoute, a touché près de cinq millions de nouveaux spectateurs, et ce n'est qu'une première, puisqu'elle va être incesssament suivie par les Contes d'Hoffmann.

Un accord-cadre a été établi sur ce sujet entre la Réunion des théâtres lyriques nationaux, les syndicats représentatifs de son personnel, et les sociétés de programme pour qu'une programmation à moyen terme des enregistrements d'œuvres lyriques ou chorégraphiques données à l'Opéra puisse être envisagée.

Dès le mois de mars, j'ai pu inaugurer une série de retransmissions radiophoniques en direct d'œuvres lyriques jouées à l'Opéra de Paris. La participation financière du secrétariat d'Etat à la culture a permis à la société Radio-France de retransmettre ces représentations sur les programmes de France-Musique et de France-Inter. Deux de ces retransmissions ont été relayées par plusieurs pays membres de l'Union européenne de radio, ce qui a d'ailleurs justifié une aide de mon collègue M. le ministre des affaires étrangères, dont je le remercie.

Enfin, mes rapports avec l'audio-visuel ne se sont pas limités à mes relations avec les chaînes. J'ai, en effet, engagé une véritable politique de concertation avec l'Institut national de l'audio-visuel qui doit conduire à un rapprochement des formes traditionnelles de l'art et de la nouvelle culture audiovisuelle.

Mon département a été doté cette année d'une direction nouvelle, celle du livre, domaine qui intéresse également la création et la diffusion et qui vient de connaître des réformes sur lesquelles je voudrais vous donner quelques éclaircissements.

Sans entrer dans le détail, je voudrais d'abord rassurer ceux qui ont pu craindre que le rattachement des bibliothèques à mon département — à l'exclusion de la bibliothèque nationale et des bibliothèques universitaires — ne provoquât une incohérence contraire à l'intérêt des usagers comme à celui des fonctionnaires.

Il se pose, certes, des problèmes en ce qui concerne la formation des personnels, leur carrière et, le cas échéant, le changement de leur ministère d'affectation. Il s'en pose aussi pour les services communs, hérités par l'ancienne direction des bibliothèques, et pour l'inspection générale. Une concertation très poussée entre les deux secrétariats d'Etat donne toutes garanties que ces difficultés seront maîtrisées, et que les affectations, les mutations et, plus généralement, la définition d'une politique commune, satisferont à l'intérêt public.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, je me félicite que des responsabilités culturelles soient assumées et gérées par des départements autres que le mien, et qu'ainsi non pas

une dispersion, mais une convergence, la plus féconde possible, puisse s'établir dans ce qui est, je me plais à le répéter, l'affaire de tous les Français.

La bibliothèque nationale et les bibliothèques universitaires sont essentiellement un instrument de travail pour chercheurs et étudiants, et il est excellent qu'elles soient restées sous leur tutelle d'origine. Les bibliothèques centrales de prêt, les bibliothèques municipales et la bibliothèque publique d'information qui m'ont été rattachées constituent l'ensemble de la lecture publique. Conjointement à la diffusion du livre, il y a là, sous ma responsabilité, un service public dont je mesure, outre son évidente importance culturelle, l'immense portée sociale.

Ce service public sera développé d'abord par un renforcement des liens existants avec le ministère de l'éducation. Je n'oublie pas, en effet, que les bibliothèques centrales de prêt assurent un véritable service scolaire, et comme tous ceux qui ont réfléchi à l'avenir de la lecture publique, je suis convaincu que c'est dès l'enfance qu'on doit développer le goût de lire.

Mon objectif est de mettre le livre à la disposition de tous les Français, par un réseau coordonné de bibliothèques centrales de prêt et de bibliothèques municipales.

Les possibilités offertes par le budget de 1976 en ce domaine, compte tenu de la conjoncture actuelle, demeurent limitées. Je tiens toutefois à marquer ma volonté de desservir au cours des prochaines années les vingt-quatre départements qui ne bénéficient pas encore d'une bibliothèque centrale de prêt. L'aide de l'Etat continuera d'être accordée aux villes au titre du fonctionnement comme à celui de l'équipement.

Réaffirmant mon souci de conserver ce qu'avait de positif l'organisation précédente, je soulignerai certains aspects nouveaux, et particulièrement bénéfiques, du transfert au secrétariat d'Etat à la culture.

Prenant en compte les bibliothèques publiques, l'Etat pourra affirmer une politique culturelle plus cohérente sur les plans national, régional et local. En effet, les collectivités locales auront désormais en face d'elles un seul interlocuteur et tuteur pour l'ensemble de leurs institutions culturelles, musées, théâtres, maisons de la culture, bibliothèques. Celles-ci, en retour, se trouveront intégrées dans une politique cohérente du livre et de la culture.

J'ai pleinement conscience que les crédits de la lecture publique devront être accrus. J'y porterai tous mes efforts dès la préparation du budget de 1977, sachant que ce n'est pas seulement la politique culturelle que je servirai ainsi, mais aussi la politique sociale de la nation. Mais, dès 1976, je pense qu'une aide supplémentaire et appréciable pourra être apportée aux bibliothèques par le centre national du livre, si vous m'accordez les moyens que j'ai demandés à l'article 20 de la loi de finances.

Outre les bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt, est également transférée au secrétariat d'Etat à la culture la bibliothèque publique d'information qui doit bénéficier d'un statut autonome au sein du centre culturel Georges-Pompidou. En plaçant ces deux établissements publics sous la tutelle d'un même ministre, on aura assuré la cohérence de leur action et de leur gestion.

En ce qui concerne précisément le centre Georges-Pompidou, la présentation budgétaire de l'année 1976 tient compte du rattachement de la bibliothèque publique d'information à mon département. Désormais, la totalité des crédits du centre, tant en équipement qu'en fonctionnement, est inscrite au budget du secrétariat d'Etat à la culture.

Par rapport à 1975, la diminution considérable des autorisations de programme et des crédits de paiement — ces derniers passant de 189 à 55 millions de francs — traduit le bon déroulement des travaux qui seront pour l'essentiel terminés au cours du prochain été, sans que les enveloppes prévues au début de l'opération aient été dépassées.

Les crédits de fonctionnement suivront naturellement une évolution inverse et passeront, bibliothèque incluse, de 63 à 113 millions de francs. Les mesures nouvelles concernent essentiellement la mise en place définitive des services avant l'ouverture et l'entretien du bâtiment dès qu'il sera achevé.

Je voudrais dire ici que depuis un an, conformément, je le sais, à la volonté que le Parlement avait exprimée lors de la discussion de la loi du 3 janvier 1975 créant le centre, la coopération de Beaubourg avec la province a pris des dimensions considérables qui confirment la vocation nationale du centre.

Plus de soixante villes ont accueilli en 1975 des manifestations d'art plastique ou de création préparées par le centre Beaubourg. Ce courant devra encore se développer : le centre y est disposé et les visites nombreuses qu'y effectuent les maires et les élus régionaux démontrent qu'il répond ainsi à une attente réelle.

Je voudrais enfin insister sur les progrès enregistrés dans un domaine que j'estime fondamental : la régionalisation.

Qu'il s'agisse de l'organisation territoriale du secrétariat d'Etat à la culture ou des institutions culturelles — théâtres, orchestres, musées, monuments — j'ai souligné, au cours de cet exposé, l'effort très particulier qui est accompli en faveur de la province.

J'ai entamé en 1975 et je me propose de développer en 1976 une politique de chartes culturelles qui permet, en concertation avec les élus locaux, d'accélérer l'aménagement culturel du territoire avec le concours de la D. A. T. A. R.

Bien que les chartes s'adressent à l'ensemble des collectivités locales, les premières négociations ont été entamées avec les grandes villes dont les besoins étaient importants et connus. Les sept premières chartes ont ainsi été signées avec Grenoble, Bordeaux, Strasbourg, Dijon, Angers, Marseille et Toulouse. Ces villes possèdent, en effet, des institutions qui constituent l'armature culturelle du territoire — théâtres, musées, conservatoires, et bientôt bibliothèques.

Avec les maires nous avons pu choisir en commun les équipements prioritaires, définir ensemble les principes de politiques culturelles locales auxquelles l'Etat apportera un concours durable. Naturellement, aucun projet n'a été imposé : ceux qui ne s'imposaient pas d'eux-mêmes ont été ajournés.

Dans plusieurs cas, la négociation des chartes a permis de débloquer et d'accélérer des projets d'équipement qui avaient subi des retards, de les réorienter pour les adapter aux vœux des communes, lorsque cela apparaissait opportun et demeurait conforme aux orientations générales de mon département.

Au total, les engagements pour 1976 des sept premières chartes portent sur 7 p. 100 des crédits d'équipement prévus dans le projet de budget pour 1976 du secrétariat d'Etat. On peut noter que les actions prévues s'adressent à environ trois millions d'habitants, soit près de 7 p. 100 de la population française, et ne sont disproportionnées ni aux besoins ni aux moyens prévisibles.

Je tiens à remarquer, enfin, qu'un tel effort aura pour effet, dans les deux ou trois années à venir, d'opérer un rééquilibrage sensible du poids de Paris qui, dans le domaine culturel, est encore plus lourd qu'en toute autre matière. En outre, je le rappelle, et les maires qui les ont signées avec moi ont tenu à m'apporter officiellement leur témoignage, les chartes ne se traduisent pas par un transfert de charges de l'Etat sur les communes.

Pour toute ces raisons, la politique des chartes apparaît justifiée par ses premiers résultats pratiques, comme par l'intérêt qu'elle suscite auprès d'un nombre croissant de collectivités locales.

Les chartes ne forment pas une nouvelle doctrine d'intervention culturelle ; elles n'appellent pas non plus une réforme de structure du secrétariat d'Etat à la culture. Elles sont plutôt un signe, celui d'une orientation.

Pour réaliser le dessein culturel que j'ai soumis à votre jugement en même temps que les mesures qui en marquent une étape, je suis convaincu que l'Etat doit veiller avant tout à ce que les besoins locaux soient entendus et compris. Il saura, à partir de là, susciter, soutenir, coordonner les initiatives susceptibles de répondre à ces besoins.

L'aboutissement de cette orientation ne peut être qu'une politique contractuelle dans laquelle l'Etat et les partenaires s'engagent réciproquement sur un programme où ils mettent en commun leur réalisme, leur imagination et leur générosité. Contrats de pays, chartes avec les villes et les régions sont les instruments, parmi d'autres à inventer, qui sont propres à nous conduire dans cette voie.

Telle est, à mes yeux, la seule approche d'une solution aux problèmes culturels, celle qui est conforme au pluralisme de notre société et qui respecte la personnalité des individus et des groupes, et l'exprime. Hors d'une politique contractuelle ainsi conçue, je ne vois pas comment l'action de l'Etat dans l'ordre culturel pourrait échapper à la détestable alternative de l'assistance ou du totalitarisme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Marcus, premier orateur inscrit.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le secrétaire d'Etat, les rapporteurs ont présenté votre budget sous un jour sombre. Il est vrai qu'ils appartiennent à la catégorie de ceux pour qui une bouteille n'est jamais à moitié pleine, mais toujours à moitié vide.

Si MM. Josselin et Fillioud ont présenté votre budget de façon partiale, du moins l'ont-ils fait avec esprit. Je n'en dirai pas autant de M. Ralite dont le texte écrit, en particulier, évoque plus un tract du parti communiste qu'un rapport d'une commission parlementaire.

M. Didier Julia. C'est vrai !

M. Claude-Gérard Marcus. En tant qu'élu de la majorité, je tiens à protester contre la mise en cause violente et scandaleuse qu'il fait du Président de la République dans ce rapport, puisqu'on peut y lire, en caractères gras, que « Giscard d'Estaing agit pour de grands intérêts privés et idéologiques ».

M. Didier Julia. Je m'associe à cette protestation.

M. Claude-Gérard Marcus. Je vais donc essayer, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de mes amis U. D. R. qui voteront votre projet de budget de voir les choses avec plus d'objectivité. Mais l'objectivité implique la lucidité, et celle-ci, devant les chiffres alignés, conduit à une certaine inquiétude.

Cette année, le budget du secrétariat d'Etat à la culture, malgré des mesures positives, évoque par sa modestie le titre d'un livre ancien de Françoise Sagan, non pas *Un certain sourire*, mais *Bonjour tristesse*. En effet, si l'on ne tient pas compte des crédits — nouveaux pour vous — de la lecture publique, on ne peut que constater une certaine stagnation de sa part dans les crédits de l'Etat. Vous accordez une priorité inévitable, positive, aux crédits de fonctionnement, tandis que les crédits de paiement diminuent et que les autorisations de programme augmentent assez peu. Certes, cette priorité se révélera utile à court terme, car elle vous donnera une plus grande liberté d'action ; mais à long terme de graves conséquences pourraient en résulter, et j'espère que dans les budgets futurs la part des crédits de paiement et des autorisations de programme augmentera sensiblement.

Vos crédits de fonctionnement progressent donc très sensiblement : de 17,4 p. 100, si l'on exclut les crédits du centre Georges-Pompidou, de 24,1 p. 100 si on les inclut, et de 33,5 p. 100 avec la lecture publique. Je le répète, cette augmentation améliorera à court terme, incontestablement, vos moyens d'action.

Dans le délai qui m'est imparti, il ne m'est pas possible d'examiner toutes les questions qui relèvent de votre département ministériel. Je me bornerai à souligner certains aspects de l'action que vous menez depuis un an, à voir quel compte a été tenu des observations qui vous avaient été faites l'année dernière, à évoquer enfin quelques points qui font problème.

L'an dernier — je vous l'avais déjà dit au nom de mes amis — nous faisions confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, à votre bonne volonté et à votre passion évidente pour l'art. Certes, vous n'avez pu mener à bien toutes les actions que vous envisagiez alors, mais vous n'en avez pas moins agi avec efficacité dans un certain nombre de domaines, réussissant ainsi à accomplir de réels et incontestables progrès. Je citerai ainsi l'exemple des chartes culturelles signées entre le secrétariat d'Etat et sept villes — Grenoble, Bordeaux, Strasbourg, Dijon, Angers, Marseille et Toulouse — et de l'accord amorcé avec la région Nord - Pas-de-Calais.

Comme vous l'avez vous-même rappelé tout à l'heure, ces chartes permettent de réunir dans un même faisceau les différentes actions envisagées par votre département et par les municipalités, et de les rendre ainsi beaucoup plus efficaces. C'est une innovation d'une valeur certaine, et nous devons vous rendre hommage. Parmi d'autres actions positives — quoi qu'en dise M. Josselin — il faut aussi citer la politique des « cent villes » sur lesquelles le secrétariat d'Etat entend exercer sa protection. Lorsque l'on sait avec quelle lenteur agit l'administration française et lorsque l'on connaît la faiblesse des moyens dont disposait votre secrétariat d'Etat, on ne peut vous reprocher — car ce serait un mauvais procès — de ne pas avoir, en un an, mené à bien l'examen de tous les dossiers présentés par ces cent villes, examen qui a déjà abouti à d'heureuses conclusions pour certaines d'entre elles et qui est en cours d'achèvement pour d'autres. Mais il y a, là aussi, un élément favorable dont on peut vous créditer.

C'est aussi le cas de votre action pour la diffusion culturelle, marquée notamment par la création de l'Office national de diffusion artistique, appelé à intervenir essentiellement dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, aux fins de faciliter la promotion des manifestations artistiques de qualité. L'O. N. D. A. disposera, en 1976, d'un crédit de 4 millions de francs. A son action viendront se joindre les opérations « inter-théâtres », inscrites pour 400 000 francs et destinées à financer la mise en place d'un dispositif d'abonnement et de réservation dans les théâtres de la région parisienne.

La diffusion audio-visuelle et radiophonique, quant à elle, est dotée d'un crédit de 4 622 000 francs, pour permettre la retransmission de spectacles dramatiques, lyriques ou chorégraphiques, conformément à ce qui est prévu dans le cahier des charges des nouveaux organismes de radio et de télévision.

Je vous remercie enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir donné une suite favorable à la proposition que je vous avais faite l'an dernier de constituer une commission chargée de déterminer les éléments possibles d'une politique culturelle au profit du troisième âge. Mes amis et moi sommes persuadés que l'action de votre secrétariat d'Etat doit cesser d'être orientée presque exclusivement vers les milieux universitaires ou para-universitaires. Elle doit également s'intéresser à cette catégorie nombreuse et disponible que constituent les retraités. Les gens du troisième âge ont des loisirs, et il faut leur donner les moyens d'utiliser ce temps libre pour se distraire ou améliorer leur culture personnelle.

J'en viens à quelques problèmes précis.

D'abord, le théâtre. Nous notons avec intérêt la progression de l'aide aux troupes indépendantes, qui passe de 20 963 000 francs à 27 100 000 francs, ainsi que celle des crédits de décentralisation dramatique, qui passent de 33 610 000 francs à 43 810 000 francs. L'élu parisien que je suis ne peut que souhaiter un effort accru en faveur de la province. Chaque année, à cette tribune, on reproche aux Parisiens d'accaparer les crédits. Reprocherait-on à Paris d'être capitale de la France ? Si l'Opéra et la Comédie-Française se trouvent à Paris, c'est que l'unité de la France s'est faite autour de Paris, et que la capitale de la France est Paris et non Versailles ou Vichy.

Bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, vous évoquez la possibilité d'une participation de la ville de Paris à certaines de vos actions. Je ne sais pas ce qu'en pensera la ville de Paris. Elle vous répondra elle-même, mais il est vraisemblable qu'elle ne pourra participer à toutes les actions menées sur son territoire, d'autant que celles-ci sont souvent décidées sans que la ville soit consultée et sans que cela corresponde obligatoirement à ce qu'elle souhaite.

Je comprendrais très bien que dans les années à venir vous ne fassiez pas d'investissements nouveaux à Paris et que, si vous l'estimez nécessaire, vous reportiez certains crédits — par exemple ceux qui sont affectés à la construction du nouveau théâtre de l'Est parisien — sur des opérations provinciales. Les Parisiens ne vous le reprocheraient pas.

Les années précédentes, j'ai insisté pour qu'une action soit accomplie en faveur des musées. Je me réjouis donc de voir passer les crédits de 78,3 millions à 107,6 millions de francs pour les musées nationaux et de 16 millions à 32,3 millions de francs pour les musées classés et contrôlés.

Certes, cela ne règle pas tous les problèmes, notamment ceux des personnels. Mais je sais — vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — que vous souhaitez que puisse être élaboré rapidement un statut du personnel, en particulier pour les gardiens de musée. Nous vous apporterons notre total appui dans ce domaine. Il faut que vous ayez les moyens d'adapter les musées au public d'aujourd'hui et à des phénomènes massifs comme les migrations touristiques, ce qui implique, naturellement, que les heures d'ouverture soient modifiées pour que les musées puissent demeurer ouverts le soir et les jours fériés.

J'ai, à maintes reprises, réclamé la création d'un centre de documentation analogue à celui du Rijksbureau de la Haye qui est chargé de fournir aux chercheurs une documentation photographique.

A cet égard, le service de documentation photographique de la Réunion des musées nationaux qui fonctionne avenue Victor-Hugo constitue un élément positif. Cependant, je réitère le souhait que j'ai émis à plusieurs reprises de voir créer à la direction des musées de France un ou deux postes permanents de photographes ambulants, si je puis dire, dont la mission serait de se promener à travers la France et de photographier la totalité des œuvres abritées par les musées, quel que soit le statut de ces derniers. En effet, trop nombreux sont encore les musées de France qui ne disposent pas d'une collection photographique des œuvres qu'ils abritent, ce qui pose de graves problèmes en cas de destruction ou de vol.

Cette année, comme les années précédentes, je déplore le déséquilibre de fréquentation entre les petits et les grands musées.

Vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, utiliser la télévision — vous avez déjà su en faire usage — et notamment les télévisions régionales, pour faire connaître aux habitants des régions les musées qui sont à leur disposition.

Bien entendu, on a tendance à ne parler que des grands musées nationaux tels que le Louvre ou Versailles, et à oublier la multitude de musées, tant parisiens que provinciaux, dépendant de l'Etat ou des municipalités. J'ai cité à plusieurs reprises les chiffres traduisant la fréquentation des musées. Je ne connais pas ceux de cette année, mais il existe entre la fréquentation du Louvre et celle du musée des Monuments français, par exemple, un écart énorme qui tient au fait que, bien que ce magnifique musée se trouve à Paris, presque personne n'en connaît l'existence.

En revanche, je dois vous faire part de notre satisfaction de voir, enfin, s'établir entre la Réunion des théâtres lyriques nationaux et les chaînes de télévision une coopération qui a été amorcée par la très belle diffusion de *Don Giovanni* que vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat

Le succès et le prestige retrouvés de l'Opéra sont aussi une réalité méritoire. J'émets cependant le souhait qu'une plus grande place soit faite aux interprètes français. J'aimerais aussi que l'avenir de l'Opéra-Studio soit mieux précisé car l'incertitude demeure quant à sa mission et à son fonctionnement.

Dans votre projet de budget, 6 680 000 francs de mesures nouvelles sont destinés à accentuer l'action de l'orchestre de Paris et à mettre en place les orchestres régionaux. Mais des inquiétudes subsistent pour certains orchestres issus de l'ancien O. R. T. F. Il semble que vous ne disposiez pas de crédits suffisants pour assurer leur survie, ce qui pose évidemment un problème grave.

Les créations du fonds national du livre et du centre national du livre traduisent une politique volontariste dans le domaine des lettres. Nous verrons à l'usage si cette innovation tient ses promesses. En tout cas, nous le souhaitons.

En revanche, certains de mes amis regrettent la décision de transférer à votre département le fonds de diffusion culturelle qui était auparavant rattaché au ministère des affaires étrangères. Votre volonté — que nous comprenons — d'unifier sous votre impulsion, et conformément aux recommandations du rapport Granet, la politique du livre, serait encore plus convaincante si cette unification s'étendait jusqu'à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques universitaires, qui demeurent sous l'autorité du secrétariat d'Etat aux universités. Là aussi, nous verrons à l'usage si vos réalisations sont à la mesure de vos ambitions. Nous concevons cependant très bien qu'à partir du moment où la politique du livre sera déterminée par une impulsion unique, les résultats pourront être meilleurs qu'ils ne le sont actuellement.

Bien des points d'interrogation angoissés demeurent sur de vastes pans de l'édifice culturel. Je songe notamment aux problèmes posés par l'architecture, dont vous avez longuement traité tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, et dont nous aurons certainement à discuter lorsque viendra enfin en discussion le projet de loi sur la réforme de l'architecture.

En ce qui concerne l'enseignement, des échos assez désagréables nous sont parvenus sur l'ambiance qui règne au conservatoire national d'art dramatique. Il est certes plaisant de mener une politique de nominations « dans le vent ». Mais prenez garde, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas être emporté par les courants d'air !

M. Jacques Chambaz. Il y a des vocations de censeur qui se perdent !

M. Claude-Gérard Marcus. Mes amis s'inquiètent également de la vague de pornographie qui déferle depuis un an, et vous avez clairement précisé votre point de vue à ce sujet. Il n'est d'ailleurs pas dans mes intentions de réclamer le rétablissement d'une censure peu conforme à notre conception d'un peuple majeur. Mais nous regrettons que les promesses faites depuis un an de ne plus subventionner, par le biais des aides cinématographiques, les films pornographiques, n'aient pu encore, pour les raisons que vous avez d'ailleurs indiquées tout à l'heure, être mises à exécution.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que j'entendais faire sur votre projet de budget, que le groupe de l'union des démocrates pour la République votera dans un esprit amical, mais aussi de lucide critique.

En conclusion, j'émettrai un souhait, celui que vous vous battiez avec ardeur, au cours de l'année à venir, en faveur de l'extension à toutes les constructions administratives de l'Etat du 1 p. 100 réservé aux artistes, comme cela se pratique déjà pour les bâtiments relevant de l'éducation nationale.

Certes, il est nécessaire d'assurer une protection sociale aux artistes français, mais, plus que d'aide sociale, ils ont besoin de commandes. Or certaines formes d'art — je pense en particulier à la fresque, à la mosaïque et à la sculpture — ne peuvent vivre des seules commandes privées. Il est donc nécessaire de leur assurer un certain nombre de commandes publiques. Si vous arriviez à faire appliquer pour tous les bâtiments de l'Etat le système déjà en vigueur pour les bâtiments relevant de l'éducation nationale, un pas en avant aurait été fait ; vous auriez apporté une grande pierre à l'édifice de la culture française et vous auriez contribué à embellir le cadre de vie des Français.

C'est sur ce vœu que je conclurai, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous apportant mon appui et celui de mes amis du groupe de l'union des démocrates pour la République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Robert Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans une récente déclaration, vous avez déclaré en substance : « La pénurie de notre budget vous a fait comprendre qu'il ne fallait plus sacrifier au prestige, mais travailler en profondeur. »

Qu'il s'agisse d'une révélation, d'un aveu ou d'un changement de cap, le propos est intéressant, car il porte en lui la critique de votre action passée et surtout l'espérance d'une orientation nouvelle de la politique de la culture.

Sur le premier point, et à l'occasion de la présentation d'un budget en constante régression dont nous nous plaignons plus encore que vous, notre devoir est de vous poser quelques questions, et, sur le second, il est de faire quelques suggestions et propositions, car nous savons qu'il vous est impossible, compte tenu des options du Gouvernement et de sa majorité, de mettre en œuvre une politique culturelle à la fois populaire et de qualité qui impliquerait une modification profonde des choix politiques globaux.

Ne vous étonnez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de n'avoir droit qu'à la portion budgétaire la plus congrue. Le gouvernement auquel vous appartenez ne donne à la culture que la place qu'elle tient dans ses préoccupations, la plus faible, et celle que vos propres ambitions lui assignent.

Plutôt que l'animation culturelle en profondeur, celle qui ferait resurgir des tréfonds provinciaux la vie foisonnante d'un peuple laborieux et créateur, vous avez choisi le faux prestige du divertissement parisien. Sans doute votre formation, vos relations mondaines, votre tendance à un certain dilettantisme vous ont-elles aiguillé sur la voie du spectacle à grandes vedettes, propre à satisfaire les spécialistes des premières, des dîners parisiens et leurs chroniqueurs attitrés.

Plutôt que de donner leur chance à ces jeunes inconnus qui s'essoufflent dans nos provinces à faire renaître la vie intellectuelle, vous avez préféré faire appel aux artistes que la gloire a déjà consacrés.

Vous avez vos artistes et vos festivals, comme certaines dames patronnesses ont leurs pauvres. Et le Festival d'automne de Paris, votre enfant chéri, qui émarge largement au Fonds d'intervention culturelle, ne reçoit pas la plus mauvaise part des aumônes.

Bien sûr, l'époque du mécénat est révolue — n'est pas qui veut le marquis de Cuevas — mais celle du paternalisme orienté ne doit pas la suivre.

Quant à ceux qui ne vous plaisent pas, vous les écartez sans recours. C'est le cas de M. Landwoski, chassé de la direction de la musique. C'est le cas de Jack Lang à qui vous n'avez pas laissé le temps de redonner vie au théâtre de Chaillot, alors qu'il avait fourni les preuves de ses immenses capacités en mettant sur pied à Nancy un Festival mondial du théâtre qui constitue la plus grande fête théâtrale du monde. Vous boudez d'ailleurs ce festival, monsieur le secrétaire d'Etat, puisqu'on ne vous y a pas vu. Est-ce parce que la gauche y était activement présente avec François Mitterrand, Jacques Chaban, Charles Josselin, Jack Ralite et moi-même ?

Cette méthode de gestion et ces choix quelque peu arbitraires, qui laissent se développer un préjudiciable climat d'intrigues de cour, révèlent un certain mépris des pouvoirs publics à l'égard de la culture.

Le projet de budget pour 1976 nous en apporte les preuves les plus convaincantes.

Vous avez tenté, tout à l'heure encore, d'en dissimuler la faiblesse en parlant des crédits d'autorisations de programme

— 15,76 p. 100 — et non des crédits de paiement — 7 p. 100 seulement — mêlant ainsi les projets et les opérations qui seront réellement effectuées.

En outre, je relève dans vos propos une contradiction. En effet, vous justifiez la baisse des crédits de paiement en affirmant qu'ils ne sont pas consommés et qu'il convient de les reporter. Or, dans le même temps, vous annoncez un emprunt de 80 millions de francs pour les monuments historiques. Comment, dans ces conditions, être certains que le produit de cet emprunt sera bien employé ? Les monuments en ont pourtant bien besoin.

Ce qu'on ne peut cacher, c'est que l'ensemble du budget de la culture est en constante régression, passant de 0,54 p. 100 du budget général de l'Etat en 1975, ce qui n'était déjà pas glorieux, à 0,51 p. 100 en 1976, ce qui devient pitoyable.

Cette constatation appelle une première question, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous avez été, si nos informations sont exactes, choisi par M. le Président de la République plutôt que par M. Chirac. Il vous fait donc toute confiance. Il s'intéresse aux choses de l'art ; il va au cinéma, au théâtre, à l'Opéra. De plus, vous avez à votre cabinet, en la personne de Mlle Valérie-Anne Giscard d'Estaing, un agent de liaison persuasif et peut-être même une ambassadrice de charme. Comment, avec tous ces atouts en main, ne réussissez-vous pas mieux ? Pourquoi n'êtes-vous pas plus efficace ? Seriez-vous un mauvais avocat de votre cause ? Votre cause, c'est-à-dire vos choix, serait-elle mauvaise ? Ou bien le Gouvernement se désintéresserait-il des affaires culturelles, ce qui serait plus grave encore ?

Avec une augmentation de 7,1 p. 100 en valeur absolue, votre budget est, compte tenu de l'inflation, en diminution en francs constants. Vous ne pouvez plus parler, comme l'an passé, de budget d'imagination à propos d'un budget en grande partie imaginaire. Mais vous parlez maintenant d'un budget de vérité !

A l'intérieur de cette pauvre enveloppe, il vous a fallu faire des choix, mais, hélas ! vous avez été conduit à choisir le plus souvent Paris contre la banlieue et la province. Vous avez sacrifié — cela a déjà été dit — le durable à l'éphémère, le sérieux au spectaculaire.

Une centralisation abusive fait que, dans ce budget, la plus large part du gâteau va au Centre Pompidou, à l'Opéra, à la Comédie-Française.

Quatre-vingt dix milliards d'anciens francs pour le Centre Pompidou. Une telle somme était-elle nécessaire ? Prestige est-il forcément synonyme de gaspillage ? Avec une économie de moitié sur cette somme colossale — et il ne s'agit pas d'utopie — quarante-cinq maisons de la culture auraient pu être construites en trois ans, satisfaisant ainsi les besoins de la moitié de la France.

Autre gouffre : l'Opéra. Celui-ci est entièrement à la charge de l'Etat, c'est-à-dire de l'ensemble des contribuables français, alors que la ville de Paris n'apporte aucune participation, contrairement aux métropoles provinciales qui aident largement leurs théâtres lyriques. A cet égard, j'ai noté avec intérêt, monsieur le secrétaire d'Etat, votre intention de demander à la ville de Paris de prendre en charge une partie de ce déficit de l'Opéra.

Sur un budget d'environ 96 millions de francs, 72 millions de francs de déficit sont ainsi supportés par le budget national, du moins selon les chiffres officiels. Mais, en réalité, c'est 104,5 millions de francs qui seront prélevés sur votre budget.

On murmure — pourrez-vous le démentir ? — qu'il a même fallu, cette année, pour boucher un trou d'un demi-milliard d'anciens francs — exactement 5 743 millions de francs — prélever sur les crédits d'entretien des monuments historiques. J'aimerais qu'il s'agisse d'une fausse information. Mais cela expliquerait peut-être l'emprunt que vous avez évoqué tout à l'heure.

N'est-il pas vrai aussi qu'on ne lésine guère sur les cachets des artistes en renom, pour la plupart des étrangers, à qui l'on fait appel, et que ceux-ci acceptent de se produire avec des cachets inférieurs de moitié à Covent Garden ou à la Scala, où la gestion directoriale est plus sévère ? Certes, M. Liebermann est un directeur de talent. Fallait-il, pour autant, négocier, à n'importe quel prix, dans les conditions que vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, le renouvellement de son contrat, entre les deux tours de l'élection présidentielle ?

Grâce à ce laisser-aller, l'Opéra mobilise à lui seul 80 p. 100 des crédits affectés à l'ensemble de nos scènes lyriques, les opéras de province se contentant des 20 p. 100 restants. Au demeurant, nous ne contesterions pas cet effort si ces crédits étaient mieux utilisés. Mais l'Opéra, ce n'est pas seulement une scène prestigieuse, qui reste, hélas ! malgré les retransmissions télévisées, trop rares et bien coûteuses, que vous évoquées tout à l'heure, réservée à une élite aisée ; c'est aussi l'Académie nationale de musique, de chorégraphie, de poésie lyrique.

Il devrait être un centre de formation où seraient accueillis les jeunes chanteurs, danseurs et musiciens, qui y trouveraient les moyens de parfaire leurs connaissances. Il devrait être le lieu d'épanouissement du ballet, de l'orchestre. Or il n'en a pas les moyens, pas plus qu'il ne peut remplir dignement sa mission qui est d'assurer la conservation du patrimoine artistique et de favoriser une politique de création.

A côté de ces réalisations, qui servent sans doute le prestige de la capitale, mais qui ne rayonnent pas sur l'ensemble du pays, le sous-équipement, pour ne pas dire le désert culturel, commence dès la banlieue parisienne, à l'exception des quelques villes dont les municipalités méritantes font de considérables efforts pour maintenir une vie artistique.

La politique d'équipement que mène votre secrétariat d'Etat est alarmante. Les crédits de paiement diminuent de 18,3 p. 100 et, plus grave encore pour l'avenir, les autorisations de programme ne croissent que de 6,8 p. 100, ce qui équivaut à une diminution en francs constants.

Vous vous orientez vers des équipements légers. Mais que sont 6,9 milliards de francs pour toute la France, alors que plus de quarante villes sont candidates ? Pourquoi priver de l'aide de l'Etat les cités qui veulent avoir un vrai théâtre ? Depuis 1945 qu'a-t-on construit ? Une dizaine de maisons de la culture, une vingtaine de théâtres dramatiques. Dans le même temps, chacune des deux Allemagnes a bâti plus de cent-quarante théâtres !

Mais, en outre, il ne suffit pas de construire. Il faut assurer l'animation. Et pour y aider, ont été créés de multiples organismes, tels l'Office national de diffusion artistique — l'O. N. D. A. — et le Fonds d'intervention culturelle — le F. I. C. — dont le rôle est loin d'être négligeable. Le risque de cette diversification est cependant l'incohérence.

Prenons l'exemple du F. I. C. auquel vous vous intéressez tout particulièrement, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque je crois que son secrétaire général n'est autre que votre propre directeur de cabinet.

Quels sont les critères qui guident le choix des aides ? En principe, il encourage les bonnes initiatives locales. Nulle région n'en est exclue, puisque, de Tahiti au Rouergue, de Cergy à Gigondas, a été répandue la manne du F. I. C. Mais le goulot verseur est à diamètre variable. En fait, on constate que les régions les plus riches, donc les mieux dotées — telle la région Rhône—Alpes — reçoivent les aides les plus copieuses. Le F. I. C. a donc tendance à aggraver les disparités culturelles plutôt qu'à les corriger.

Enfin, son aide est temporaire. Limitée à trois années, elle peut amorcer une animation qui, faute de relais financiers, est vouée à l'asphyxie à court terme.

Dernier exemple d'insuffisance budgétaire criante : vous réservez 110 millions d'anciens francs à l'ensemble des associations culturelles françaises. Autant dire que les expériences culturelles, en milieu rural et dans les petites villes, risquent de disparaître. Je ne peux aborder ici des sujets aussi importants que l'architecture, ou le cinéma, qui mériteraient à eux seuls un long développement, sinon pour constater que, à propos de la première, l'unanimité se fait contre votre projet et que le second risque le retour à la censure, par l'intermédiaire de ce qu'on appelle « l'amendement Foyer ».

De ce budget de misère, il ressort que vous n'avez pas assez d'argent pour avoir une politique culturelle. Mais si vous aviez assez d'argent, auriez-vous une véritable politique culturelle ?

Parlant de certains esthètes pour qui l'art n'est qu'un passe-temps, Nietzsche écrivait, dans sa préface à Wagner : « pour eux, l'art se réduit à un aimable côté de la vie, à un colifichet, dont le sérieux de l'existence peut aisément se passer ».

Nous craignons, à voir la part que lui fait votre gouvernement, que l'art et la culture ne soient, à ses yeux, qu'un colifichet !

Pour nous, c'est un élément essentiel de la qualité de la vie, pourquoi ne pas dire tout court : de la vie ?

Voyez l'attachement des provinciaux à leurs traditions, à leur langue, à l'expression d'une vie populaire qui plonge ses racines dans un passé chaque jour rajeuni.

Il n'y a pas deux sortes de culture : l'une, qui serait réservée à une élite, promue à ce rang par l'éducation plus raffinée que confère la naissance ou la fortune et l'autre, pour la masse du peuple et qui ne dépasserait pas le niveau des jeux radiophoniques et des « Intervilles ».

Nous refusons le dilemme « culture d'élite-culture populaire ».

C'est pourquoi la culture ne peut-être confinée dans quelques hauts lieux parisiens, si prestigieux soient-ils. C'est pourquoi il ne faut pas se satisfaire de la diffusion à travers quelques lieux privilégiés du pays de créations artistiques — qui ne sont pas toujours les meilleures.

Il n'y a pas de fossé entre création et animation. Le terreau provincial est fertile : encore faut-il l'ensemencer. Seule une véritable décentralisation, basée sur une véritable régionalisation, pourra faire refleurir le goût artistique sur tout notre territoire.

La régionalisation ne se fractionnant pas, elle ne peut être le seul fait des affaires culturelles. C'est une régionalisation globale, avec le pouvoir de décision dans les mains des élus, qui peut, seule, mettre un terme à la désertification des provinces.

Pour pallier ce sous-développement culturel, les radicaux de gauche et les satellites (*Sourires*) pardon, les socialistes — vous voyez, mes chers amis, que pour une fois, je vous prends pour des satellites ! c'est le subconscient ! — conformément aux propositions du programme commun de la gauche, envisagent la mise en œuvre d'une grande politique d'action culturelle, fondée sur la multiplication des équipements, et une action en profondeur, au niveau des masses populaires, dans le cadre d'une politique générale de réduction des injustices et d'élévation du niveau de vie.

Une politique culturelle qui se résigne à n'intéresser qu'une fraction infime de la population est vouée à l'échec. Que l'on ne se donne pas bonne conscience en disant que les génies percent toujours, et que les plus belles créations artistiques s'enfantent dans la douleur, pour ne pas dire dans la misère. Nous ne suivrons pas sur ce chemin les poètes du XIXe siècle : « et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert », ou bien « les chants désespérés sont les chants les plus beaux ». Non !

Notre peuple aspire à comprendre la beauté des choses, qu'il sent confusément, mais qu'on ne lui apprend que pour la lui rendre inaccessible. Sa soif de connaissances, sa soif de responsabilités se rejoignent et s'épaulent. Il devient exigeant, car il a découvert que le bonheur ne se situe pas seulement dans l'accumulation des biens matériels et dans une croissance dont bénéficient surtout quelques privilégiés.

De plus en plus, il met ses espoirs dans la gauche, porteuse d'espérance parce que garante d'un vrai changement. Il viendra, messieurs, ce changement, c'est inéluctable. Mais ceci, aurait dit Kipling, est une autre histoire... (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M Gaussin.

M. Pierre-Roger Gaussin. Mesdames, messieurs, l'orateur qui m'a précédé a abordé le problème de la décentralisation culturelle dans ses derniers propos ; je me permettrai à mon tour d'insister tout particulièrement sur ce point.

L'an dernier déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aviez, dans le débat sur les crédits de votre département, insisté sur ce que vous appeliez « un pilier de votre action ».

La régionalisation culturelle reste à l'évidence un problème crucial auquel, vous le savez, les régions sont particulièrement attachées. Certes il n'est pas dans notre intention de nier la vocation traditionnelle de Paris d'être un lieu privilégié de création, non seulement sur le plan national, mais également et peut-être plus encore sur le plan international. Il n'en demeure pas moins essentiel, si l'on veut donner aux régions toutes les chances de mettre en valeur leurs richesses naturelles, que les efforts consentis par l'Etat se manifestent vraiment à leur niveau.

Dans le secteur culturel, comme dans beaucoup d'autres, l'excès de concentration nuit. Au contraire, les actions de déconcentration ne peuvent manquer d'avoir d'heureux effets en matière culturelle, tant dans le domaine de la conservation que dans ceux de la création et de l'animation dans nos régions

C'est pourquoi, en premier lieu, il me paraît opportun que soit entrepris un effort particulier dans le domaine de l'information et tout d'abord dans celui du recensement de nos ressources culturelles.

Une bonne connaissance de notre potentiel culturel est en effet indispensable à la mise en valeur de tel ou tel secteur, suivant les régions, dans le respect des diversités locales, sans que cela d'ailleurs fasse perdre de vue la sauvegarde des sites, et notamment la protection des centres historiques des villes.

La restauration du patrimoine historique est, à mes yeux, étroitement complémentaire de l'action culturelle à laquelle elle peut, dans bien des cas, servir d'utile support. Vos propos, monsieur le secrétaire d'Etat, concernant le financement d'une telle action par l'emprunt, sont d'heureux augure, si du moins certains bruits qu'a rapportés mon prédécesseur à cette tribune se révèlent sans fondement. Mais sans doute apporterez-vous une réponse sur ce point.

Si beaucoup reste à faire en faveur de la décentralisation culturelle, il faut reconnaître que vous vous êtes engagé dans cette voie, comme en témoignent la politique des chartes culturelles, la mise en place des directions régionales, l'effort en faveur des musées de province ou la création du nouvel office national de diffusion artistique — l'O. N. D. A. — qui a déjà engagé des opérations de qualité.

Mais, au-delà de ces quelques données positives, je voudrais m'arrêter et réfléchir sur les difficultés que présente la politique de décentralisation culturelle — et je ne parle pas des difficultés financières inhérentes au budget Il faut bien convenir qu'à quelques exceptions près, le découpage des régions n'a pas tenu grand compte — c'est un euphémisme — des réalités culturelles, dont l'appréhension est d'ailleurs loin d'être facile.

Je prendrai l'exemple de la région que je connais plus particulièrement, la région Rhône-Alpes.

Peut-on, présentement, parler à son propos de « région culturelle » ? Certainement pas !

La notion conviendrait-elle mieux à ses métropoles, Lyon, Grenoble et Saint-Etienne ? Sans doute, car il y a bel et bien des zones d'influence culturelle, plus ou moins vastes, autour de ces cités. Mais ces zones d'influence sont loin, très loin, de couvrir toute la région. D'autres villes, moyennes celles-ci, jouent ou aspirent à jouer un rôle culturel : Chambéry et Annecy pour les Savoies, Bourg pour l'Ain, Roanne pour le Nord de la Loire et Valence pour la moyenne vallée du Rhône.

Au-delà encore, des secteurs importants échappent à toute action culturelle à partir des centres. Il faut veiller à ne pas en faire des déserts culturels, à y aider, à y développer, à y promouvoir l'action culturelle, notamment en milieu populaire rural : c'est une des conditions du maintien d'une certaine quantité de population — cela ressort particulièrement à la lumière du dernier recensement — qui commence à être sensible à une qualité de la vie qui est, vous le savez, largement culturelle.

Sur un autre plan on voit bien que, s'il est relativement facile de conserver, qu'il s'agisse de monuments et d'archives — cela devient plus difficile quand il s'agit des coutumes — il est beaucoup plus difficile de promouvoir, de mettre en œuvre une créativité. Autrement dit, quelle part doit-on réserver au maintien d'une entité culturelle ancienne, à un certain « localisme », et quelle part à l'action culturelle tournée vers les différents domaines de l'expression ?

Ne peut-on envisager la région comme un projet cherchant à assumer une vie culturelle régionale, projet qui réaliserait en quelque sorte le vœu d'André Malraux qui, à l'inauguration de la maison de la culture d'Amiens, disait qu'il voulait supprimer du vocabulaire « ce mot hideux de province », ce dernier mot, au singulier, désignant le lieu où il ne se passe rien, par opposition à Paris, le seul endroit où il se passe quelque chose. Certes, cela a changé, mais jusqu'à quel point ?

Prenons garde que le schéma de la décentralisation culturelle ne désigne pas le processus par lequel Paris finit par envahir la province, comme c'est le cas lors des migrations touristiques, lesquelles vont de pair avec des manifestations culturelles « août iennes ». Celles-ci créent à travers le pays de nombreux « Paris », à tel point qu'à certaines époques, parodiant le personnage de Ionesco qui voulait tout appeler « chat » on pourrait appeler « Paris » Deauville, La Baule, Biarritz, Courchevel. Dans le même sens, ne peut-on appeler « Paris » Avignon au temps du festival ?

Ainsi donc, attention aux contradictions possibles : décentralisation peut finalement s'opposer à régionalisation s'il s'agit de créer des centres culturels à l'image de Paris, des « Paris *bis* ». Dans ce cas, la décentralisation culturelle serait un ratage. Pour qu'il y ait vraiment décentralisation culturelle digne de ce nom, il faut que la source soit dans les régions, autrement dit que la décentralisation vise plutôt les émetteurs que les récepteurs. Voilà pourquoi les centres régionaux d'action culturelle ne doivent pas seulement être des centres d'accueil et de rediffusion, mais avant tout des centres d'animation et de création.

Les quelques observations que je viens de faire me conduisent à évoquer maintenant les instruments dont vous disposerez, monsieur le secrétaire d'Etat, pour mener à bien dans les régions une politique culturelle globale.

Je me réjouis tout d'abord que vous ayez entrepris de vous doter de structures régionales qui jusqu'à présent n'existaient pas. Il faut accélérer l'installation des directions régionales si

l'on veut donner toute son ampleur à la politique des chartes. Pouvez-vous préciser à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, le calendrier final de mise en place, puisque, à vous entendre tout à l'heure, j'ai cru comprendre que seize directions existaient désormais et qu'il n'en manquerait par conséquent plus que six.

La formule de la charte culturelle a retenu immédiatement l'intérêt des villes et force est de constater qu'elle met fin à une regrettable dispersion des efforts. Pour le moment sept villes, que vous avez énumérées, ont conclu une charte de ce type avec l'Etat. Une autre va être signée dans les prochains jours avec Lyon. Mais toutes les villes qui ont signé des chartes sont des métropoles régionales et il conviendrait d'y intéresser également les villes moyennes. Ne pensez-vous pas que, puur que cette politique soit efficace, elle doit être rapidement élargie aux régions ? Qu'en est-il au niveau de celles-ci ? Un accord culturel a été récemment conclu entre votre ministère et l'établissement public régional Nord—Pas-de-Calais. Cet accord vise le théâtre, l'orchestre régional et surtout la création d'un office culturel régional. Envisagez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de négocier d'autres accords du même type ? Quelle sera l'articulation entre ces accords et les chartes conclues avec les cités ?

Dans le domaine de la diffusion audio-visuelle, qui est d'une très grande importance, je rappelle que le cahier des charges de FR 3 lui impose de retransmettre au moins une fois par mois un spectacle dramatique ou lyrique régional et de retransmettre régulièrement les concerts donnés par les orchestres régionaux. Il faut encore développer cette politique de retransmissions régionales et faire en sorte également que TF 1 et Antenne 2 programment un nombre plus important de spectacles de qualité qui auront fait leurs preuves en province. Car jusqu'à présent, reconnaissons-le, la télévision reste essentiellement un « air de Paris » dans chaque foyer.

Seulement, pour cet ensemble d'actions et toutes celles qui ressortissent à la politique culturelle, vous disposez de bien peu de moyens, monsieur le secrétaire d'Etat. Votre budget ne représente guère plus de 0,5 p. 100 du budget de l'Etat. Ce que je crains, même après vous avoir écouté attentivement, c'est qu'à défaut d'avoir les moyens de votre politique, vous n'en soyez réduit à mener la politique de vos moyens.

A ce propos, je ne puis cacher une certaine appréhension, bien que vous ayez affirmé que le développement des chartes culturelles ne se traduirait pas par un transfert de charges au détriment des collectivités locales. Il serait bon de le préciser, comme il est souhaitable que toute garantie soit apportée par l'Etat qu au financement des actions projetées dans le cadre contractuel. Car dire que les régions ont un rôle déterminant à jouer dans l'action culturelle ne doit pas signifier qu'elles doivent désormais entièrement financer cette action.

C'est sur un certain sentiment de tristesse que je conclurai mon propos : tristesse de constater qu'il y a, dans le domaine culturel, un énorme effort à accomplir au niveau des régions et encore peu de réalisations ; tristesse de voir les cultures régionales s'éteindre faute d'être alimentées ; tristesse surtout de devoir prendre acte qu'en face des préoccupations que vous affichez, des projets que vous nourrissez et des idées que vous défendez, il y a peu de répondant, peu de moyens.

Souhaitons que ce budget d'austérité pour la culture soit le dernier et que l'an prochain, sensible aux réticences manifestées tant par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que par l'Assemblée, le Gouvernement vous donne enfin les moyens de votre politique.

Tel est le souhait qui semblait ressortir tout à l'heure de votre intervention. C'est ce qui me permettra, avec mes amis du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. L'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, vous parliez d'un « budget d'imagination ». Cette année, vous tentez de limiter la portée des échéances budgétaires. Mais une fois encore, votre budget est un budget de pénurie, réduit par l'inflation, un budget aux ambitions limitées.

L'augmentation relative de certains crédits de fonctionnement ne saurait faire illusion. Elle tient à des virements internes et repose essentiellement sur la diminution brutale des crédits d'équipement.

De même, additionner les crédits du secrétariat d'Etat à ceux que vous escomptez obtenir de la D. A. T. A.R., des collectivités locales — sous le prétexte de chartes culturelles — ou de l'emprunt ne change rien à l'affaire.

Il s'agit d'un budget dérisoire. Telle est la réalité.

Dérisoire, il l'est par rapport aux besoins de la création et d'une politique culturelle d'ensemble qui prendrait en compte, réellement, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, l'éducation artistique de l'enfance et de la jeunesse, la volonté de favoriser les rapports des œuvres et du public.

Dérisoire, il l'est aussi par rapport aux crédits que le Gouvernement vient de consentir, au titre de la « relance », aux grandes sociétés capitalistes.

Dérisoire, il l'est enfin, par rapport aux chiffres d'affaires et aux profits des intérêts financiers qui étendent leur domination sur la vie culturelle du pays.

Deux exemples, parmi beaucoup d'autres, sont significatifs : le cinéma et l'architecture.

Votre budget pour le cinéma, prélevé sur le prétendu fonds de soutien autofinancé, n'atteint pas dix millions de francs. Mais la T. V. A. sur le cinéma a rapporté à l'Etat 210 millions de francs. Quant au profit, il se porte bien !

Pour l'architecture, vous avez annoncé des groupes de travail, des commissions d'études, des cellules de réflexion. Vous traitez de l'enseignement — j'y reviendrai — de l'amélioration des constructions-types, des rapports avec les architectes. Mais comment traiter sérieusement de ces questions sans évoquer, ne serait-ce que d'un mot, le monopole grandissant, technocratique et dangereux de la spéculation immobilière sur l'aménagement de l'espace et du cadre de vie ?

Pour tenter de justifier cette pénurie, vous agitez le spectre de l'étatisation et M. Poniatowski parlant de la création artistique — mais oui ! — vient à votre secours.

A l'affirmation : « — il faut donner les moyens aux artistes », il répond : « — non, il faut que les artistes percent » — sic — afin qu'ils ne deviennent pas « fonctionnaires de l'art sur les budgets de l'Etat ». Soyons sérieux ! Le risque en est aujourd'hui minime.

En revanche la politique du Gouvernement à l'égard du cinéma et de la télévision souligne les dangers d'une orientation qui tend à plier la vie culturelle aux impératifs économiques et idéologiques du pouvoir de l'argent.

Pendant des années, le Gouvernement n'a cessé de porter des coups à l'O. R. T. F. jusqu'à prononcer, il y a un an, sa suppression, en même temps qu'il repoussait les mesures capables d'apporter un soutien immédiat à l'art cinématographique.

Prodigue là encore de commissions, de tables rondes, de promesses toujours renouvelées parce que toujours éludées, il poursuit désormais la mise en place d'un vaste secteur audiovisuel dans l'espoir de mieux normaliser et la création cinématographique et la création télévisuelle.

La pièce maîtresse de cette politique est la société française de production et de liaison audiovisuelle, empire immense, jaloux de ses secrets, dont le rapport de mon ami Jack Ralite s'efforce de mesurer et l'étendue et l'orientation. Dès aujourd'hui, elle représente une menace sérieuse pour la création et pour ses rapports avec le public.

On en connaît les résultats. Les équipes de création sont de plus en plus interdites de séjour aussi bien sur les écrans des sociétés de programme qu'à la société française de production. Hier, des œuvres étaient censurées, mutilées ou rejetées dans le ghetto des heures de faible écoute. Aujourd'hui, c'est leur existence même qui se trouve compromise.

Les rapports nécessaires entre la télévision et les autres disciplines artistiques sont mis en cause. *Don Giovanni* enregistré à l'Opéra et présenté par Léon Zitrone deviendrait-il le symbole de la politique nouvelle ?

Enfin, les émissions qui donnaient aux hommes de culture eux-mêmes la possibilité de s'exprimer à la télévision ont pratiquement disparu. Les émissions littéraires d'hier sont remplacées par d'autres où la littérature, quand elle est encore présente, n'offre plus que le prétexte à des interventions idéologiques et politiques qui fournissent autant d'occasions d'exprimer les thèmes idéologiques auxquels tient le pouvoir.

Quant au cinéma, ce que vous venez d'en déclarer confirme nos propos. Loin de répondre aux aspirations des metteurs en scène et des équipes de réalisation, vous ne songez qu'à tirer un supplément de ressources de « la perversion et de la violence » sur pellicule que prétend dénoncer le Président de la République. En fait, la perversion et la violence ne se limitent pas à la pellicule : elles fleurissent aussi sur le terrain du vieil ordre social que le pouvoir défend avec d'autant plus d'acharnement qu'il le sait menacé.

Vous avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat, de liberté et de dignité alors que, dans le même temps, le président de la société

française de production défend avec cynisme les profits que procure le cinéma pornographique, dans lequel il veut même voir « l'un des refuges contre l'oppression ».

Le Président de la République qui vous a nommé, comme il a nommé M. Jean-Charles Edeline, tonne contre la perversion. En fait, l'article 10 du projet de loi de finances que votre majorité a adopté, pénalise la création cinématographique et renforce les censures qui limitent les possibilités de création des réalisateurs. Or, je tiens à répéter que le cinéma français n'a besoin ni de mesures de censure, ni d'une prétendue « concertation » pour définir les qualités artistiques de ce qui serait licite.

Notre cinéma a besoin de liberté, une liberté qu'il ne saurait conquérir que par son effort pour faire reculer, dès aujourd'hui, l'emprise des affaires et du pouvoir, afin que les réalisateurs puissent donner pleine vie à leurs ambitions créatrices. C'est cette liberté que vous lui refusez en célébrant, comme vous le faites, le mariage de la culture et de l'industrie, car l'industrie, en France, c'est le monde des grandes affaires.

Aussi n'est-ce pas un hasard si la volonté d'intimider ou de discréditer les hommes de culture devient de plus en plus une orientation d'Etat, une orientation que ne saurait dissimuler l'intérêt que vous affichez personnellement, monsieur le secrétaire d'Etat, pour telle ou telle recherche. Les attaques lancées par des ministres en exercice contre les intellectuels ne se comptent plus. Même M. Jarrot s'en prend, à Mâcon, à « ceux qui veulent déposséder la nation de son passé pour monter des pièces de théâtre inintelligibles » ! Et vous participez vous-même à cette campagne, monsieur le secrétaire d'Etat, en mettant en accusation la « culture cultivée », c'est-à-dire en tirant argument de la ségrégation sociale de la classe ouvrière devant l'art pour en rendre responsables les intellectuels et pour opposer le soutien nécessaire à la création et l'effort pour faire reculer les obstacles que rencontrent les masses populaires.

Tout exige, il est vrai, que l'innovation et l'imagination deviennent l'affaire de tous et de chacun, qu'il s'agisse de la création artistique, des découvertes scientifiques et techniques ou de la gestion des affaires, car la culture ne saurait se limiter au seul domaine, aussi irremplaçable soit-il, de l'activité artistique.

A l'heure où le pouvoir et le patronat condamnent des centaines de milliers de jeunes, d'hommes et de femmes au chômage, où les conséquences de la crise plongent les masses populaires dans des difficultés accrues, où le ministre de l'éducation entend écarter de l'enseignement les connaissances controversées et réduire les activités artistiques à une compensation aux difficultés de la vie professionnelle et où le ministre de la justice appelle à la répression, alors que la peine de mort vient d'être prononcée contre un jeune de dix-sept ans, les attaques contre la « culture cultivée » ou « élitaire » et l'exaltation de la « créativité » qui sommeille en chacun sont indécentes, démagogiques et dangereuses.

Ces attaques participent d'un même mépris envers les créateurs, les masses populaires et tous ceux qui s'efforcent, dès aujourd'hui, de faire reculer si peu que ce soit les barrières que l'exploitation capitaliste entretient entre la classe ouvrière et la vie artistique et littéraire. Votre secrétariat d'Etat ne saurait échapper à cette orientation qui frappe les masses populaires en même temps que tous ceux qui contribuent au développement de la culture.

Il y a un an, vous vous fixiez cinq tâches fondamentales.

Sur l'éducation artistique de l'enfance et de la jeunesse, dont vous n'avez rien dit aujourd'hui, M. Haby s'est chargé de répondre. Vous limitez désormais vos ambitions à la création d'une cellule de réflexion auprès du secrétariat d'Etat.

La formation des professionnels ? La situation de l'I. D. H. E. C. et de l'école de la rue de Vaugirard, les possibilités réduites du Conservatoire national d'art dramatique de Paris comme les limites imposées aux activités de l'Opéra-Studio et l'aggravation inquiétante des conditions de la formation des architectes illustrent ce qu'il en est.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ? Il faudrait des crédits. Or ceux dont vous disposez sont si insuffisants que, pour la première fois, vous entendez recourir à l'emprunt.

La diffusion ? Elle est de plus en plus dominée par les grandes affaires. Quelques exemples illustrent la politique du Gouvernement. La prétention de promouvoir une politique de diffusion du livre s'est traduite concrètement par des mesures administratives imposées aux personnels des bibliothèques. La « circulation » des œuvres a pour complément le sacrifice des équipements, la mise en cause des acquis des maisons de la culture et le refus d'assurer l'existence de nouveaux centres de création. Faut-il rappeler ce qu'est devenu votre engagement personnel de faire du Théâtre populaire de Lorraine un centre dramatique national ? Quelle est aujourd'hui la situation des orchestres de l'ex-O. R. T. F. ? Mais où sont les promesses d'antan ?

La création ? Elle est, dans son ensemble, plus que jamais visée, dès lors qu'elle ne renonce pas à ses ambitions légitimes. Comment en serait-il autrement puisque, selon votre conception, affirmée encore cet après-midi à la tribune, l'art est à la fois, je vous cite, « source d'apaisement et matière à scandale », bref supplément d'âme ou activité marginale ? C'est en rester à la vieille conception qui entend réduire l'artiste à n'être que le fou du roi ou le contestataire éternel, conception caricaturale que contredit toute la vie artistique.

Il faudrait, en effet, être bien étranger à la création pour ne pas discerner sa vitalité. Chacun à leur manière, les festivals ont le mérite de signaler en des lieux de rencontre comme Royan, Avignon, La Rochelle, Cannes, Nancy ou Paris, la présence d'œuvres nouvelles. Dans tous les domaines éclatent des recherches exigeantes qui, dans la diversité de leur expression, élargissent la réflexion, aiguisent la sensibilité et affirment le rôle anticipateur de la création. Selon l'expression d'Aragon : « Il ne suffit pas, il n'a jamais suffi à l'art de montrer ce qu'on voit sans lui ».

La réalité de votre politique donne ainsi la mesure des fausses oppositions que vous prétendez introduire entre Paris et les provinces ; entre les maisons de la culture et les jeunes compagnies ; entre l'Opéra de Paris et la Comédie-Française et l'art lyrique, la danse ou le théâtre ; entre la création et l'animation culturelle. C'est la pénurie de votre budget qui conduit à mettre en opposition les centres de création et les diverses initiatives et qui accentue les déséquilibres régionaux.

Dans la région parisienne comme ailleurs est menée la même politique nationale, comme siège à Paris et dans cette assemblée la même majorité présidentielle.

La réalité de votre politique donne la mesure de la concertation que vous proposez. Toutes les décisions qui concernent la politique culturelle sont imposées aux intéressés de manière unilatérale. Quelle concertation pourrait-il exister, d'ailleurs, entre les metteurs en scène et les intérêts financiers qui pénètrent le cinéma ? Entre les écrivains et le monopole qui domine la diffusion ? Entre les musiciens, les interprètes et les groupes qui contrôlent l'industrie du disque ? Entre les intellectuels, d'une part, et la télévision et les radios, régentées par les intérêts privés et d'Etat, de l'autre ? Entre les architectes et les grandes sociétés financières à l'origine de la spéculation immobilière ? Entre les collectivités locales et le Gouvernement, qui diminue leur pouvoir de décision et leur impose des charges de plus en plus lourdes, sous prétexte de chartes culturelles ?

La politique dite contractuelle que vous proposez vise, en fait, à institutionnaliser l'assistance et l'arbitraire. La régionalisation, telle que le Gouvernement la conçoit, en est une preuve supplémentaire. Elle refuse la démocratisation des institutions régionales et le dégagement des ressources nécessaires.

Les hommes de culture ont donc raison de refuser de faire les frais d'une crise et d'une politique dont ils ne sont pas responsables. Ils ont raison d'exiger la reconnaissance de leur rôle et les moyens de leur activité. Leurs aspirations appellent aujourd'hui des changements profonds capables de mettre en cause un système et une politique qui les frappe, comme ils frappent les masses populaires.

Ces transformations qu'exigent à la fois les aspirations distinctes, mais convergentes, des intellectuels et de la classe ouvrière sont inscrites dans le programme commun de gouvernement, un programme révolutionnaire, donc un programme libérateur pour la culture, parce que libérateur pour la société.

Après d'autres, vous vous acharnez à le caricaturer. Mais briser la domination des grandes affaires sur la vie culturelle : reconnaître et garantir la liberté de création, de confrontation, d'expression en appelant les intéressés à contribuer eux-mêmes à la mise en œuvre de cette politique nouvelle ; permettre à la télévision de devenir le grand instrument d'information, de création et de culture qu'elle devrait être ; faire reculer, concrètement, la ségrégation dont les masses populaires sont victimes, c'est briser les contraintes bureaucratiques du vieil ordre social que le pouvoir actuel défend avec acharnement ; c'est reconnaître l'écart qui fonde et la reconnaissance du rôle de la création et l'alliance de la classe ouvrière et des intellectuels. C'est rendre plus urgente et plus passionnante l'exigence d'une révolution culturelle qui s'affirme dans la vie même de la culture.

Le programme commun n'est donc ni dépassé, ni utopique. C'est un programme d'actualité pour la France d'aujourd'hui, le seul qui puisse assurer le droit à la culture pour tous et pour

chacun et garantir le libre déploiement de la création dans la confrontation des œuvres. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le secrétaire d'Etat, je dois vous avouer que j'ai été surpris d'entendre déclarer, tout à l'heure, que, par souci de son prestige, vous favorisiez outrageusement la capitale. C'est pourquoi je tiens à vous montrer deux verrues, qui défigurent l'arrondissement même où nous nous trouvons.

L'une s'est formée il y a plus de quarante ans et si Paris avait eu un maire, il ne l'aurait jamais tolérée ! Il s'agit de la gare et de l'hôtel d'Orsay. Point n'est besoin d'insister sur le prestige de ce site — l'un des plus beaux de Paris, a-t-on dit — face aux Tuileries, au bord de la Seine, encadré par les magnifiques hôtels du quai Voltaire, à proximité du palais de la Légion d'honneur.

Or, depuis quarante ans, les bâtiments servent de garage ou, parfois, de dépôt de meubles au moment des collectes sociales organisées dans le quartier. C'est un nid à rats où les risques d'incendie sont grands. Depuis cette époque, la gare n'est plus utilisée en surface et, depuis trois ans l'hôtel est fermé. Une véritable fatalité semble peser sur ce site.

D'abord, sur ma proposition, il avait été décidé qu'avec la liaison gare d'Orsay—aérodrome d'Orly la gare d'Orsay deviendrait l'aérogare de Paris.

Toutes les compagnies aériennes devaient y installer leur bureau. M. Armand, président de la S. N. C. F., avait dit à la commission des finances que ce serait « la plus belle aérogare du monde ». Un arbitrage du Premier ministre avait fixé le programme et les crédits. La première pelletée de terre de la liaison aéroport d'Orly—gare d'Orsay avait fait l'objet d'une cérémonie en présence des ministres intéressés. Le 13 mai 1958 on avait déjà dépensé trente millions de francs.

Puis, au lendemain de 1958, changement de régime : on oublie complètement ce projet. Après deux ans de silence, jusqu'en 1960, un beau jour, les Parisiens et leurs élus ont appris par la presse — car les élus parisiens ne prennent connaissance que par le journal de ce qui se passe non pas seulement dans leur ville, mais encore dans leur circonscription — que le projet d'aérogare était abandonné. A la place serait édifié un hôtel de prestige.

Dans ce dessein, plusieurs concours ont été organisés — auxquels plus de vingt architectes ont participé. Finalement, un projet a été retenu — un peu par résignation. En tout cas, la commission des sites l'a adopté. Nous avons appris en suite, toujours par la presse, que le ministre de l'équipement considérait que le projet n'utilisait pas suffisamment le sous-sol. Il devait donc être abandonné tant que la S. N. C. F. n'aurait pas libéré le sous-sol de son garage souterrain pour wagons.

Plus tard, les élus parisiens ont appris — toujours par le journal — que la gare d'Orsay ne deviendrait ni une aérogare, ni un hôtel de prestige, mais qu'on y réaliserait un musée. Le bâtiment allait même être classé comme témoin de l'architecture du XIXe siècle — intéressante quoique massive et peu discrète. Les Parisiens ont dit : fort bien !

M. Eugène Claudius-Petit. Non, ils ont pensé : « Fort mal ! »

M. Edouard Frédéric-Dupont. Aujourd'hui, la compagnie Jean-Louis Barrault, qui y présente ses spectacles, a su tirer le maximum de locaux que rien ne prédestinait à cet usage.

M. Aymeric Simon-Lorière. Absolument !

M. Edouard Frédéric-Dupont. A proximité du théâtre se trouve un parc occupé par les voitures de la Caisse des dépôts et consignations. Il eût été plus logique qu'elles soient garées en sous-sol plutôt qu'en surface, mais c'est ainsi.

Dans une autre partie de la gare, où l'on travaille d'ailleurs en ce moment, la salle des ventes va être transférée pendant deux ans. Pour ma part, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'elle y soit installée de façon définitive. Je n'ai rien contre le Xe arrondissement, qui compte dans cette enceinte des représentants particulièrement distingués, mais il me paraît certain qu'un local situé entre le quai Voltaire et la rue du Faubourg-Saint-Honoré, non loin du Xe arrondissement, avait vraiment vocation d'accueillir la salle des ventes. Il n'en a pas été décidé ainsi. La gare servira de refuge provisoire à l'Hôtel des ventes en attendant que ce dernier soit transféré dans un local qui lui est réservé dans le IXe arrondissement.

Quant à l'hôtel d'Orsay, je ne sais ce qui s'y trouve, des rats en tout cas, puisque les portes sont obturées depuis deux ans et les fenêtres barricadées du côté du quai comme du côté de la rue.

M. Eugène Claudius-Petit. Il faut y élever des chats ! (*Sourires.*)

M. Edouard Frédéric-Dupont. Il y a déjà un an, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'ai appelé votre attention sur ce pectacle. Je vous lis le texte de votre réponse qui ne m'a d'ailleurs pas entièrement satisfait : « La réalisation du musée du XIXe commencera en 1975. Un crédit de vingt millions est inscrit à mon budget à ce titre. Des études ont déjà été engagées cette année et nous pourrons avancer plus sûrement et plus vite. »

Nous n'avons pas sans doute la même conception de la sûreté et de la rapidité car je constate que cette année aucun crédit n'est prévu à ce titre dans votre projet de budget.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, que comptez-vous faire de l'hôtel et de la gare ? Le musée du XIXe siècle occupera-t-il tous les bâtiments de la gare et de l'hôtel ? Ne pouvait-on y installer en surface ou en sous-sol des équipements sociaux dont le quartier a un si grand besoin ?

Si vous n'occupez pas la totalité de ce très grand emplacement, le théâtre Jean-Louis Barrault sera-t-il maintenu ? Et quand la salle des ventes aura regagné le IXe arrondissement, que fera-t-on des locaux qu'elle aura occupés pendant deux ans au moins ?

Vous avez, l'an dernier, inscrit un crédit à ce titre dans votre budget, d'ailleurs un peu moins généreux que celui qu'avait prévu votre prédécesseur. Qu'en avez-vous fait ? Quel est le résultat de vos études ? Quelles sont les conclusions des services qui se sont penchés sur ce problème ?

Par ailleurs, malgré vos promesses les plus précises, nous n'avons pas encore assisté au début des travaux du musée du XIXe siècle. Quand comptez-vous commencer et pourquoi, cette année, n'a-t-on prévu aucun crédit à cet effet ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions que j'avais à vous poser sur la gare d'Orsay et l'hôtel d'Orsay.

J'en arrive maintenant à un autre site prestigieux : les Invalides.

M. Malraux avait très sagement entrepris — et vous avez poursuivi son œuvre — de dégager les abords des Invalides, notamment le long du boulevard de Latour-Maubourg. Vous avez été remarquablement aidé dans cette tâche par le grand chancelier de l'Ordre de la Libération qui, par des prodiges de goût et d'intelligence, a su remettre en état l'hôtel Robert de Cotte, l'une des merveilles de cet ensemble.

Tout cela serait parfait, s'il ne subsistait encore tout à côté un véritable nid à rats. Et ce n'est pas une figure, monsieur le secrétaire d'Etat ! Avec le grand chancelier de l'Ordre de la Libération, j'ai visité ces lieux la semaine dernière. Certains bâtiments sont complètement abandonnés, voire à demi détruits ; des pierres jonchent le sol, comme s'il y avait eu un bombardement et des rats circulent à quelques mètres du magnifique musée de la Libération, admirablement reconstitué par M. Hettier de Boislambert.

Je sais que M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a été saisi d'une demande du gouverneur des Invalides, qui avait fondé de grands espoirs sur ceux de ces bâtiments qui n'étaient pas encore en trop mauvais état.

Ce problème est aujourd'hui résolu. Vous-même l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une réponse à une question écrite où vous m'assuriez que ces ruines allaient très vite disparaître, puisque le gouverneur des Invalides avait reçu satisfaction, ce dont je me réjouis car sa demande était tout à fait fondée.

N'avez-vous pas reçu récemment des crédits, au titre du plan de relance ? J'ai été très déçu de constater que, depuis le mois de septembre, malgré toutes les recommandations de M. le ministre de l'économie et des finances d'utiliser sans délai les crédits, le chantier de démolition n'était pas encore ouvert.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas évoqué les grands principes, comme certains de mes collègues, qu'ils siègent à droite ou à gauche, et j'espère, en cela, vous avoir procuré un peu de détente. Mais, croyez-moi, les Invalides et le site du palais d'Orsay méritaient de ne pas être oubliés. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. « Rustre ignare ». « Immondices ». « Le plus grand scandale qu'ait jamais provoqué une telle œuvre ». « Gorilles femelles, femmes à barbe, élucubrations ignobles capables d'exciter une sédition ». « Jamais on n'a vu dans ses yeux spectacle pareil et d'un effet plus cynique ». Le chef de l'Etat a affirmé : « Cette œuvre est indécente, il s'est jeté dans la pornographie. »

Telles furent, en 1863, les appréciations que l'on pouvait lire dans la presse et dans des livres d'art sur *Le Déjeuner sur l'herbe* et l'*Olympia* de Manet.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les paroles libérales que vous avez prononcées tout à l'heure montrent que vous avez conscience qu'il est toujours difficile, dangereux même, voire impossible de brider la création.

Il est temps, je crois, de proclamer que la position de certains sur ce problème marginal qu'est la pornographie est hypocrite. On s'en inquiète aujourd'hui, dès l'instant que vingt-cinq millions de spectateurs peuvent être concernés. Mais qu'en disait-on lorsque 200 000, 300 000 ou, tout au plus, un million de lecteurs privilégiés y avaient accès ?

Brider la création est également dangereux. Si l'on applique le système de taxation qui a été retenu — mais que je n'approuve pas — on risque de commettre de graves erreurs qui paraîtront plus tard aussi anachroniques que les appréciations que je vous ai citées.

Entouré par les mères de familles et les enfants, devant ce genre de tableau, ...

M. Eugène Claudius-Petit. Ce n'est pas comparable !

M. Aymeric Simon-Lorière. ... je suis conduit à penser que notre attitude devrait être dictée certes, par la volonté d'écarter tout film sans qualité artistique, mais aussi par le souci de toujours favoriser la véritable création. Le problème est là, monsieur Claudius-Petit, il n'est pas ailleurs.

Voilà pourquoi la proposition de M. le secrétaire d'Etat me paraît bonne. Que les responsables de la profession cinématographique fassent en sorte que soient éliminés — par autoépuration en quelque sorte — certains films dont la finalité n'est pas inspirée par une volonté de création artistique, voilà qui nous paraît parfait. Au demeurant, il ne nous paraît pas nécessaire d'aller plus avant parce que nous entrons déjà dans une période de lassitude vis-à-vis de ce genre de films et parce que c'est à la société de prendre ses responsabilités.

Il est certain que le cinéma pornographique est le produit du système. A partir du moment où l'on cherche à le modifier de l'intérieur — et non pas de l'extérieur comme le préconisent certains — il faut éviter de prendre des positions trop sectaires qui serviraient de prétexte à un recul historique regrettable, peu conforme d'ailleurs avec la conception qu'a M. le Président de la République de la société libérale avancée.

Pour ma part, je ne puis accepter que l'on projette sur une œuvre d'art sa propre morale.

Cette citation de Baudelaire illustre parfaitement ce que je pense à cet égard et ce que je crois être aussi votre pensée, monsieur le secrétaire d'Etat : « Tous les imbéciles de la bourgeoisie qui prononcent sans cesse les mots : « immoral », « immoralité », « moralité dans l'art » et d'autres bêtises me font penser à Louise Villedieu, putain à cinq francs, qui, m'accompagnant une fois au Louvre, où elle n'était jamais allée, se mit à rougir, à se couvrir le visage, et, me tirant à chaque instant par la manche, me demandait devant les statues et les tableaux immortels comment on pouvait étaler publiquement de pareilles indécences ».

Le problème du cinéma se situe au niveau de l'exploitation et je suis de ceux qui estiment que les distributeurs et les exploitants disposent d'un pouvoir véritablement excessif.

Voici un premier exemple, fort concret. Ma commune n'ayant pas de cinéma, je décide avec la municipalité d'en créer un. Mais je m'aperçois bien vite que, faute de concurrence, je me heurte au monopole de fait de la distribution et que je suis obligé d'accepter — huit fois sur dix — des films purement commerciaux, sans aucune valeur artistique.

Le système n'est pas bon, personne ne pourra me convaincre du contraire. Pourquoi ne pas laisser une possibilité de choix ? Il est inadmissible de se voir imposer par les trois exploitants qui dominent le marché certaines productions que nous voudrions précisément écarter. Sans aller jusqu'à tout remettre en cause, comme le souhaiterait M. Ralite, il est temps, je crois, de mieux diversifier la distribution des films. Lorsqu'on achète un livre, on peut toujours le rendre s'il présente un défaut. Par contre, si l'on entre dans une salle, après avoir payé son billet, on ne dispose d'aucun recours, même si la projection est désastreuse, comme c'est trop souvent le cas.

Dans l'industrie cinématographique, le pouvoir des distributeurs et des exploitants est excessif. Rétablissez donc la concurrence et libérez les véritables créateurs au détriment de ceux qui n'en sont pas.

Le texte que vous avez déposé sur le bureau de l'Assemblée est à mon avis trop peu ambitieux. Il ne satisfera ni les progressistes de l'Assemblée ni ceux qui sont attachés à d'autres principes. Il ne répond pas aux questions que nous nous posons. Plutôt que de risquer un échec total, c'est une réforme globale de l'aide au cinéma qu'il faut maintenant envisager et je crois savoir que vous y songez.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais vous dire à propos du cinéma, sans passion excessive mais avec conviction tant il me paraît nécessaire de mettre fin à l'hypocrisie qui semble se manifester à nouveau.

Rapporteur du projet de loi portant création du centre Georges-Pompidou, si, sur certains points, j'ai été écouté, sur d'autres en revanche je n'ai pas obtenu satisfaction.

Les architectes, dont personne ne nie le talent, avaient cherché à rendre l'ensemble en quelque sorte perméable aux regards extérieurs. C'était le grand intérêt de l'architecture qui avait été choisie. Or on s'aperçoit à présent que — pour des raisons de sécurité, paraît-il — la « perméabilité » a fait place à l'opacité totale.

Je vous ai fait part de mes observations, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi qu'à M. Bordaz, président du centre, en souhaitant vivement que l'on en revienne au projet initial, particulièrement adapté à la configuration de ce quartier où il convient de rester vigilant dans le domaine architectural.

Pour ce qui est de l'accès au centre Pompidou, il vous faut, monsieur le secrétaire d'Etat, adopter sans hésiter, quelles que soient les opinions de vos services, le principe de la gratuité. Chacun doit pouvoir se promener librement à l'intérieur du centre Pompidou, comme l'avait souhaité l'Assemblée nationale lorsqu'elle a adopté le nouveau statut de ce centre, la perte financière n'étant d'ailleurs pas considérable. Que l'on acquitte un droit d'entrée pour des expositions temporaires, rien de plus naturel. Mais seul l'accès gratuit permettra d'accueillir un public de masse. J'espère que vous pourrez me rassurer sur ce point.

Enfin, il conviendra de coordonner le plus possible l'action des divers départements afin d'éviter toute tendance excessive à l'autonomie des responsables que vous avez nommés à leur tête. S'il est bon que ces derniers montrent leur personnalité — ce sera tant mieux pour la création — il ne faut cependant pas qu'ils manifestent une volonté d'indépendance trop accusée !

En ce qui concerne le budget du centre Pompidou, les rapports de MM. Fillioud et Josselin ne contiennent pas de critiques. Le rôle de M. Bordaz a été très efficace et les contrôles financiers — Dieu sait s'il y en a eu — ont montré la qualité de la gestion. Et vous avez bien fait d'associer les parlementaires à ces contrôles, qu'ils soient externes ou internes.

Je souhaite que les décrets d'application de la loi ne tardent pas trop. Je suis d'ailleurs persuadé que vos services, que je sais prévoyants, les ont déjà rédigés.

Le centre Georges Pompidou semble donc bien parti : il ne faudrait pas qu'une réduction de crédits freine son développement. En tout cas, je ne pourrais que m'y opposer. L'année 1976 sera a cet égard une grande année. Il ne faut pas hypothéquer l'avenir, l'aventure n'est déjà pas si commode à maîtriser au départ.

A propos de la déconcentration, les uns ont estimé que votre budget était trop parisien, d'autres, comme M. Frédéric-Dupont, ont prétendu le contraire. Personnellement, je ne vous adresserai aucun reproche de ce genre : en deux ans n'avez-vous pas doublé le nombre des directions régionales, ce qui est tout à fait remarquable ?

Votre politique de chartes est particulièrement intéressante. D'abord parce qu'elle institue une politique contractuelle là où il n'y en avait pas, ensuite parce que vous avez accepté que les communes concernées mettent dans le contrat ce qu'elles souhaitent y mettre : vous ouvrez l'enveloppe, et les élus responsables, qui connaissent les aspirations et les souhaits de leur population, y glissent ce que bon leur semble.

Nous souhaitons d'ailleurs que cette excellente politique de déconcentration, incontestablement originale, ne soit pas limitée aux grandes villes.

Il est bon d'encourager la restauration et de classer certains édifices. Nous sommes nombreux à nous réjouir de la rapidité avec laquelle vous avez mené votre politique en faveur des monuments historiques, car l'on sait quelle est la force d'inertie des propriétaires dès que l'on parle de restauration et de classement. En outre, l'emprunt de 80 millions de francs que vous avez contracté pour les bâtiments historiques est une innovation dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Toutefois, nous souhaiterions mieux connaître votre politique en matière d'art et d'architecture modernes. Haussmann a sans doute commis quelques bévues, mais en supprimant certains monuments qui n'étaient pas sans intérêt et qui étaient parfois même remarquables, il a permis l'éclosion d'un nouveau Paris.

Votre politique de restauration et de classement ne risque-t-elle pas d'hypothéquer l'avenir de l'architecture moderne ? J'aimerais obtenir quelques éclaircissements à ce sujet puisque vous n'y avez pas fait allusion dans votre intervention.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les points sur lesquels je souhaitais appeler votre attention. Je suis sensible au style que vous donnez à votre département. Je suis convaincu, comme mes collègues, que vos crédits ne sont pas ce qu'ils devraient être. Mais la politique libérale que vous avez su mener, avec des moyens limités, en faveur de la culture va droit au cœur de ceux qui ont toujours trouvé mauvais l'art officiel. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Gayraud.

M. Antoine Gayraud. Mesdames, messieurs, mon collègue Henri Duffaut estimait, il y a quinze jours, que le budget était devenu « un acte métaphysique fondé sur la foi dans le miracle ». En matière d'affaires culturelles, y a-t-il encore la foi ? Même au sein de la majorité, peut-on encore croire au miracle ?

Le budget que M. le secrétaire d'Etat présente pour 1976 augmente apparemment de 10,5 p. 100, ce qui, de toute manière, est un taux inférieur à celui de l'accroissement du budget général. Mais ce budget, pour être valablement comparé, doit être amputé des dépenses relatives à la lecture publique et au livre, qui interviendront, pour la première fois, l'année prochaine. On s'aperçoit alors que le taux d'accroissement du budget, si l'on ose encore employer ce terme par ces temps d'inflation, n'est que de 4,5 p. 100.

On peut évidemment s'amuser à jongler avec ces chiffres, prendre en considération les autorisations de programme et non les crédits de paiement, estimer que les accords entre le secrétariat d'Etat et les collectivités locales exigeaient que l'on assainit la pratique des reports de crédits d'une année sur l'autre. Il reste que, depuis de nombreuses années — et cela fut maintes fois dénoncé à cette tribune — la culture demeure un parent pauvre et que, cette année encore, nous oscillons autour de 0,5 p. 100. A nouveau, M. le secrétaire d'Etat va vouloir nous prouver qu'il s'agit d'un budget idéal au service d'une politique, certes améliorable, mais toujours exemplaire.

A vrai dire, cette obstination de la majorité à défendre une position indéfendable pourrait être, en soi, le thème d'un débat intéressant qui nous permettrait de rappeler qu'en créant le ministère des affaires culturelles, André Malraux avait précisé que celui-ci avait pour mission « de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ».

C'est sûrement à propos de ce grand nombre « possible » de Français que vos calculs sont mal adaptés. Pous nous, le plus grand nombre possible, c'est *a priori* tous les Français. Ce budget est l'illustration du fait que le pouvoir, qui se veut libéral et démocrate « avancé », continue à classer les Français, selon le même critère, en deux catégories : ceux qui sont initiés et ceux qui ne le seront jamais. Aux premiers, les moyens pour entretenir leur amour de l'art, aux seconds des miettes compensées largement par l'avidité avec laquelle les marchands de culture s'emparent de leur appétit de loisirs et de progrès.

Une telle politique sélective, qui tente d'isoler de la masse les créateurs, qui favorise les opérations de prestige au détriment de l'action et de la formation à la base, ne peut qu'aboutir à un échec, comme parallèlement, l'a prouvé la politique de sélection des sportifs.

Non seulement nous ne pouvons contempler ce budget sans protester contre sa minceur, mais encore, à chaque chapitre, nous constatons qu'il s'agit d'un budget de classe.

Un exemple illustre ma thèse, que je puise dans le budget de la musique, de l'art lyrique et de la danse.

La musique, faut-il le rappeler, a été célébrée pour « son universalité, ses vertus thérapeutiques, consolatrices », comme le disait Duhamel. L'homme naît sensible à la mélodie et au rythme : le goût que l'on a pour elle est aussi naturel que celui de manger ou de dormir.

Mais, bien entendu, ce goût peut s'exprimer de manières diverses, les uns manifestant une altirance pour la musique savante, les autres pour une musique plus spontanée, les uns étant portés vers la musique du passé, les autres vers les formes les plus actuelles.

Le secrétariat d'Etat aux affaires culturelles a decidé que la musique n'était matière culturelle qu'à partir du moment où elle s'inscrivait dans une classification bien précise : il s'agit de la musique savante qui ressortit à l'art de la musique, tel que les mandarins successifs l'ont défini. De l'amour de la musique, de l'épanouissement que chacun peut y trouver selon ses propres goûts, il n'est point question.

L'intervention gouvernementale est réduite à une mince tranche du phénomène sociologique musical et, qui plus est, elle perpétue, pour une classe privilégiée, une sélection impitoyable dont est victime quiconque ne s'accommoderait pas des goûts de ceux qui savent et désirent transmettre le savoir.

Quelques chiffres issus d'un sondage effectué par le secrétariat d'Etat lui-même nous en donnent la preuve. Selon l'enquête effectuée, 11 p. 100 des Français jouent d'un instrument de musique, mais on ne précise pas quel instrument ni quelle musique préfèrent ces musiciens : 7 p. 100 seulement des Français fréquentent les concerts classiques, et le pourcentage tombe à 2,5 p. 100 pour ce qui est de l'Opéra. Et le rapport précise : « Le caractère élitaire de cette fréquentation se manifeste d'abord par la présence proportionnellement beaucoup plus forte des membres des classes privilégiées par rapport à celle des membre des classes populaires. »

Bref, ces 2,5 p. 100 de Français-là reçoivent, pour satisfaire leur goût, près de cent vingt millions de francs par an. Il va sans dire que, dans un autre contexte, nous ne pourrions le déplorer. L'art lyrique fait partie de notre patrimoine. De nombreux artistes et artisans sont concernés par cet art et peuvent légitimement exiger de pouvoir vivre de leur talent. Mais il s'agit là d'un privilège, parce que les couches les moins favorisées de la population sont littéralement coupées de cette forme d'art par les abdications de l'Etat devant le phénomène musical tel qu'il se présente.

Pourquoi et selon quels critères le domaine de la chanson, qui représente tout autant que les domaines symphoniques ou lyriques le patrimoine d'une nation, est-il intégralement laissé aux mains des marchands de culture ?

Pourquoi et selon quels critères le jazz et la recherche musicale spontanée des jeunes, c'est-à-dire la *pop music*, subissent-ils le même sort ?

Pourquoi, si ce n'est parce qu'il s'agit d'une activité rentable, l'industrie du disque n'est-elle pas incitée à développer une politique plus conforme aux intérêts culturels nationaux, alors que l'Etat s'occupe du théâtre, du cinéma, de la musique classique ?

Avez-vous pensé, mes chers collègues, que nos enfants, à moins d'être nés dans une famille où la musique savante s'écoute en même temps que les conseils de bienséance, errent désespérément à la recherche de la musique dont ils ont besoin pour vivre et tombent inéluctablement dans l'exploitation de leur motivation développée par les spécialistes du marketing ?

En plus des théâtres lyriques subventionnés, qui sont privilégiés quant aux crédits qui leur sont réservés, il faudrait aider les grandes salles de music-hall où musique et danse se confondent. En effet, pour les étrangers, Paris ne serait plus Paris si venaient à disparaître les grands spectacles féériques du Casino de Paris, rue de Clichy, des Folies ou du Lido.

Mais, me direz-vous, il y a l'enseignement. Alors, parlons-en ! Cela en vaut la peine.

Disons immédiatement qu'apprendre la musique est évidemment considéré comme superflu. L'initiation à la musique dans l'enseignement général est dérisoire. Il en résulte qu'à moins de trouver un milieu familial favorable ou d'être particulièrement attiré l'enfant se retrouve inculte dans ce domaine lorsqu'il atteint l'adolescence : c'est le cas de 90 p. 100 des Français.

Quelques-uns d'entre eux retrouvent intérêt pour un certain type de musique lorsqu'elle coïncide avec leur vie affective. Ils voudraient alors pallier la lacune de leur éducation. Ils ne cherchent pas à devenir virtuoses. Ils aimeraient gratter une guitare, pianoter les airs qui font danser. Pour ceux-là, point de salut dans les cours particuliers ou dans ceux des écoles privées. Ils ont aussi l'amour de la musique, mais il n'est évidemment pas question d'eux dans le poste budgétaire « Enseignement ».

Les 37 500 000 francs que le secrétariat d'Etat à la culture attribue à l'enseignement musical sont destinés à former des professionnels, après de multiples et sévères sélections, installés dans un monde pyramidal dont le sommet est le Conservatoire national supérieur : celui-ci absorbe la moitié des crédits. Le reste est partagé entre les huit conservatoires régionaux, les vingt et une écoles nationales de musique et les vingt et une écoles municipales subventionnées.

Bien entendu, M. le secrétaire d'Etat va nous rétorquer que ces conservatoires régionaux, ces écoles nationales sont également à la charge des municipalités.

Nous sommes suffisamment nombreux à être maires dans cette assemblée pour que nous l'oubliions.

Nous savons quelles difficultés nous devons affronter pour faire face aux souhaits, généralement légitimes, des directeurs de conservatoire ou d'école.

Mais on est là en présence d'un système que l'on retrouve dans tout l'édifice financier de la nation. Avec 15 p. 100 des recettes, les municipalités doivent combler toutes les lacunes de la politique gouvernementale. Ces efforts, nous les faisons d'autant plus volontiers que la population qui nous est proche nous les demande instamment. Néanmoins, dans l'état actuel de nos finances, nous ne pouvons, seuls, mettre sur pied une véritable politique d'enseignement de la musique si l'Etat lui-même s'y refuse.

L'enseignement musical en France, à moins qu'il ne serve qu'à produire quelques génies par an, est un échec total, inscrit dans le budget.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la musique. On a déjà parlé de l'Opéra. Mais il s'agit là d'une autre pyramide dont on n'entretient que la pointe puisque les scènes lyriques de province ont besoin chacune de 10 millions de francs et que l'Etat n'accorde que 16 millions de francs pour l'ensemble de ces théâtres. Quelle que soit leur taille, bien rares sont les villes qui arrivent à trouver un financement complémentaire, lequel leur permet à peine de subsister.

Bref, dans le budget des affaires culturelles, le chapitre consacré à la musique est à l'image de l'ensemble. Le pouvoir perpétue les privilèges des classes supérieures et entretient, avec beaucoup de maestria, un édifice du modèle « Second Empire ».

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, épargnez-nous, je vous en prie, le catalogue de vos bonnes intentions, assorti de réformettes inutiles. Pris dans le ciment du conservatisme, de la hiérarchie des classes, des genres et du goût, votre budget de misère se concentre, se « densifie », à de rares exceptions près, là où il sert les privilégiés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. de Montesquiou.

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'associe à tous les représentants de province qui ont défendu et défendent, avec très peu de moyens, mais avec foi, le patrimoine artistique et historique de la France.

Je fais partie de ces parlementaires-là et, malheureusement pour moi, j'ai acquis une expérience dans deux départements, dans la Sarthe, par accident, et dans le Gers, par vocation. Et je considère que, dans nos régions, comme en Italie ou en Espagne, le développement du tourisme ne peut se dissocier de la richesse des monuments et de l'expansion culturelle.

J'ai le regret de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre budget est plein de contradictions : alors que toute le monde s'accorde à en reconnaître la modicité — il n'atteint même pas 1 p. 100 du budget national — vous voulez mener une politique de prestige. Votre Opéra est peut-être le meilleur du monde, mais il coûte si cher qu'il réduit au chômage les orchestres de province qui, comme celui des Pays de Loire, ne peuvent plus fonctionner, faute de crédits. Si je me réfère au tableau des diverses subventions accordées à chaque région, qui figure dans le rapport, je constate que la région Midi-Pyrénées, à laquelle appartient le département du Gers, n'a reçu qu'une subvention globale de 114 000 francs, alors qu'une région voisine en a obtenu dix fois plus.

Vous ne pouvez pas entretenir les maisons de la culture, qui doivent quémander pour survivre. Des sommes considérables sont englouties dans des opérations disproportionnées que je ne veux pas nommer, mais vous ne faites rien pour la sauvegarde de notre patrimoine architectural, et il faut souvent faire appel à des mécènes étrangers pour obtenir des dons qui permettent, par exemple, de restaurer la chambre de la reine, à Versailles, à la satisfaction générale d'ailleurs.

Alors que notre pays est l'un des plus riches qui soient en monuments historiques, vous vous contentez de colmater les brèches, refusant même de classer certains monuments, parce que cela coûterait trop cher ou pour d'autres raisons.

Or, dans chaque ville de France, ce sont des associations bénévoles qui s'efforcent de faire vivre et d'animer les monuments de leur cité. Avec, pour moyens, leur seule bonne volonté, leurs efforts, leurs relations humaines, les associations représentent autant d'unités de culture qui, avec modestie mais efficacité, animent notre patrimoine ; elles ont une taille humaine et sont à même de sentir et de comprendre des besoins culturels des habitants.

Vous parlez de décentralisation, mais si les revues de presse que vous lisez faisaient état des articles que les journaux de province consacrent aux activités culturelles dues aux initiatives des associations, vous prendriez conscience de l'importance de ces dernières dans la vie locale. Mais, pour survivre, elles ont besoin d'une aide, même modeste.

Vous disposez donc d'un potentiel de bonnes volontés qui sont autant de relais possibles pour votre administration, car elles seules sont capables de susciter des sympathies, de faire des dons et de créer une animation culturelle de nature à faire vivre non seulement les hauts lieux de notre histoire, mais les bâtiments plus modestes qui font partie du patrimoine de notre civilisation.

Que fait le fonds d'intervention culturelle pour aider ces sociétés ? Quelle audience trouvent-elles auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Le vide culturel auxquels sont confrontés ceux qui n'ont pas le privilège d'habiter de grandes cités est comblé par le seul dévouement des personnes qui se passionnent pour défendre nos monuments.

Je ne vous demande pas d'accorder des milliards à toutes nos provinces, mais je vous prie de répondre aux besoins de ceux qui, par amour de notre patrimoine, animent l'héritage de notre histoire et, d'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Mesdames, messieurs, chacun sait qu'en matière culturelle le maintien du libéralisme est la condition nécessaire à l'activité créatrice.

Ce ne sont pas les tenants de régimes où les prix Nobel se demandent s'ils iront en prison ou en exil et où les mathématiciens se retrouvent dans les asiles psychiatriques, qui pourraient nous donner, en la matière, une leçon semblable à celles que l'on a entendues tout à l'heure. Même si le programme commun n'est qu'un faible reflet de ce qui se passe dans les pays soumis à de tels régimes, ce seul fait suffit à enlever tout crédit aux orateurs de l'opposition qui ont voulu nous donner des leçons de libéralisme et de création artistique.

Ce préambule vous montre bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que je n'entends nullement, dans cette intervention, remettre en cause votre budget. Au contraire, nous vous soutenons dans l'œuvre véritablement enthousiasmante que vous avez entreprise en voulant maintenir un libéralisme culturel conforme à la dignité de l'homme dans notre société et de nature à conjurer les défauts d'un libéralisme excessif, de la violence et de la pornographie.

J'aborderai maintenant un point particulier de votre budget et vous poserai quelques questions précises concernant la politique de conservation du patrimoine que vous entendez mener. A la page 47 du remarquable document retraçant les activités principales de votre secrétariat d'Etat, on peut lire : « La loi fait obligation aux administrations publiques de verser aux archives les documents qu'elles ont produits ou reçus et qui n'ont plus d'utilité courante. L'administration des archives de France a pour mission de provoquer ces versements et de les recevoir. Il faut aussi, dans les plus brefs délais, les rendres utilisables, afin que les services d'origine puissent encore y recourir aussi souvent qu'ils le veulent et que les historiens puissent y avoir accès dès l'expiration des délais réglementaires. »

Cette nécessité avait incité l'Etat, il y a quelques années, à ne pas dépendre des sociétés privées d'archivage, dont les services sont très onéreux, comme le montrent les tarifs pratiqués par de telles sociétés aux Etats-Unis, et à créer une cité interministérielle des archives. Cette décision a donc été prise dans un souci d'économie et dans le dessein de ne pas mettre les archives fraîches de nos administrations entre les mains du secteur privé.

Cette cité, dont, on l'a rappelé tout à l'heure, le premier des dix bâtiments est en construction à Fontainebleau — sont coût est de 34 millions de francs — représente enfin un investissement immobilier rentable, puisque, une fois terminée, elle libérera dans les ministères parisiens des bureaux dont la surface est sensiblement égale à celle qui est occupée par le ministère de la défense. L'opération est donc très positive et son principe relève d'une haute idée du service public.

Mais, comme les meilleures idées peuvent, par négligence des détails, conduire aux pires réalisations, je suis dans l'obligation de vous poser quelques questions précises sur cette future cité interministérielle des archives.

Le premier bâtiment sort de terre. Il sera achevé courant 1976. Pour les cent premiers kilomètres d'archives, quatre-vingts personnes seront nécessaires, puisque, d'après les statistiques internationales, il faut un spécialiste par kilomètre d'archives. Comment sera recruté ce personnel, qui est obligatoirement issu des concours nationaux d'archiviste et de commis d'archives. Or l'Ecole des chartes forme une quinzaine de chartistes par an. Avez-vous envisagé les aménagements nécessaires pour qu'elle puisse décerner quatre-vingts diplômes de plus en fin d'année ? Il ne peut s'agir d'une improvisation.

Ensuite, quels moyens de fonctionnement ont été prévus ?

Les archives ne peuvent se conserver que dans certaines conditions de température et d'hygrométrie. Or il semble qu'on n'ait jamais chiffré le coût du chauffage.

Enfin — et ce point appelle une réflexion approfondie sur la politique des archives en France — l'ouvrage du ministère des affaires culturelles qui expose les différentes actions du secrétariat d'Etat à la culture fait état de la création d' « organismes de préarchivage ». Le préarchivage, c'est le triage des archives vivantes : on sépare ce qui constituera la mémoire de la nation, ce qui est mémorable de ce qui ne l'est pas. Ces archives constituent un recours pour les administrations et offrent une possibilité de recherches pour les historiens et les économistes. Or la direction des archives a émis l'idée de consacrer la première partie de cette cité interministérielle à un centre de préarchivage et la seconde partie — qui viendrait une annexe de la section contemporaine des archives nationales — à une conservation indéfinie.

L'important est que le France mette en œuvre une politique claire de la conservation des archives. Puisque les centres de préarchivage accueilleront enfin les archives privées des particuliers ou des entreprises, dont la richesse permettra d'ailleurs d'écrire l'histoire économique et sociale de la France, pourquoi ne pas transformer cette cité en établissement public afin de faire payer les utilisateurs et, surtout, d'imputer au budget des charges communes l'ensemble des dépenses de cette cité ? Pourquoi le garde-mémoire de tous les ministères serait-il payé uniquement sur les crédits de secrétariat d'Etat à la culture alors qu'il intéresse l'ensemble des ministères qui lui envoient des archives ? A cet égard, la création d'un établissement public est une formule juridique d'avenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la définition d'une politique des archives en France suppose que des conclusions pratiques soient tirées du rapport Narbonne sur la refonte de l'Ecole des chartes. Cette réflexion sur la conservation des archives conduit à envisager la suppression de l'Ecole des chartes sous sa forme actuelle et la création d'une école moderne qui formerait la totalité du personnel des archives des affaires culturelles. Après redéfinition des missions de son personnel, et surtout redéfinition financière, cette école constituerait à la fois un institut d'étude du patrimoine et une école nationale du patrimoine.

Tels sont les points précis que je voulais évoquer à propos de cet important projet de cité interministérielle des archives.

Je vous poserai maintenant une question qui rejoint celles de notre collègue M. Frédéric-Dupont.

Le château de Fontainebleau dispose d'une vaste annexe, le quartier Henri-IV, qui abritait l'état-major de l'O. T. A. N. il y a une dizaine d'années. Ces magnifiques bâtiments sont en train de se dégrader, et chaque année qui passe leur enlève de la valeur.

Qu'entendez-vous faire de ces bâtiments qui, dans la conjoncture actuelle, ne peuvent être utilisés à un regroupement des musées communaux de Fontainebleau puisque ni la municipalité, ni les collectivités locales n'ont les moyens de disposer des six ou sept millions de francs nécessaires à leur remise en état ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Mesdames, messieurs, mon intervention se bornera à quelques réflexions générales sur les orientations essentielles auxquelles devrait répondre, à mon humble avis, toute politique culturelle digne de ce nom.

Une politique culturelle doit, en premier lieu, prendre conscience des dimensions nouvelles que présente la vie de tous les Français, qu'ils soient jeunes, adultes ou personnes du troisième âge. Elle est étroitement liée à l'action civique dans ces communautés humaines que sont les lieux du travail, les communes et les régions. La culture n'est plus comme autrefois la préservation des valeurs anciennes dans des esprits choisis ; elle est essentiellement l'ouverture d'esprit sur les relations qui réunissent les êtres et les choses, l'adaptation des cerveaux aux conséquences de l'élargissement des connaissances et des techniques, la préparation de l'homme et de la femme à l'exercice de leurs responsabilités. Aux impératifs habituels de la promotion humaine, la sécurité, la salubrité, la santé s'en ajoute aujourd'hui un quatrième, le plus important peut-être : la culture.

Or, qui veut la fin veut les moyens. Et reconnaissons franchement que l'action culturelle en France est loin d'avoir la place qui lui revient. Pour lui donner la promotion qu'elle mérite, des moyens financiers sont nécessaires. Vous conviendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget que vous nous proposez, malgré quelques crédits nouveaux dans certains domaines, ne saurait nous donner pleine satisfaction. Nous aimerions qu'il comporte des crédits plus importants. Je le voterai, cependant, tout en connaissant ses limites, ses faiblesses et ses manques, car toute politique réaliste, et non démagogique, est avant tout l'art du possible.

En deuxième lieu, une véritable politique culturelle ne peut se contenter de quelques points forts, de la renaissance de quelques intenses foyers artistiques et intellectuels à Paris ou dans les grandes villes. En effet, dans notre monde moderne, elle doit s'intéresser à une gamme beaucoup plus large d'activités auxquelles aspirent tous les hommes, dans l'éventail de toutes nos régions, et cela grâce à la participation de plus en plus grande de chaque citoyen. C'est dire que l'éducation civique, les activités économiques, les rapports sociaux, la radio et la télévision, l'art de l'urbanisme, doivent aujourd'hui s'intégrer dans le domaine culturel.

Ainsi, à voir les choses de près, la culture ne pose pas seulement un problème de budget, un problème financier. Elle met en jeu également toute une mentalité, la volonté et les efforts permanents des pouvoirs publics en vue de donner à chacun la soif de la culture, de la connaissance et la soif d'apprendre. Or il convient de rappeler à tous ceux qui prétendent, à tort ou à raison, faire partie de cette élite intellectuelle, qu'ils soient artistes, écrivains, enseignants ou autres, que ce soit à l'université, à la radio, à la télévision ou dans les journaux, que la soif de la culture ne peut naître que du pluralisme des idées, sans orientations et sans sectarisme.

C'est donc un effort de confrontation, de concertation, de participation et, surtout, de régionalisation que votre secrétariat d'Etat devra poursuivre de plus en plus dans les années à venir.

Il n'y a pas de culture sans effort de confrontation.

En effet, les œuvres qui marqueront notre époque ne peuvent naître que de la confrontation avec toutes les œuvres qui contribuent d'une façon indispensable à la vie même de la création artistique. Il ne peut y avoir de progrès des connaissances, il ne peut y avoir de progrès dans l'art sans confrontation, c'est-à-dire sans extension des recherches et des expériences, donc sans multiplication des foyers de création et de diffusion, tels les théâtres, les cinémas, les maisons de la culture, les bibliothèques, les centres culturels.

« L'homme, a dit Saint-Exupéry, c'est d'abord celui qui crée, et seuls sont frères ceux qui collaborent. »

Il n'y a pas de culture sans effort de participation et de concertation.

L'élu local que je suis a souvent dû constater des refus plus ou moins motivés de la part de certains de vos fonctionnaires, sans doute bien intentionnés et dont je reconnais la haute compétence, entrainant, pour les collectivités locales comme pour les particuliers, un accroissement du coût des réalisations, ainsi que de grands retards, par manque de crédits, dans le versement des subventions promises et attendues.

La concertation devra surtout s'opérer au sein des diverses commissions où se retrouvent hommes et femmes qui se dévouent pour assurer la défense artistique de notre patrimoine et, en même temps, pour promouvoir la formation culturelle des générations futures.

Or on peut souvent constater, avec regret, dans les commissions qui sont convoquées sous l'égide de votre secrétariat d'Etat, le nombre limité des élus locaux et de personnes qui ne sont ni des professionnels ni des fonctionnaires, mais qui répondent aux espérances de nos populations et dont l'esprit est tourné non seulement vers la défense ou le culte d'une pierre, mais aussi vers son intégration dans la vie courante et dans le paysage futur de notre pays.

Il n'y a pas de culture sans effort réel de régionalisation.

C'est seulement dans la région qu'on peut prévoir les actions traditionnelles qu'il convient de poursuivre et de développer, s'agissant notamment de l'inventaire, des archives, des monuments historiques, des édifices nationaux ou communaux, des objets d'art, des espaces protégés. Ces actions s'imposent de plus en plus, vu l'intérêt croissant des collectivités locales et des particuliers pour la conservation et le respect des sites naturels, historiques et artistiques. Les associations, dans ce domaine, pourraient avoir un rôle de sensibilisation.

Seule une politique de décentralisation culturelle régionale pourra répondre au souci d'aller à la rencontre des populations pour les sensibiliser au fait culturel, les faire participer à ses activités et contribuer, par là-même, à leur enrichissement.

Si le secrétariat d'Etat à la culture se doit de provoquer des initiatives et des impulsions nouvelles, il doit avant tout éviter de trop centraliser, de bureaucratiser la culture et d'ignorer ainsi quelquefois l'expression des langues et des cultures régionales qui, comme on l'a déjà dit à cette tribune, « ont tant de mal à survivre pour certaines, et à renaître pour d'autres ».

L'un de nos rapporteurs le rappelait avec raison : « La majorité des citoyens, prisonnière des conditions de travail et d'existence, est souvent étrangère à un langage culturel dont les thèmes d'inspiration sont souvent loin de correspondre aux situations concrètes qu'elle vit chaque jour. Il ne faut pas s'étonner que, de plus en plus, s'affirme une volonté d'identification culturelle régionale aux quatre coins de la France et se manifeste l'éclosion de nombreuses associations. Celles-ci ont en commun un enthousiasme et une volonté de travail en profondeur d'autant plus méritoires que les moyens matériels dont elles disposent sont dérisoires. »

Trop longtemps, le souci du secrétariat d'Etat à la culture a été d'encourager et de multiplier les actions culturelles dans les grandes villes, c'est-à-dire au profit des citadins. A présent que ce processus est largement engagé, l'inflexion sélective qu'il convient d'apporter devra consister à tenter d'effacer le privilège des citadins en s'intégrant aux périphéries des grandes agglomérations ainsi qu'aux villes moyennes et aux localités de moindre importance éloignées des centres de création et de diffusion traditionnels.

Il s'agit aujourd'hui de promouvoir la création, dans un certain nombre de villes moyennes — non pas seulement des villes de 20 000 ou 30 000 habitants, mais aussi des villes d'une population moindre — de « relais culturels » qui ne soient pas uniquement des lieux de diffusion se bornant à accueillir des manifestations, mais qui soient également des foyers où puisse s'épanouir un climat culturel permanent, et cela grâce à l'existence d'animateurs locaux, seuls informés des besoins et des possibilités du public local. Naturellement, cette action exige un effort important en crédits de fonctionnement.

Or il est regrettable que l'Etat réduise de plus en plus le montant des subventions destinées aux équipements et à la restauration des monuments d'art, entraînant ainsi des charges financières nouvelles pour les conseils régionaux, les conseils généraux et les communes, qui doivent déjà intervenir largement pour assurer les frais de fonctionnement des institutions ou associations culturelles.

Tel est notamment le cas de la lecture publique, un des piliers essentiels de la promotion culturelle. Dans l'avenir un effort financier particulier de l'Etat devra être accompli en faveur des bibliothèques municipales ou des bibliothèques centrales de prêt, si précieuses pour nos communes rurales, puisque la plupart des bibliothèques publiques manquent de moyens et de personnel.

S'agissant des bibliothèques municipales, pour lesquelles les communes consentent souvent un lourd sacrifice financier, il est regrettable que les fonds mis à leur disposition sont six à sept fois moins importants que ceux qui sont destinés aux grandes bibliothèques et que la part de l'Etat ne représente en moyenne pas plus de 10 p. 100 des dépenses que les communes engagent pour leur fonctionnement.

Pour ma part — sauf preuve du contraire — je ne pense pas que les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement en ce qui concerne l'éclatement des bibliothèques soit de nature à donner un nouvel essor à la lecture publique, notamment dans les petites villes et zones rurales, et à préserver l'indépendance, la cohésion et la finalité des bibliothèques. La direction des bibliothèques avait à son actif une organisation des bibliothèques rejetant toute hiérarchie et discrimination entre les établissements et leurs lecteurs, ce qui avait pour résultat de lier les différents degrés de l'information, de la culture et de la connaissance, et de permettre, par l'utilisation d'un personnel polyvalent, la mise en commun d'expériences diverses pratiquées dans les différents secteurs.

Au lieu des mesures qui ont été prises, n'aurait-il pas mieux valu — et j'aimerais obtenir une réponse sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — étudier immédiatement, en concertation avec les responsables des bibliothèques existantes, un plan de développement des bibliothèques de toutes catégories permettant à celles-ci de remplir pleinement leur mission, plan relatif à la construction des équipements, à la formation professionnelle, à l'augmentation des crédits — nécessaire pour accroître le personnel — à l'achat de documents et, en même temps, d'élaborer une loi faisant l'obligation aux différentes collectivités, Etat, départements ou communes, d'implanter un réseau cohérent de bibliothèques publiques et dégageant les ressources nécessaires sur le plan national et régional ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions et les quelques précisions que je tenais à soumettre à votre bienveillante attention.

L'homme de culture et l'amateur d'art que vous êtes saura tirer le meilleur parti de ce budget, comme il a déjà, l'année dernière, suscité des initiatives intéressantes, telles l'opération des cent villes et la charte municipale ou régionale. Il faut espérer, cependant, que ces initiatives ne resteront pas à l'état de circulaires ou de dossiers reposant dans des bureaux et restant sans début de réalisation effective. Car la culture doit s'incarner dans les réalités quotidiennes de la vie des Français.

On a dit, avec raison, qu'il est une culture de loisir et une culture de combat et que, seule, cette dernière est aujourd'hui valable. Non qu'il n'y aurait du plaisir à bavarder, sous la rose, entre vieux amis également savants et bien-disants, du monde qui s'en va ; mais les générations montantes qui auront à vivre demain, à faire leur terre et leur ciel, ont besoin d'une autre nourriture.

Les hommes d'aujourd'hui ne peuvent pas attendre de la culture qu'elle leur fournisse seulement les agréments de leur solitude et de leurs loisirs. Il faut qu'elle fasse d'eux des hommes efficaces, chacun à sa place dans la solidarité d'un monde qui évolue et qui travaille.

On oublie souvent qu'Athéna, la déesse aux yeux étincelants, portait une lance. Si nous voulons garder le droit de nous réclamer d'elle, que notre pensée soit une pensée militante et armée.

Pour qu'une telle politique culturelle se réalise dans les années à venir, il faudra des moyens financiers importants, de la persévérance, de la ténacité de la part des pouvoirs publics. Alors seulement elle répondra à l'espérance des générations montantes.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre volonté est de réaliser progressivement cette politique culturelle avec les moyens dont vous disposez, car pour vous, comme pour l'un de vos prédécesseurs, André Malraux, et je reprends ses paroles : « Ce qui est la racine de la culture, c'est que la civilisation qui est la nôtre... laisse l'homme seul en face de sa destinée et du sens de la vie... La culture, c'est l'ensemble de toutes les formes qui ont été plus fortes que la mort, parce que la seule puissance égale aux puissances de la nuit, c'est la puissance inconnue et mystérieuse de l'immortalité. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Mes chers collègues, ce budget est celui de la tentation.

Première tentation : je souhaiterais évoquer le cinéma ; mais je pense que j'aurai l'occasion de le faire plus longuement lorsque nous examinerons le projet de loi le concernant. Cependant, j'apporterai une fois de plus ma pierre à ce débat, même si je dois être traité d'hypocrite, de moraliste, ou de toute autre épithète. Je lutte contre l'argent et son pouvoir, et comme je ne veux pas que la culture soit dominée par l'argent et que la dégradation de la moralité publique en soit la conséquence, je lutte contre la pornographie, surtout quand elle est avilissante, même si elle est aussi bien léchée que dans « Histoire d'O ». Sur ce plan, elle rejoint la sculpture « pornographique » du début du siècle qui s'étale encore sur certains de nos bâtiments publics. Mais je résiste à cette tentation et je ne vais pas plus loin.

Deuxième tentation : parler de l'architecture. Si j'avais disposé d'un quart d'heure, j'aurais pu le faire longuement ; mais nous devrions aussi avoir l'occasion de nous retrouver sur ce terrain.

Monsieur le secrétaire d'Etat, avoir maintenu la sévérité des concours pour toutes les écoles d'ingénieurs et avoir laissé s'établir le laxisme le plus incroyable dans l'enseignement de l'architecture, au moment précisément où le corps des Ponts prend possession de tous les rouages de l'équipement et du logement, quel scandale pour l'architecture !

M. Georges Mesmin. Très bien !

M. Eugène Claudius-Petit. Et quel danger pour son indépendance et sa créativité ! Je respecte beaucoup et j'admire souvent les ingénieurs des Ponts mais, mis à part un Freycinet ou un Coyne, combien ont l'esprit d'architecture ? C'est que les formations sont différentes, et je regrette que le laxisme se soit

emparé des écoles d'architecture, en même temps que l'on en multipliait les unités. Il y a un danger à augmenter à l'infini le nombre de ceux qui se prétendront architectes, à ne pas prévoir une sélection sévère destinée à s'assurer de la rigueur de leur formation. Mais de cela nous reparlerons à un autre moment, parce que tout est dans tout, y compris le fait, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce n'est pas vous qui passez les grandes commandes qui font vivre quotidiennement les architectes. Alors, je résisterai également à cette tentation.

La troisième tentation, à laquelle je résisterai encore, serait celle de parler de l'entretien de notre patrimoine historique.

J'admire Versailles, mais j'aime aussi les petites églises, les petites chapelles, les petites demeures, les petits châteaux disséminés en France. Or il ne faudrait souvent que cinq mille francs pour réparer une gouttière et empêcher la détérioration irrémédiable de certaines charpentes ou de certaines pierres tendres comme on en trouve dans les monuments historiques de l'Ouest. Je regrette que l'on ne prenne pas assez de soin de la foule innombrable de nos témoins du passé et que l'on ne consente pas un effort particulier pour sauver ce qui est l'esprit du temps passé, celui qui parle à tous les habitants qui vivent encore heureusement en province.

Mais je n'évoquerai pas plus longuement ce problème, car je voudrais aborder maintenant un sujet dont votre budget ne fait pas état, bien qu'il concerne la culture. Une fois de plus, devant de nombreuses banquettes vides qui enregistreront religieusement mes propos, je parlerai de la culture qui est contenue dans l'apprentissage d'un métier.

Ce n'est pas vrai que la culture soit seulement la connaissance de la culture. La connaissance de la culture est le monde fermé, fabriqué par ceux qui se disent cultivés. Cette petite croûte laisse croire aux autres qu'elle détient le monopole de la culture et elle frappe de complexe l'ensemble du monde ouvrier. Celui-ci croit que la culture s'apprend, car il n'a pas encore compris que la culture se fréquente, que l'on peut se laisser bercer par la musique et approcher les plus grands chefs-d'œuvre sans jamais l'avoir « apprise » cette musique ! Il n'a pas assez compris qu'aujourd'hui, grâce au disque, il est possible de saisir ce qui différencie tel chef d'orchestre de tel autre dans la conduite des grandes œuvres du passé, sans pour autant connaître le solfège ou jouer d'un instrument.

Il en va de même pour la peinture. Et c'est encore plus vrai pour la sculpture. En effet, la plupart des ouvriers manuels la sentent parce qu'ils peuvent la caresser avec les mains ou du regard. Quand ils peuvent la toucher, ils la comprennent comme ils comprennent la poterie « au creux de la main ».

Vous savez très bien que la sculpture n'est appréciée de presque personne dans le monde cultivé, de même que l'architecture laisse insensibles beaucoup d'hommes tandis que le tailleur de pierre, celui qui a suivi les cours des compagnons du Devoir du tour de France, sait lire une cathédrale. Il connaît la manière dont les voûtes ont été assemblées. Il connaît le jeu de la clé de voûte parce qu'il en a dessiné, parce qu'avec le Trait il a appris le latin des ouvriers manuels, ce dessin qui ouvre la porte de la communication avec les ouvriers du temps passé et ceux du temps présent quelles que soient leur langue et leur origine.

Celui qui a construit des voûtes de béton peut aller à côté du Caire voir la grande voûte de Cistéphon, il la comprendra beaucoup mieux que tous les intellectuels qui iront bâiller devant ses dimensions. Ce n'est pas cela, en l'occurrence, qui présente un intérêt, mais l'intention de celui qui a dessiné cette courbe étonnante et la manière mystérieuse dont elle a été construite. Seul l'ouvrier manuel peut vibrer devant un tel ouvrage.

Et j'en viens alors à la revalorisation du travail manuel, expression que je trouve d'ailleurs abominable. Ce n'est pas, en effet, une question d'argent mais de considération.

Tous ceux qui appartiennent à ce monde intellectuel ont fréquenté longtemps l'université et ont accumulé des connaissances, mais dans leur métier, dans leurs fonctions, dans leurs responsabilités, jamais ils n'utiliseront tout ce qu'ils ont appris ; ils ne feront appel qu'à une petite tranche de leur savoir.

C'est bien beau d'apprendre aux ouvriers tout juste les gestes qu'il faut pour qu'ils deviennent des producteurs et de les faire travailler à la chaîne ! Mais c'est comme cela que l'on a supprimé de notre enseignement technique ce qui avait une valeur d'éducation gestuelle et formait l'esprit en même temps que les mains. On a supprimé l'enseignement de la broderie pour apprendre aux jeunes filles le métier de bobineuse, même si cette profession était appelée à disparaître comme par enchantement avec l'apparition des circuits imprimés.

Si, dans l'apprentissage d'un vrai métier, on voulait bien initier les travailleurs manuels à ce dessin que les compagnons du Devoir appellent le Trait et qui ouvre la connaissance de tous les autres métiers, ces ouvriers pourraient ne faire ensuite qu'un travail parcellaire mais ils le resitueraient dans un travail d'ensemble. Ils ne seraient plus des machines, des robots, des numéros ; ils auraient encore matière à penser et pourraient ensuite comprendre qu'ils peuvent approcher la sculpture, la peinture, l'architecture ; ils comprendraient qu'ils peuvent aller au concert. Ainsi serait brisé ce cloisonnement qu'ils s'imposent à eux-mêmes cependant que les autres ne font rien pour l'abattre. Au contraire, on leur oppose des diplômes qui ne sont qu'un constat de connaissances plutôt qu'un constat de culture.

Voilà ce que je tenais à vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous êtes le responsable de la culture ; ne soyez pas le secrétaire d'Etat de cette petite croûte de l'humanité qui essaie de faire croire aux autres qu'elle détient le monopole du goût et de la connaissance. Soyez le secrétaire d'Etat qui donne l'appétit de la culture à ceux qui, sans avoir besoin d'apprendre, peuvent commencer à fréquenter les grandes œuvres et, par là même, à se hausser au niveau des autres par une autre compréhension car, eux disposent en outre de l'intelligence des mains, de l'intelligence du cœur. Il ne saurait en effet y avoir de bon métier sans que le cœur soit associé à la main. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Je serai très bref puisque ce débat touche à sa fin.

J'exposerai seulement trois problèmes. Le premier est d'ordre national et les deux autres sont relatifs à Paris.

Monsieur le secrétaire d'Etat, êtes-vous conscient de la dégradation progressive mais certaine du paysage français ? Dans chaque ville, dans chaque village, nous déplorons des offenses très graves que j'ai déjà signalées à l'attention de M. Galley à l'occasion de la discussion du budget de l'équipement. Je les évoque à nouveau devant vous puisque vous assumez des responsabilités particulières en ce qui concerne les sites pittoresques inscrits.

J'ai déposé récemment une proposition de loi n° 1592 dont l'objet est de pallier les insuffisances de la loi de 1930 quant à la sauvegarde des sites inscrits. On s'aperçoit en effet que ceux-ci sont moins protégés que les abords des monuments historiques, alors qu'ils mériteraient de l'être tout autant. Comme M. Claudius-Petit, j'estime qu'une protection assurée par l'architecte départemental des bâtiments de France serait efficace. Cela serait d'ailleurs conforme à l'esprit de la législation de 1930.

Le second problème que je désire traiter concerne les conséquences de la réalisation du centre Beaubourg.

Ce centre coûtera très cher en investissements et en crédits de fonctionnement. Mais que se passera-t-il pour les autres musées d'art moderne ? en particulier, que deviendra celui qui est situé à l'avenue du Président-Wilson ? Ce musée, qui renferme des collections très importantes dont une partie sera transférée au centre Beaubourg, est dans un état assez pitoyable. Son bassin n'est plus en eau. Le bâtiment, d'un aspect assez médiocre, mériterait un ravalement. Construit pour l'exposition de 1937, ce musée est un témoignage intéressant de l'époque 1930. Il serait regrettable de le laisser « pourrir » sous prétexte qu'on en construit un autre plus moderne. Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut imaginer ce qu'aimeront nos successeurs, et je sais que vous êtes sensible à cette préoccupation. Les années 30 sont encore en pénitence, comme l'était le début du XIXe siècle et que vous avez essayé de mettre en relief il y a peu de temps, et il faut faire en sorte que ne se dégrade pas ce témoignage intéressant du passé.

Le troisième problème que j'entends aborder est celui du festival du Marais.

Cette année, ce festival n'a pas reçu de subvention de votre secrétariat d'Etat. Il a donc dû se débrouiller avec les moyens du bord, c'est-à-dire avec une faible subvention de la ville de Paris. Il a pu néanmoins subsister, mais il connaît des difficultés financières. Je crois qu'il a fait l'objet, de la part de vos services, de quelques critiques. Je ne suis pas sûr qu'elles soient toutes méritées.

En tout cas, le festival reste populaire et apprécié puisque 90 000 entrées ont été enregistrées cette année, sans compter les touristes et les Parisiens qui viennent au Marais au moment

du festival. Il faut noter aussi un effort de renouvellement et d'animation du quartier, alors que l'on a reproché précisément aux organisateurs de ne pas renouveler la formule du festival.

Une manifestation qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, malgré bien des difficultés, mériterait, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on lui conserve un minimum d'intérêt. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Madame le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues. Roger Vailland écrivait : « je n'aime pas les spectacles, j'aime la fête ».

Cette remarque vient à l'esprit de celui qui, loin de Paris et de ses rumeurs, a vécu dans un canton rural de Bretagne le festival de Hédé 1975.

Là, durant la mi-août, s'est épanouie une fête populaire, une fête du peuple où, à travers le théâtre, l'animation de la rue, le mariage du ballet et de la nuit, chacun a donné à l'autre, chacun a reçu de l'autre ce cadeau si rare à notre époque, ce don merveilleux qu'est la fête, cette fête qui fait oublier les fatigues du quotidien, cette fête qui permet de découvrir, dans le méconnu de tous les jours, un ami, cette fête qui permet à l'homme de lever les yeux de son travail et de se rapprocher des dieux qui, au-delà des nuages, vivent notre rêve d'immortalité.

Ce festival, qui a métamorphosé une ville paisible, Hédé, qui a réveillé un donjon endormi en ses ruines, qui a uni dans l'étreinte de la lumière les pierres et la nuit, l'acteur et le public, ce festival est né d'une amitié entre une compagnie, le ballet-théâtre Libault-Estier et une communauté qui désirait trouver sa propre expression culturelle.

Cette compagnie a choisi non d'aller vers le spectateur, comme au siècle dernier on allait au peuple, mais de vivre, de créer au sein de la communauté qui l'a accueillie, d'exprimer par la voix, par la danse, par la musique, le poème inconnu que chacun porte en soi.

De cette symbiose entre des artistes et un pays s'est dégagée et a explosé cette force fragile qu'est la fête. Ce festival est le chatoyant manteau tissé au fil des jours sur la trame de l'action culturelle menée tant auprès de la communauté des adultes qu'auprès des scolaires.

La compagnie Libault-Estier vivait naguère à Paris. En février 1974, elle a choisi de venir vivre en Bretagne, expliquant ainsi sa décision : « Une décentralisation artistique ne doit pas être un parachutage. Elle implique un temps d'observation, permettant de percevoir et d'apprécier le contexte humain, social et géographique. Il ne s'agissait pas pour nous de dispenser une culture achevée, un produit définitif. Notre action n'est pas là. Pour reprendre une expression souvent employée mais rarement définie, nous pouvons affirmer que notre activité prédominante est l'animation culturelle.

« Dans ce concept, nous trouvons échanges, relations et spectacles, valeurs qui doivent humaniser la vie collective. Animation et création sont liées dans la mesure où, de part et d'autre — côté public, côté créateurs, animateurs — il n'y a pas manipulation mais au contraire des rapports humains basés sur une sensibilité vraie et profonde. »

L'accueil fait par la population de ce canton à cette compagnie a été, après le temps d'observation, un accueil chaleureux et amical. Logés gratuitement par la municipalité, les animateurs et acteurs rayonnent à travers le pays, le département et même la région, animant des stages, participant à l'éveil culturel des enfants scolarisés en milieu rural. Mais aussi ils accueillent parents et enfants au Théâtre de poche de Hédé soit pour un spectacle de marionnettes — ces poètes de l'enfant — soit pour leur faire découvrir l'œuvre de Samuel Beckett *En attendant Godot*, donnant à la pièce une nouvelle résonance : n'est-il pas vrai qu'au détour de l'inconscient de chacun d'entre nous, un clown triste attend depuis toujours Godot ?

Ils ont donné la parole à Angèle Vannier, fille de la terre bretonne, poète aux yeux clos sur une éternelle nuit mais dont l'âme déchiffre pour nous les lueurs du destin, et ils lui ont apporté le meilleur de leur art chorégraphique.

Enfin, intégrée à notre sensibilité bretonne, cette compagnie prépare un *Tristan et Iseult* qui revivront leurs amours sur les lieux où la légende les enfanta.

Cette action qui a donné une nouvelle vie à un pays, pouvons-nous l'ignorer ? Je pense que non. C'est pourquoi les collectivités locales, départementales notamment, aident financièrement cette expérience.

C'est pourquoi aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de m'avoir écouté avec amitié lorsque je suis venu défendre auprès de vous cette cause.

Je vous remercie d'avoir envoyé l'un de vos collaborateurs directs au festival de Hédé et d'avoir décidé d'apporter une subvention globale à cette compagnie. Je souhaite simplement que vous puissiez l'augmenter pour permettre à Tristan d'aimer la blonde Yseult. (*Sourires.*)

Je ne tends pas la sébille, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, du doigt, je désigne la nef à la blanche voile qu'auprès de Tristan nous guettons, et je vous demande de lui permettre d'accoster au pays de Bretagne pour y créer la fête du rêve et de la poésie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880) : (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Culture et article 36 (*suite*) :

(Annexe n° 9. — M. Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome IV, de M. Fillioud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1917, tome V, de M. Ralite (cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Services du Premier ministre :

Section I. — Services généraux :

Fonction publique :

(Annexe n° 32. — M. Partrat, rapporteur spécial ; avis n° 1920, tome III, de M. Bouvard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.